

15

Education et science

1549-1500

# Les étudiant-e-s internationaux dans les hautes écoles suisses

## Rapport thématique de l'enquête 2013 sur la situation sociale et économique des étudiant-e-s

La série «Statistique de la Suisse»  
publiée par l'Office fédéral de la statistique (OFS)  
couvre les domaines suivants:

- 0** Bases statistiques et généralités
- 1** Population
- 2** Espace et environnement
- 3** Travail et rémunération
- 4** Economie nationale
- 5** Prix
- 6** Industrie et services
- 7** Agriculture et sylviculture
- 8** Energie
- 9** Construction et logement
- 10** Tourisme
- 11** Mobilité et transports
- 12** Monnaie, banques, assurances
- 13** Protection sociale
- 14** Santé
- 15** Education et science
- 16** Culture, médias, société de l'information, sport
- 17** Politique
- 18** Administration et finances publiques
- 19** Criminalité et droit pénal
- 20** Situation économique et sociale de la population
- 21** Développement durable et disparités régionales et internationales

# Les étudiant-e-s internationaux dans les hautes écoles suisses

## Rapport thématique de l'enquête 2013 sur la situation sociale et économique des étudiant-e-s

**Rédaction** Philipp Fischer, Sarah Gerhard Ortega

**Editeur** Office fédéral de la statistique (OFS)

**Editeur:** Office fédéral de la statistique (OFS)

**Complément d'information:** situation.sociale@bfs.admin.ch  
Sarah Gerhard Ortega, OFS, tél. 058 463 69 08, sarah.gerhard@bfs.admin.ch  
Philipp Fischer, OFS, tél. 058 463 69 59, philipp.fischer@bfs.admin.ch

**Auteur-e-s:** Philipp Fischer, Sarah Gerhard Ortega

**Réalisation:** Section système de formation (BILD-S), division population et formation (BB)

**Diffusion:** Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel  
Tél. 032 713 60 60, fax 032 713 60 61, order@bfs.admin.ch

**Numéro de commande:** 1549-1500

**Prix:** 14 francs (TVA excl.)

**Série:** Statistique de la Suisse

**Domaine:** 15 Education et science

**Langue du texte original:** Allemand

**Traduction:** Services linguistiques de l'OFS

**Page de couverture:** OFS; concept: Netthoewel & Gaberthüel, Bienne; photo: © gradt – Fotolia.com

**Graphisme/Layout:** Section DIAM, Prepress/Print

**Copyright:** OFS, Neuchâtel 2015  
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée

**ISBN:** 978-3-303-15601-8

# Table des matières

Introduction	5	3	Activité rémunérée et budget-temps	28
L'essentiel en bref	6	3.1	Taux d'actifs occupés et taux d'occupation	28
1 Profil des étudiant-e-s internationaux	9	3.2	Raisons de ne pas exercer une activité rémunérée	29
1.1 Termes, types, provenance	9	3.3	Caractéristiques, raisons et impact d'une activité rémunérée	30
1.2 Evolution dans le temps	12	3.4	Budget-temps	32
1.3 Comparaison internationale	12	4	Situation financière	35
1.4 Type de haute école, niveau d'études, haute école et domaines d'études	13	4.1	Ressources	35
1.5 Age et sexe	17	4.2	Subsides d'études	37
1.6 Formation achevée avant de commencer les études	19	4.3	Dépenses	42
1.7 Origine sociale	20	4.4	Difficultés financières	44
2 Conditions de vie	23	5	Choix des études et intention de poursuivre	47
2.1 Conditions de logement	23	5.1	Choix des études	47
2.2 Etudiant-e-s ayant des enfants	27	5.2	Intentions de poursuivre des études	48
2.3 Santé	27	Annexe		51
		A1	Remarques sur la méthode	52
		A.2	Définitions	53
		A.3	Sources de données	55



# Introduction

Les étudiant-e-s internationaux des hautes écoles suisses jouent un rôle important dans les débats sur la politique des hautes écoles. Certains acteurs voient en eux un indicateur d'attractivité des hautes écoles suisses. Mais d'autres mettent en avant la question des coûts et demandent des taxes d'études plus élevées et une restriction des admissions pour ce groupe d'étudiant-e-s. Quel que soit le débat politique, les étudiant-e-s internationaux représentent la mobilité entre les systèmes de formation nationaux.

L'enquête 2013 sur la situation sociale et économique des étudiant-e-s (SSEE) fournit des informations sur les conditions d'études et de vie des étudiant-e-s autochtones et internationaux dans les hautes écoles suisses. Le présent rapport thématique vient compléter le rapport principal 2013<sup>1</sup> de la SSEE. Il a pour objectif de décrire la situation des étudiant-e-s internationaux dans les hautes écoles suisses et de la comparer à celle des étudiant-e-s autochtones. Il distingue systématiquement trois types d'étudiant-e-s internationaux: les étudiant-e-s mobiles immatriculés, les étudiant-e-s frontaliers et les Suisses de l'étranger. Les étudiant-e-s sont aussi répartis suivant leur région de provenance, et les résultats sont comparés à la moyenne de tous les étudiant-e-s internationaux.

Le chapitre Profil des étudiant-e-s internationaux définit les différents types d'étudiant-e-s internationaux. L'évolution temporelle et la comparaison internationale sont ensuite considérées pour évaluer la situation actuelle. Enfin, le chapitre donne des informations sur la répartition des étudiant-e-s internationaux entre les différents types de hautes écoles, les niveaux d'études, les hautes écoles et les (groupes de) domaines d'études. Les caractéristiques démographiques comme l'âge, le sexe et l'origine sociale des étudiant-e-s internationaux sont également prises en compte.

Les conditions de vie des étudiant-e-s internationaux, examinées dans le chapitre suivant, couvrent notamment le logement et le trajet pour se rendre à la haute école. Ce chapitre contient également des informations sur les étudiant-e-s qui ont des enfants et sur les questions de santé.

Le chapitre Activité rémunérée et budget-temps traite du taux d'actifs occupés et du taux d'occupation des étudiant-e-s internationaux, mais aussi des caractéristiques, des raisons et des conséquences de l'activité. Le budget-temps est étroitement lié à l'activité rémunérée et vient compléter cette thématique.

Le chapitre sur la situation financière des étudiant-e-s internationaux porte dans un premier temps sur la provenance des ressources et l'importance de leurs diverses sources. Il considère ensuite les dépenses. Sont aussi traités les thèmes de la privation matérielle et de la perception de la situation financière personnelle, sans oublier l'endettement.

Le dernier chapitre est consacré au déroulement des études et suit leur organisation, à commencer par les raisons du choix du domaine d'études et de la haute école. Pour terminer, l'analyse porte sur les autres titres d'études visés.

Cette publication est complétée par une annexe qui renseigne sur les aspects méthodologiques de l'enquête et la présentation des résultats, ainsi que sur les définitions et nomenclatures utilisées.

<sup>1</sup> OFS (2015): Conditions d'études et de vie dans les hautes écoles suisses 2013. Neuchâtel: OFS.

# L'essentiel en bref

L'enquête sur la situation sociale et économique des étudiant-e-s s'intéresse aux conditions d'études et de vie des étudiant-e-s immatriculés dans les hautes écoles suisses. Les hautes écoles englobent les hautes écoles universitaires (HEU), les hautes écoles spécialisées (HES) et les hautes écoles pédagogiques (HEP). L'enquête porte sur les étudiant-e-s inscrits au semestre d'automne 2012/2013 pour suivre des études les menant à un bachelor, un master, une licence ou un diplôme. Les personnes en doctorat, en cours de formation continue ou en semestre d'échange (ex.: Erasmus) dans une haute école suisse sont exclues de l'enquête.

Sont considérés comme *étudiant-e-s internationaux* dans le présent rapport, les personnes immatriculées dans une haute école suisse qui ont obtenu leur certificat d'accès aux hautes écoles à l'étranger. Sont considérés comme des *étudiant-e-s autochtones* ceux qui ont obtenu leur certificat d'accès en Suisse. C'est le domicile légal au moment de l'obtention du certificat d'accès qui est déterminant.

## Profil des étudiant-e-s internationaux

- Au moment de l'enquête, quelque 30'800 étudiant-e-s internationaux étaient immatriculés dans les hautes écoles suisses (hautes écoles universitaires, hautes écoles spécialisées et hautes écoles pédagogiques). Ce sont 17% de l'ensemble des étudiant-e-s immatriculés (étudiant-e-s autochtones: 83%).
- Près des deux tiers des étudiant-e-s internationaux viennent de l'un des cinq pays voisins pour étudier dans une haute école suisse. 11% des étudiant-e-s internationaux proviennent d'un autre pays d'Europe UE/AELE, 8% de l'Asie, 6% d'un autre pays d'Europe non UE/AELE, 6% de l'Afrique, 4% de l'Amérique centrale et Amérique du Sud, 2% de l'Amérique du Nord et 1% de l'Océanie.
- La proportion d'étudiant-e-s internationaux a varié au fil du temps. Entre les années 1970 et la fin des années 1990, elle a globalement baissé (d'environ 18% à 10% à peine). Depuis la fin des années 1990,

elle a recommencé à augmenter continuellement (de près de 10% à 17% environ), avec un ralentissement depuis 2009.

- La proportion d'étudiant-e-s internationaux est de 19% dans les HEU. Elle est moins importante dans les HES (14%) et les HEP (7%). Par rapport au niveau bachelor (13%), la proportion d'étudiant-e-s internationaux est nettement plus élevée en master (27%).
- Les étudiant-e-s internationaux sont un peu plus âgés (âge moyen: 26,2 ans) que les étudiant-e-s autochtones (25,3 ans). Si l'on considère séparément les étudiant-e-s en bachelor et ceux en master, on constate plus aucune différence quant à l'âge moyen des étudiant-e-s internationaux et des étudiant-e-s autochtones.
- 61% des étudiant-e-s sont issus de familles dans lesquelles au moins l'un des parents est diplômé d'une haute école. Les parents des étudiant-e-s autochtones ont plus rarement obtenu ce type de diplôme (40%), mais ont plus souvent suivi une formation professionnelle supérieure ou obtenu un diplôme du degré secondaire II (formation professionnelle initiale).



## Conditions de vie

- Les étudiant-e-s internationaux vivent beaucoup plus souvent dans des foyers et autres logements pour étudiant-e-s (20%) que les étudiant-e-s autochtones (6%). Ils vivent aussi plus souvent seuls (17% contre 10% pour les étudiant-e-s autochtones), avec un-e partenaire et/ou des enfants (23% contre 19%) ou en colocation (26% contre 22%). En revanche, ils vivent plus rarement chez leurs parents (14% contre 44% pour les étudiant-e-s autochtones).
- Les étudiant-e-s internationaux ont un peu plus souvent des enfants (7%) que les étudiant-e-s autochtones (5%).
- 80% des étudiant-e-s internationaux évaluent leur état de santé comme étant bon ou très bon, 17% comme étant moyen et 3% comme étant mauvais ou très mauvais. A ce niveau, aucune différence n'est à noter par rapport aux étudiant-e-s autochtones.

## Activité rémunérée et budget-temps

- La plupart des étudiant-e-s internationaux déclarent exercer une activité rémunérée en plus de leurs études (59%). Par rapport aux étudiant-e-s autochtones (79%), les étudiant-e-s internationaux exercent beaucoup plus rarement une activité rémunérée. Ils sont plus souvent inscrits dans des domaines d'études plus difficiles à combiner avec une activité rémunérée. En outre, d'une part, ils reçoivent plus souvent des subsides d'études que les étudiant-e-s autochtones, d'autre part, le financement des études par les parents joue un rôle plus important.
- Pour ce qui est du type d'activité, par rapport aux étudiant-e-s autochtones, les étudiant-e-s internationaux font plus souvent des stages, obligatoires ou volontaires, ou sont plus souvent employés comme assistant-e-s étudiant-e-s dans une haute école. En revanche, les étudiant-e-s internationaux exercent plus rarement d'autres activités.

- Globalement, le temps nécessaire aux étudiant-e-s internationaux pour leurs études, leur activité rémunérée, les tâches domestiques et familiales et les activités bénévoles s'élève en moyenne à 52,2 heures par semaine. Les étudiant-e-s autochtones ont une charge globale temporelle légèrement plus faible (50,1 heures). Par rapport aux étudiant-e-s internationaux, les étudiant-e-s autochtones consacrent moins de temps aux études et aux tâches domestiques et familiales. En revanche, par rapport aux étudiant-e-s internationaux, le temps qu'ils consacrent à une activité rémunérée est plus élevé.
- Pendant une semaine typique du semestre, les étudiant-e-s internationaux consacrent en moyenne 37,8 heures aux études, dont 20,1 au suivi des cours et 17,7 à leur préparation, à la rédaction de travaux écrits, aux recherches bibliographiques ou aux rencontres avec les enseignants. Les étudiant-e-s autochtones passent le même temps (19,9 heures) en cours, mais consacrent moins d'heures aux autres travaux induits par les d'études (13,7), ce qui explique qu'ils consacrent globalement moins de temps aux études (33,6 heures).

## Situation financière

- Si l'on considère uniquement ceux qui ne vivent pas chez leurs parents, les ressources médianes mensuelles des étudiant-e-s internationaux s'élèvent à 1900 francs. La médiane des ressources des étudiant-e-s autochtones vivant hors logement parental s'élève à 2375 francs. Les étudiant-e-s internationaux hors logement parental disposent donc dans l'ensemble de moyens plus faibles que les étudiant-e-s autochtones.
- 19% des étudiant-e-s internationaux touchent des subsides d'études. 2% attendent encore une réponse, 11% ont fait une demande qui a été rejetée. 3% déclarent que leurs subsides d'études sont déjà échus. Enfin, les 64% restants n'ont jamais déposé de demande. Par rapport aux étudiant-e-s autochtones, les étudiant-e-s internationaux reçoivent plus souvent des subsides d'études. Ces derniers proviennent en grande partie de l'étranger: 60% des étudiant-e-s internationaux touchant des subsides d'études publics les reçoivent de l'étranger.

- La médiane des dépenses des étudiant-e-s internationaux vivant hors logement parental s'élève à 1683 francs par mois. Les dépenses des étudiant-e-s internationaux sont nettement inférieures à celles des étudiant-e-s autochtones (médiane: 2061 francs). Les étudiant-e-s internationaux dépensent moins que les étudiant-e-s autochtones pour presque tous les postes budgétaires, sauf pour les dépenses d'études.
- Par rapport aux étudiant-e-s autochtones, les étudiant-e-s internationaux évaluent globalement leur situation financière comme plus difficile: ils sont plus souvent concernés par des difficultés financières très fortes (6%) et moyennes (31%) (contre respectivement 3% et 26% pour les étudiant-e-s autochtones). En revanche, ils sont moins nombreux que les étudiant-e-s autochtones (25% contre 31%) à déclarer n'avoir aucunes difficultés financières. 17% des étudiant-e-s internationaux ont des dettes liées à leur situation financière en tant qu'étudiant-e-s. Pour les étudiant-e-s autochtones, cette proportion est nettement plus faible, à savoir 12%.

## Choix des études

- Comme pour les étudiant-e-s autochtones, la principale raison motivant le choix des étudiant-e-s internationaux pour un domaine d'études est l'intérêt pour la discipline. On note des différences importantes dans les raisons du choix de la haute école: alors que la proximité avec le domicile est la raison principale pour les étudiant-e-s autochtones, ce critère a une importance secondaire pour les étudiant-e-s internationaux. En revanche, les raisons Réputation de la haute école, Réputation de la branche d'études et Qualité d'encadrement jouent un rôle plus important pour les étudiant-e-s internationaux.
- Ces derniers envisagent plus souvent que les étudiant-e-s autochtones de poursuivre leurs études au terme du cursus en cours (bachelor: 70%; master: 29% contre bachelor: 56%, master: 19%).

# 1 Profil des étudiant-e-s internationaux

## 1.1 Termes, types, provenance

Le présent rapport repose sur les données de l'enquête 2013 sur la situation sociale et économique des étudiant-e-s. Cette enquête considère les personnes immatriculées dans les hautes écoles suisses (HEU, HES, HEP) aux niveaux d'études bachelor, master et licence/diplôme. Les personnes effectuant un doctorat, des cours de formation continue ou un semestre d'échange (par ex. Erasmus) dans une haute école suisse sont exclues de l'enquête.

Par «étudiant-e-s internationaux», on entend généralement le groupe d'étudiant-e-s mobiles qui quittent leur pays de provenance pour étudier dans une haute école dans un autre pays.<sup>2</sup> Ces étudiant-e-s internationaux réguliers se distinguent ainsi des étudiant-e-s mobiles qui ne suivent qu'un ou deux semestres dans un autre pays (par ex. dans le cadre du programme Erasmus). Le terme «étudiant-e-s internationaux» est un concept théorique qui ne peut être mis en pratique qu'à l'aide d'indicateurs correspondants. De tels indicateurs contiennent des informations avec lesquelles il est possible de délimiter clairement les étudiant-e-s internationaux des autres étudiant-e-s. Il est ici nécessaire de disposer d'informations en premier lieu sur la mobilité ou le pays de provenance des étudiant-e-s. Comme indicateur de la mobilité, on utilise souvent le pays dans lequel les étudiant-e-s ont obtenu leur certificat d'accès à la haute école. La nationalité des étudiant-e-s en revanche ne se prête pas bien comme indicateur de la mobilité car elle ne reproduit pas le passage dans une haute école suisse.<sup>3</sup> Dans le présent rapport, le certificat d'accès sert de première caractéristique pour distinguer les étudiant-e-s internationaux des étudiant-e-s autochtones. Ainsi, la particularité centrale des étudiant-e-s internationaux – à savoir la mobilité entre systèmes éducatifs ou systèmes de hautes écoles

nationaux – est mise à l'avant-plan. Cette perspective institutionnelle repose sur l'hypothèse que pour décrire les conditions d'études et de vie des étudiant-e-s, il est déterminant de savoir dans quel pays ceux-ci sont allés à l'école avant d'entamer des études.

Le groupe des étudiant-e-s internationaux est défini comme suit dans le présent rapport:

*Les étudiant-e-s internationaux* sont des étudiant-e-s qui sont immatriculés régulièrement dans une haute école suisse et qui ont obtenu leur certificat d'accès aux hautes écoles à l'étranger.

La littérature scientifique consacrée jusqu'à présent à la thématique des étudiant-e-s internationaux montre que ces derniers forment un groupe hétérogène.<sup>4</sup> Dans le présent rapport, trois sous-groupes (types) d'étudiant-e-s internationaux sont distingués.

### *Étudiant-e-s frontaliers:*

Ils étudient dans une haute école suisse, sont titulaires d'un certificat d'accès étranger, habitent au moment de l'enquête dans un pays voisin (Allemagne, France, Italie, Autriche ou Liechtenstein) et indiquent ne pas suivre actuellement un semestre à l'étranger et n'avoir pas pris congé pendant un semestre (par ex. pour accomplir un stage à l'étranger).

### *Suisses de l'étranger:*

Ils étudient dans une haute école suisse, sont titulaires d'un certificat d'accès étranger et ont la nationalité suisse.

### *Étudiant-e-s mobiles immatriculés:*

Ce groupe comprend les étudiant-e-s restants ayant un certificat d'accès étranger et qui ne répondent ni à la définition des étudiant-e-s frontaliers ni à celle des Suisses de l'étranger.

<sup>2</sup> Eurostudent V, un réseau international visant à examiner la situation sociale et économique des étudiants en Europe, définit les étudiants internationaux par exemple de la manière suivante: «Students that crossed a border in order to study in this country».

<sup>3</sup> Pour 9% des étudiants, la nationalité ne correspond pas au pays dans lequel le certificat d'accès a été obtenu.

<sup>4</sup> Voir à ce sujet par exemple le rapport complémentaire sur les étudiants internationaux dans les hautes écoles autrichiennes de l'enquête sociale 2011 sur les étudiants: [www.sozialerhebung.at](http://www.sozialerhebung.at)

### T 1.1 Typologie des étudiant-e-s internationaux et des étudiant-e-s autochtones

	Types d'étudiant-e-s internationaux			Etudiant-e-s autochtones
	Etudiant-e-s mobiles immatriculés	Etudiant-e-s frontaliers	Suisses de l'étranger	
Etudes dans une haute école suisse au moment de l'enquête	oui	oui	oui	oui
Certificat d'accès obtenu à l'étranger	oui	oui	oui	non
Domicile dans un pays voisin au moment de l'enquête (Allemagne, France, Italie, Autriche ou Liechtenstein)	–	oui	–	–
Semestre d'études à l'étranger ou semestre de congé (p. ex. pour un stage à l'étranger)	–	non	–	–
Nationalité suisse	–	–	oui	–

© OFS, Neuchâtel 2015

Les groupes des étudiant-e-s frontaliers et des Suisses de l'étranger ont été formés car il s'est avéré au cours des analyses qu'ils se distinguent nettement de l'ensemble des étudiant-e-s internationaux dans certains domaines d'études et de vie.

La typologie présente certains flous qui n'ont cependant aucune incidence déterminante sur les résultats. Par souci d'exhaustivité, nous les passons en revue ci-après.

Pour faciliter la lecture, le présent rapport recourt souvent aux désignations «étudiant-e-s avec certificat d'accès étranger» et «étudiant-e-s ayant obtenu leur certificat d'accès aux hautes écoles à l'étranger». L'opérationnalisation suit les directives du Système d'information universitaire suisse (SIUS) concernant le domicile légal au moment de l'acquisition du droit d'accès aux études. Est considéré comme pays où le certificat d'accès a été obtenu le pays de domicile de l'étudiant au moment de l'acquisition de ce certificat. Pour les cas où le domicile et le pays du certificat d'accès ne concordent pas, l'attribution dans la classification des étudiant-e-s internationaux peut être biaisée.

On observe aussi quelques imprécisions au niveau de la délimitation des types d'étudiant-e-s internationaux. Le groupe des étudiant-e-s frontaliers englobe des étudiant-e-s qui habitent dans un pays voisin au moment de l'enquête mais ont acquis leur certificat d'accès dans un autre pays. Ces deux informations se recoupent pour la très grande majorité des étudiant-e-s frontaliers.

On trouve en outre parmi les étudiant-e-s frontaliers quelques Suisses de l'étranger du fait que les deux groupes ne s'excluent pas complètement. Ces personnes sont comptées parmi les frontaliers étrangers car la plupart de ces étudiant-e-s ont obtenu le certificat d'accès dans le pays voisin où ils sont domiciliés au moment de l'enquête.

Dans le groupe des Suisses de l'étranger, il y a vraisemblablement aussi des personnes titulaires d'un certificat d'accès étranger et ayant acquis la nationalité suisse avant d'entamer les études. On ne peut estimer le nombre de ces personnes car l'enquête sur la situation sociale et économique des étudiant-e-s ne relève aucune donnée sur la nationalité des étudiant-e-s à leur naissance.

A l'instar du groupe des Suisses de l'étranger, celui des étudiant-e-s mobiles immatriculés peut aussi inclure des personnes qui étaient domiciliées en Suisse déjà longtemps avant de commencer leurs études. Cela vaut en règle générale pour les étudiant-e-s plus âgés. Mais il est pratiquement impossible de procéder à une délimitation plausible par le biais de l'âge car les hautes écoles demandent pour des étudiant-e-s de quelques pays de provenance un titre du degré tertiaire comme certificat d'accès aux études en Suisse.

Enfin, il convient encore de préciser que la définition des étudiant-e-s internationaux via le certificat d'accès étranger est certes un solide indicateur, mais qu'il ne représente qu'une mesure indirecte. L'enquête sur la situation sociale et économique des étudiant-e-s ne recueille aucune information spécifique sur la question de savoir pourquoi les étudiant-e-s se forment dans une haute école en Suisse. Le présent rapport ne donne aucun éclairage sur leurs raisons et leurs intentions. Les informations à disposition permettent par contre de connaître la proportion des étudiant-e-s internationaux parmi les étudiant-e-s des hautes écoles, leurs conditions d'études et de vie ainsi que les domaines dans lesquels ils se distinguent des étudiant-e-s autochtones.

### T 1.2 Provenance des étudiant-e-s internationaux

Pays	
Exemples de pays (Classé selon la fréquence de provenance des étudiant-e-s internationaux. Liste des 15 premiers pays au maximum.)	
Pays voisins	France, Allemagne, Italie, Autriche, Liechtenstein
Autres pays d'Europe EU/AELE	Espagne, Luxembourg, Roumanie, Pologne, Grèce, Bulgarie, Royaume-Uni, Portugal, Belgique, République tchèque, Pays-Bas, Hongrie, Norvège, Slovaquie
Autres pays d'Europe non UE/AELE	Russie, Turquie, Serbie, Ukraine, Bosnie et Herzégovine, Macédoine, Moldavie, Albanie, Kosovo, Biélorussie, Monaco
Afrique	Tunisie, Maroc, Cameroun, Egypte, Madagascar, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Afrique du Sud, Algérie, Congo, Seychelles, Bénin, Ghana, Mali, Kenya
Amérique du Nord	Etats-Unis, Canada, Mexique
Amérique Centrale et du Sud	Brésil, Colombie, Argentine, Pérou, Bolivie, Equateur, Chili, Vénézuéla, Costa Rica, Cuba, Haïti, El Salvador, Guatemala, Honduras, Jamaïque
Asie	Chine, Iran, Inde, Liban, Japon, Singapour, Corée du Sud, Indonésie, Thaïlande, Kazakhstan, Vietnam, Népal, Israël, Pakistan, Arménie
Océanie	Australie, Nouvelle-Zélande

© OFS, Neuchâtel 2015

La détermination de la région de provenance des étudiant-e-s internationaux se fait sur la base du pays où le certificat d'accès a été obtenu. Les divers pays ont été regroupés par continent selon la nomenclature «Etats et territoires» de l'OFS.<sup>5</sup> L'Europe a en plus été subdivisée en trois groupes: l'Allemagne, la France, l'Italie, l'Autriche et le Liechtenstein forment la région des *pays voisins*. La région *Autres pays d'Europe EU/AELE* englobe tous les pays de l'UE sauf les pays voisins de la Suisse, ainsi que l'Islande et la Norvège. Le groupe *Autres pays d'Europe non UE/AELE* comprend les pays qui font partie de l'Europe, selon la nomenclature, mais pas de l'UE ni de l'AELE.

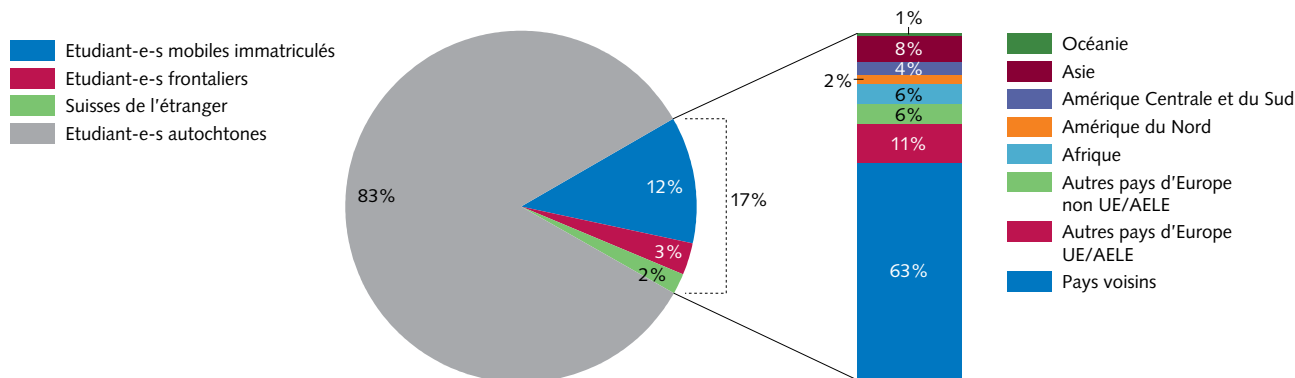
Contrairement à ce que prévoit la nomenclature, le continent américain est subdivisé ici en *Amérique du Nord* (USA, Canada, Mexique), d'une part, ainsi qu'en *Amérique centrale et Amérique du Sud*, d'autre part.

Les continents *Afrique*, *Asie* et *Océanie* correspondent à ceux de la nomenclature. Aucun résultat n'est présenté dans le rapport pour l'Océanie en raison du trop petit nombre de cas.

Au moment de l'enquête, quelque 30'800 étudiant-e-s internationaux sont immatriculés dans les hautes écoles suisses (hautes écoles universitaires, hautes écoles spécialisées et hautes écoles pédagogiques). Ils représentent 17% de l'ensemble des étudiant-e-s immatriculés. La part des étudiant-e-s autochtones se monte à 83%.

Pourcentage et provenance des étudiant-e-s internationaux, en %

G 1.1



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

<sup>5</sup> Voir à ce sujet: [www.statistique.admin.ch](http://www.statistique.admin.ch) → Infothèque → Nomenclatures → Etats et territoires

Si l'on ventile les étudiant-e-s internationaux selon leur type, on observe que 12% sont des étudiant-e-s mobiles immatriculés, 3% des étudiant-e-s frontaliers et 2% des Suisses de l'étranger.

La majorité des étudiant-e-s internationaux (deux tiers environ) sont venus des pays voisins pour suivre des études dans une haute école suisse. 11% des étudiant-e-s internationaux proviennent des autres pays d'Europe UE/AELE, 8% de l'Asie, 6% des autres pays d'Europe non UE/AELE, 6% de l'Afrique, 4% de l'Amérique centrale et Amérique du Sud, 2% de l'Amérique du Nord et 1% de l'Océanie. Ainsi, quelque 80% des étudiant-e-s internationaux proviennent de l'espace européen. Parmi les étudiant-e-s venant des pays voisins, 61% sont des étudiant-e-s mobiles immatriculés, 27% des étudiant-e-s frontaliers et 12% des Suisses de l'étranger.

### 1.2 Evolution dans le temps

La part des étudiant-e-s internationaux dans les hautes écoles suisses n'a pas toujours évolué au même niveau au fil du temps. Depuis les années 1970 jusqu'à la fin des années 1990, la part des étudiant-e-s internationaux s'est globalement réduite (passant de quelque 18% à près de 10%). Mais le nombre d'étudiant-e-s internationaux est resté constant, alors que celui des étudiant-e-s autochtones a augmenté. Depuis la fin des années 1990, elle s'est remise à grimper (passant de près de 10% à

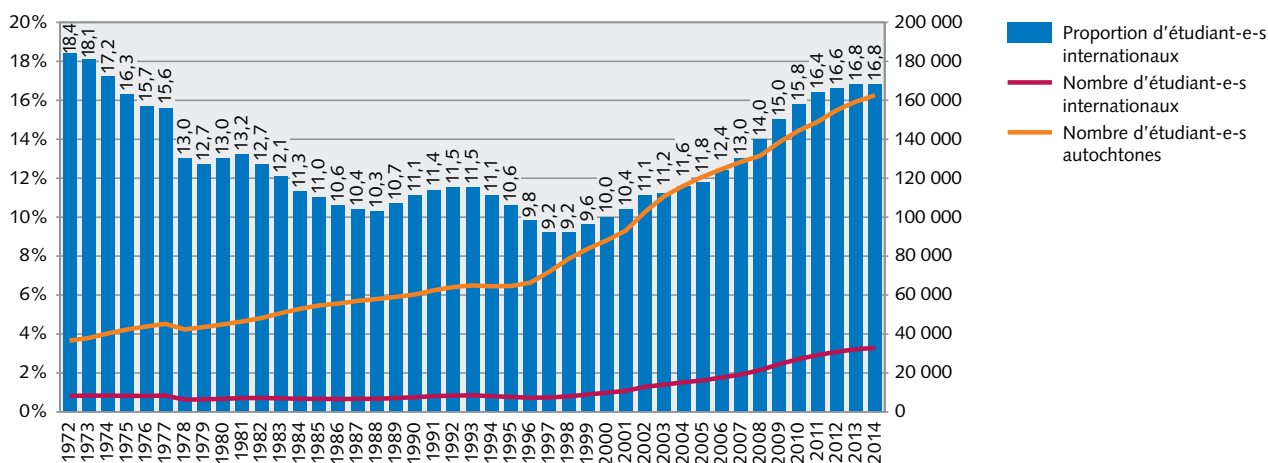
environ 17%), avec une progression à la fois du nombre d'étudiant-e-s internationaux et de celui des étudiant-e-s autochtones. Les chiffres montrent que la hausse de la part des étudiant-e-s internationaux s'est tassée depuis 2009, le nombre de ces derniers ayant augmenté moins fortement que celui des étudiant-e-s autochtones.

### 1.3 Comparaison internationale

La comparaison ci-après entre pays quant à la part des étudiant-e-s internationaux englobe des pays qui participent au processus de Bologne dans le cadre du European Higher Education Area EHEA et sont considérés dans l'étude internationale Eurostudent V<sup>6</sup>.

Dans la comparaison entre pays, la part des étudiant-e-s internationaux varie fortement aux alentours de la moyenne européenne qui se situe à 5,7%. L'Autriche, la Suède, la Suisse et la Finlande présentent des parts largement supérieures à la moyenne. Les parts sont un peu supérieures à la moyenne aux Pays-Bas, en Tchéquie, en Serbie et en Irlande. La Bosnie et Herzégovine et la Russie sont près de la moyenne. La Pologne, la Norvège, la Hongrie, Malte, la Croatie, l'Estonie, l'Arménie et le Monténégro forment un groupe de pays dont les parts se situent légèrement au-dessous de la moyenne européenne. Avec des parts inférieures à 2%, la Géorgie, la Slovaquie, l'Ukraine, la Lettonie et la Lituanie se placent loin derrière.

Evolution dans le temps de la part des étudiant-e-s internationaux, en % **G 1.2**

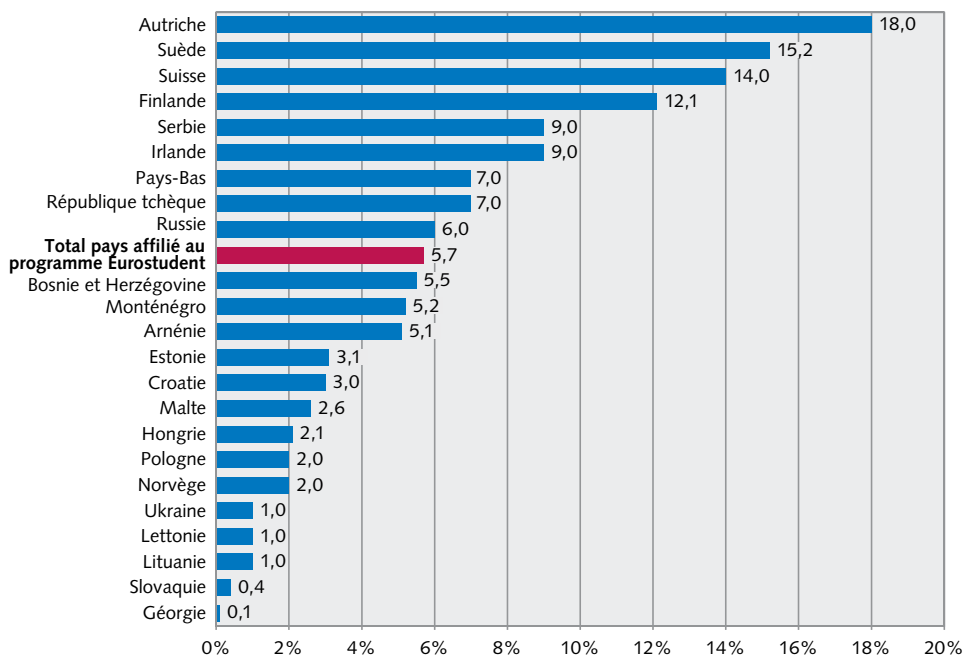


Source: SIUS – Années académiques 1971/1972 à 2013/2014

© OFS, Neuchâtel 2015

<sup>6</sup> Eurostudent est un réseau international créé en 1994 qui a pour objet l'étude de la situation économique et sociale des étudiants en Europe. Eurostudent V a été réalisé durant les années 2012–2015 dans 29 pays. Voir à ce sujet: [www.eurostudent.eu](http://www.eurostudent.eu)

**Proportion d'étudiant-e-s internationaux en comparaison européenne, en %** **G 1.3**



Remarque: Pas de données comparables pour Allemagne, Italie, France, Slovénie, Danemark et Roumanie. La part des étudiant-e-s internationaux est plus faible en Suisse car la définition du groupe cible des étudiant-e-s du projet Eurostudents ne correspond pas à celle utilisée dans l'enquête sur la situation sociale et économique des étudiants SSEE.

Source: Eurostudent V

© OFS, Neuchâtel 2015

De multiples raisons expliquent ces disparités entre pays. Entrent notamment en ligne de compte les obstacles à l'accès aux systèmes des hautes écoles, l'attrait des hautes écoles dans les pays, de même que l'appartenance à l'UE, qui facilite la mobilité estudiantine entre pays. Les autres éléments jouant un rôle important sont: la situation géographique, la langue d'enseignement habituelle dans les hautes écoles ainsi que le bassin d'attraction des hautes écoles au-delà des frontières nationales.

**T 1.3 Nombre d'étudiant-e-s selon le type de haute école et le niveau d'études**

	Etudiant-e-s internationaux	Etudiant-e-s autochtones
<b>Type de haute école</b>		
HEU	21 314	88 020
HES	8 402	51 119
HEP	1 092	15 740
<b>Niveau d'études</b>		
Bachelor	10 719	59 855
Master	9 873	24 934

Source: SIUS – Année académique 2012/2013

© OFS, Neuchâtel 2015

**1.4 Type de haute école, niveau d'études, haute école et domaines d'études**

La proportion des étudiant-e-s internationaux atteint 19% dans les HEU, alors qu'elle est plus faible dans les HES (14%) et dans les HEP (7%). Ces différences sont dues dans une large mesure aux parts des étudiant-e-s mobiles immatriculés. Celles-ci se montent respectivement à 14% dans les HEU, à 10% dans les HES et à 3% dans les HEP. La part des Suisses de l'étranger dans les HES et les HEP est de 1%, ce qui n'est pas beaucoup plus faible que celle observée dans les HEU (2%). Les étudiant-e-s frontaliers sont statistiquement répartis équitablement dans les trois types de haute école.

Le nombre absolu d'étudiant-e-s internationaux est à peu près le même au niveau bachelor qu'au niveau master, alors que celui des étudiant-e-s autochtones est deux fois plus élevé au niveau bachelor qu'au niveau master. La part des étudiant-e-s internationaux au niveau bachelor (13%) est comparativement bien plus faible qu'au niveau master (27%), la proportion des étudiant-e-s mobiles immatriculés dans ces deux niveaux d'études (8% pour le bachelor contre 22% pour le master) étant à l'origine de cette disparité.

On ne constate aucune différence entre les HEU et les HES pour ce qui est de la région de provenance des étudiant-e-s internationaux. La répartition correspond à

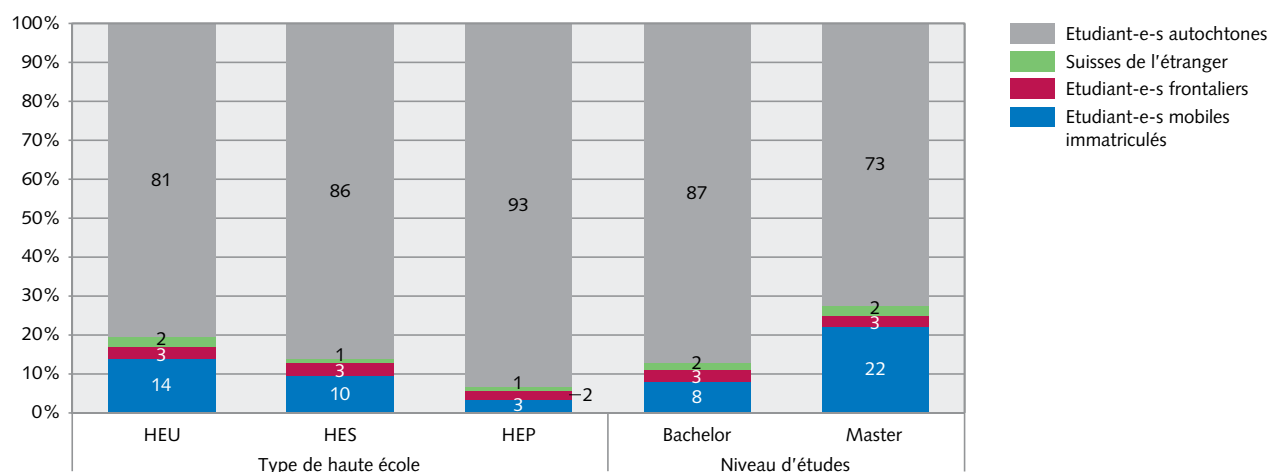


celle de l'ensemble des étudiant-e-s internationaux (voir le chapitre 1.1). Dans les HEP en revanche, les étudiant-e-s internationaux proviennent nettement plus souvent des pays voisins (82%). En conséquence, les autres régions de provenance y sont nettement plus rarement représentées que dans les HEU et les HES, à l'exception des autres pays d'Europe UE/AELE (13%) et de l'Amérique du Nord (3%). Ainsi dans les HEP, 96% des étudiant-e-s internationaux proviennent de l'espace UE/AELE. La part correspondante dans les HEU et les HES est d'environ 80%. Dans les HEU et les HEP, le groupe des étudiant-e-s internationaux est nettement plus hétérogène en ce qui concerne la provenance.

Si la grande majorité des étudiant-e-s internationaux au niveau bachelor proviennent des pays voisins (73%), ils ne sont que la moitié environ (49%) au niveau master. Les régions de provenance des autres pays d'Europe UE/AELE (15%), Amérique Centrale et du Sud (6%) et Asie (13%) sont plus fortement représentées au niveau master qu'au niveau bachelor (8%, 3% et 3%).

La part des étudiant-e-s internationaux varie selon la haute école universitaire. Elle est supérieure à la moyenne de 19% à l'Università della Svizzera italiana USI (65%), à l'École polytechnique fédérale de Lausanne EPFL (36%), à l'Université de Genève UNIGE (35%), dans le groupe des autres institutions universitaires

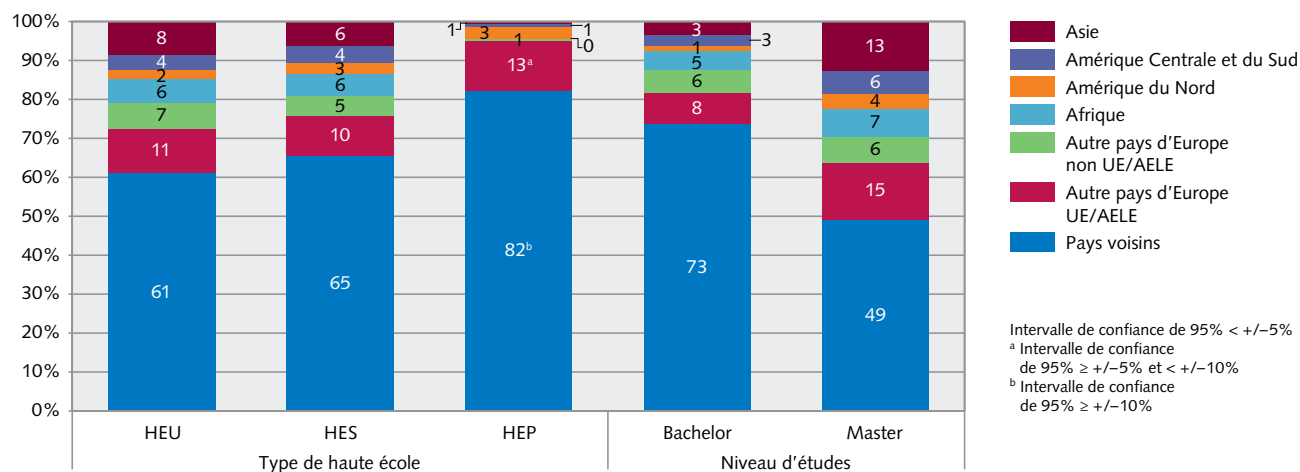
**Proportion des étudiant-e-s internationaux selon le type de haute école et le niveau d'études, en %** G 1.4



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

**Provenance des étudiant-e-s internationaux selon le type de haute école et le niveau d'études, en %** G 1.5



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015



(26%) ainsi qu'à l'Université de Saint-Gall UNISG (26%). Cette part est inférieure à la moyenne dans les universités de Neuchâtel UNINE (15%), Lausanne UNIL (15%), Fribourg UNIFR (12%), Lucerne UNILU (11%) Zurich UZH (10%) et Berne UNIBE (7%).

La proportion d'étudiant-e-s frontaliers est supérieure à la moyenne à l'Università della Svizzera italiana USI ainsi que dans les universités de Genève UNIGE et de Bâle UNIBAS. Leur bassin d'attraction s'étend aux territoires étrangers limitrophes, ce qui est en particulier le cas pour les deux régions urbaines de Genève et de Bâle, toutes proches d'un pays voisin.

Sur le plan de la région de provenance des étudiant-e-s internationaux, on observe des différences selon la haute école universitaire. Dans les universités, ces derniers proviennent le plus souvent d'un pays voisin dans les universités de Bâle UNIBAS (83%) et de Saint-Gall UNISG (77%) ainsi qu'à l'Università della Svizzera italiana USI (72%), alors que la moyenne HEU se situe à 61%. Ces parts sont inférieures à cette dernière dans les universités de Berne UNIBE (30%), de Neuchâtel UNINE (44%) et de Lausanne UNIL (44%).

Dans les hautes écoles spécialisées, les parts correspondantes sont nettement en dessus de la moyenne HES (12%) à la LRG Les Roches-Gruyère<sup>7</sup> (84%), à la SUPSI (28%), à la HES-SO (19%) ainsi qu'à Fachhochschule Nordwestschweiz FHNW (15%). Elles sont par contre en dessous de cette moyenne à la Berner Fachhochschule

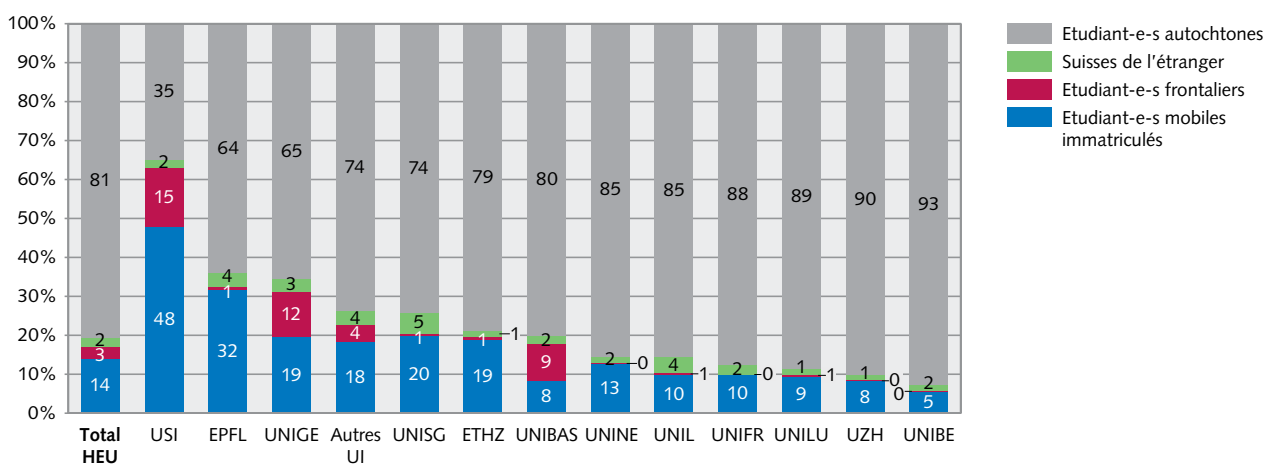
BFH (10%), à la Fachhochschule Ostschweiz (8%), à la Zürcher Fachhochschule ZFH (8%), dans le groupe des autres hautes écoles pédagogiques (5%) ainsi qu'à la Kalaidos Fachhochschule KAL (4%).

La SUPSI, la HES-SO et la Fachhochschule Nordwestschweiz présentent chacune une part supérieure à la moyenne d'étudiant-e-s frontaliers. Ces trois hautes écoles spécialisées sont chacune situées dans une région proche d'un pays voisin et disposent, à l'instar de certaines hautes écoles universitaires, d'un bassin d'attraction qui s'étend aux territoires étrangers limitrophes.

Sur le plan de la région de provenance des étudiant-e-s internationaux, on observe des différences selon la haute école spécialisée. Ces étudiant-e-s proviennent très fréquemment d'un pays voisin à la SUPSI (84%) et à la Fachhochschule Ostschweiz (83%), alors que la moyenne HES est ici de 67%. Les parts correspondantes sont inférieures à cette moyenne à la HES Les Roches-Gruyère LRG (48%) et à la Fachhochschule Zentralschweiz FHZ (48%). Par ailleurs, la HES-SO présente une part supérieure à la moyenne d'étudiant-e-s internationaux en provenance de l'Afrique.

La part des étudiant-e-s internationaux varie selon le groupe de domaines d'études HEU. Elle est supérieure à la moyenne HEU (19%) dans les Sciences techniques (29%) et les Sciences économiques (28%). Elle est par contre en dessous de cette moyenne dans les groupes Médecine et pharmacie (10%), Interdisciplinaire

**Proportion des étudiant-e-s internationaux selon la haute école HEU, en %** **G 1.6**

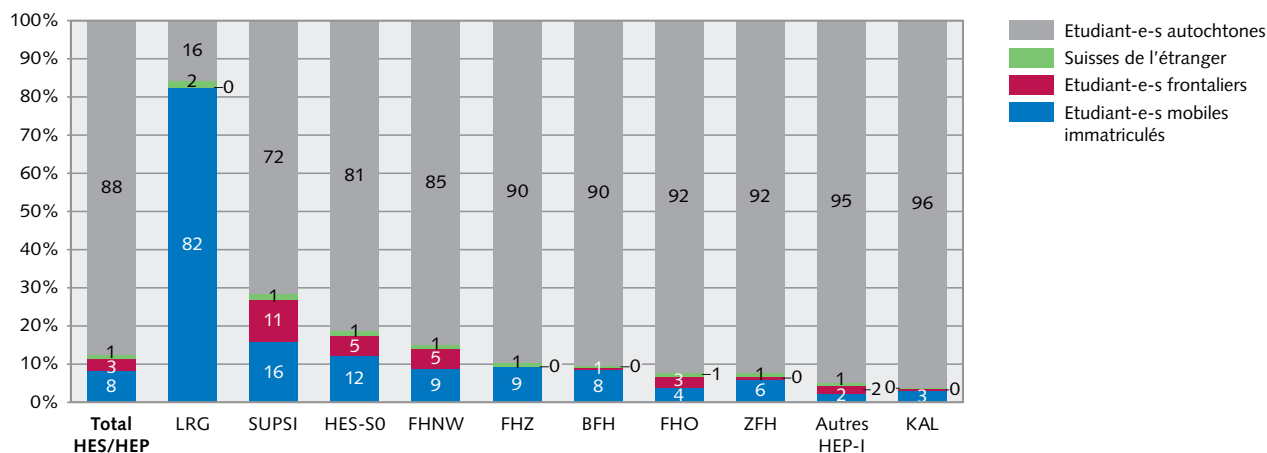


Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

<sup>7</sup> La HES Les Roches-Gruyère LRG est une haute école spécialisée privée à orientation fortement internationale qui propose des filières études dans la gestion hôtelière et le tourisme. Elle accueille un moins grand nombre d'étudiants que les autres hautes écoles spécialisées.

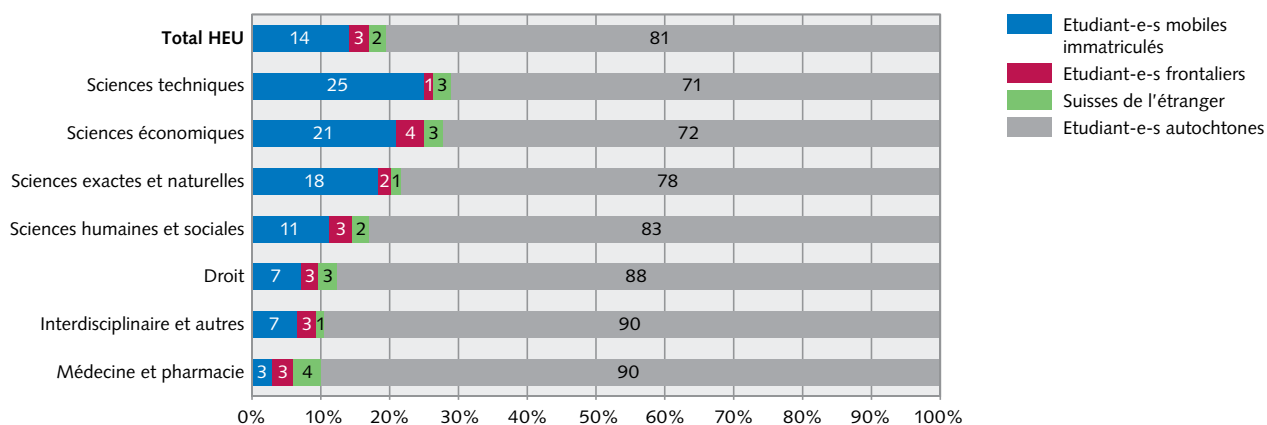
**Proportion des étudiant-e-s internationaux selon la haute école HES/HEP, en %** **G 1.7**



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

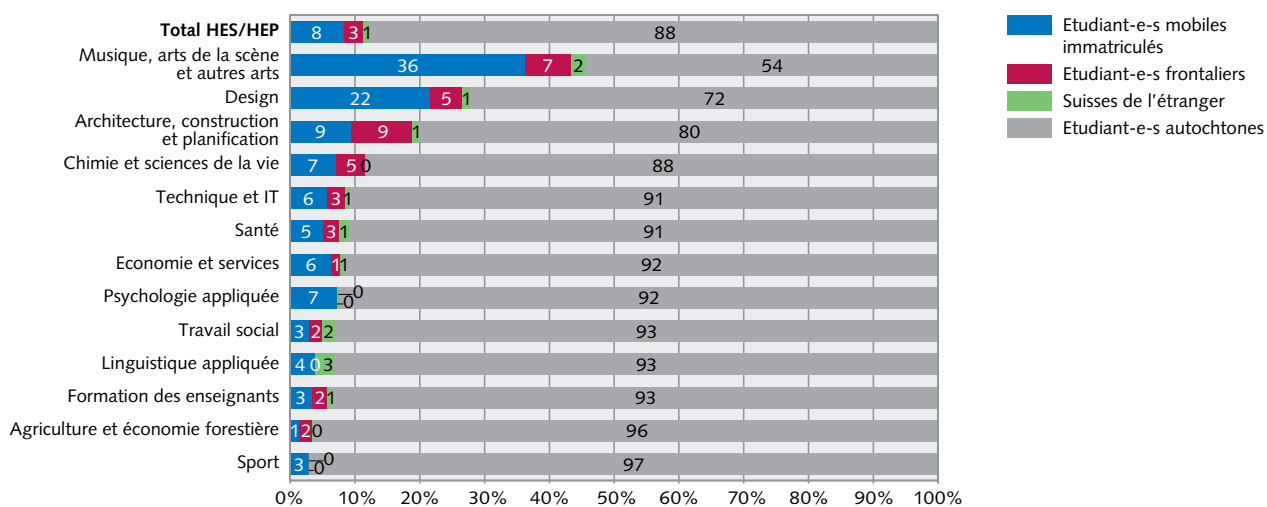
**Proportion des étudiant-e-s internationaux selon le groupe de domaines d'études HEU, en %** **G 1.8**



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

**Proportion des étudiant-e-s internationaux selon le domaine d'études HES/HEP, en %** **G 1.9**



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

et autres (10%) et Droit (12%). Les différences évoquées ci-dessus sont dues largement à la proportion variable d'étudiant-e-s mobiles immatriculés selon le groupe de domaines d'études.

La part des étudiant-e-s internationaux diffère également selon les domaines d'études HES/HEP. Elle se situe au-dessus de la moyenne de 12% dans les domaines Musique, arts de la scène et autres arts (46%), Design (28%) ainsi que Architecture, construction et planification (20%). Elle est largement supérieure à cette moyenne dans les deux premiers domaines cités. Elle est au-dessous de 12% dans les domaines d'études Sport (3%), Agronomie et économie forestière (4%), Formation des enseignants (7%), Linguistique appliquée (7%), Travail social (7%), Psychologie appliquée (8%), Economie et services (8%), Santé (9%) et Technique et IT (9%). Le domaine d'études Architecture, construction et planification compte une proportion supérieure à la moyenne d'étudiant-e-s frontaliers.

### 1.5 Age et sexe

Avec un âge moyen de 26,2 ans, les étudiant-e-s internationaux sont un peu plus âgés que les étudiant-e-s autochtones (25,3 ans). La ventilation par groupe d'âges donne une image différenciée. Si 42% des étudiant-e-s internationaux ont plus de 25 ans, les étudiant-e-s autochtones sont 32% à être dans ce cas. 47% des étudiant-e-s internationaux font partie des 21 à 25 ans, alors que 61% des étudiant-e-s autochtones sont aussi

dans ce cas. La situation est inversée dans le groupe d'âges le plus jeune (jusqu'à 20 ans): ce groupe compte 11% d'étudiant-e-s internationaux, soit près de deux fois plus que d'étudiant-e-s autochtones (6%).

Si l'on considère les étudiant-e-s en bachelor et les étudiant-e-s en master séparément, il n'y a pas de différence entre étudiant-e-s internationaux et étudiant-e-s autochtones au niveau de l'âge moyen. L'analyse selon le groupe d'âges montre qu'au niveau bachelor 20% des étudiant-e-s internationaux ont moins de 20 ans et 54% ont entre 21 et 25 ans. Chez les étudiant-e-s

#### T1.4 Age des étudiant-e-s, moyenne en années

	Age moyen
<b>Total</b>	
Etudiant-e-s internationaux	26,2
Etudiant-e-s autochtones	25,3
<b>Types d'étudiant-e-s internationaux</b>	
Etudiant-e-s mobiles immatriculés	26,4
Etudiant-e-s frontaliers	24,9
Suisses de l'étranger	27,1 <sup>a</sup>
<b>Provenance</b>	
Pays voisins	25,4
Autres pays d'Europe EU/AELE	26,7
Autres pays d'Europe non UE/AELE	28,5
Afrique	28,1
Amérique du Nord	26,7
Amérique Centrale et du Sud	29,2
Asie	27,4

Coefficient de variation < 2,5%

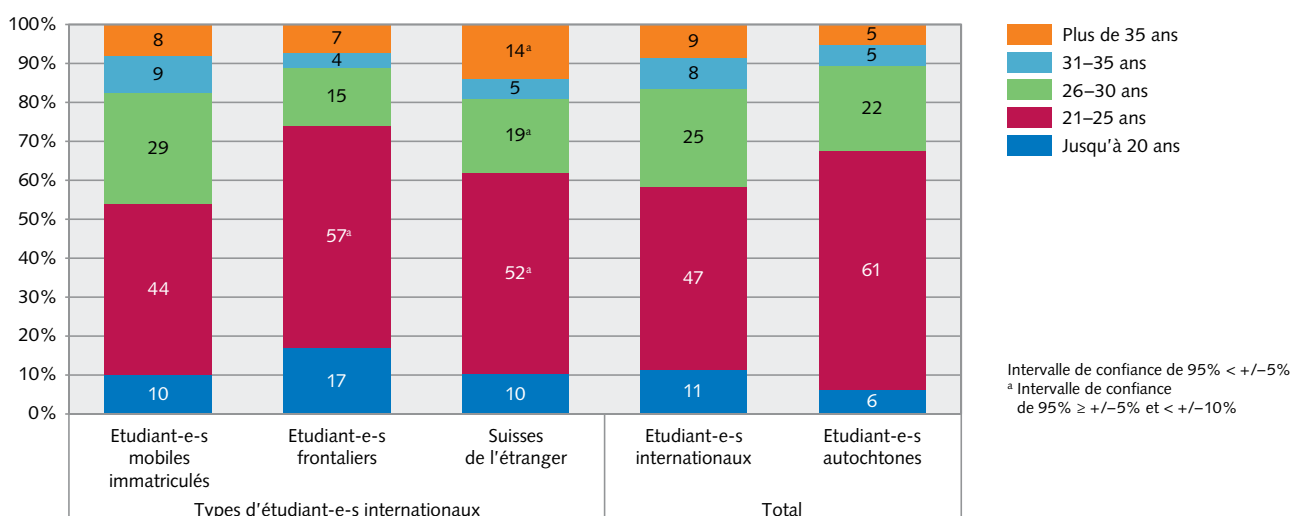
<sup>a</sup> Coefficient de variation ≥ 2,5% et < 5%

Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

#### Age des étudiant-e-s, en %

G 1.10

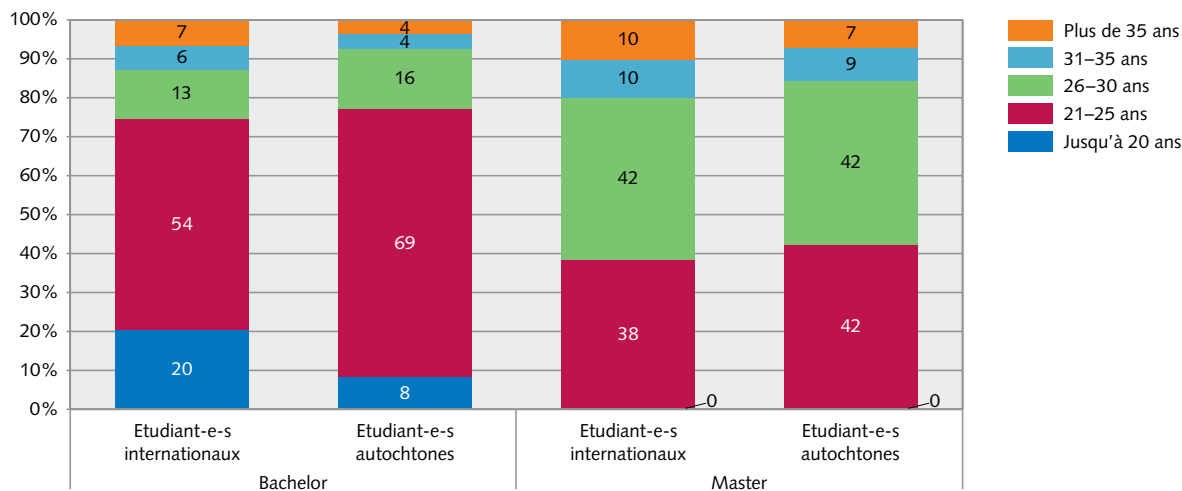


Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Age des étudiant-e-s selon le niveau d'études, en %

G 1.11

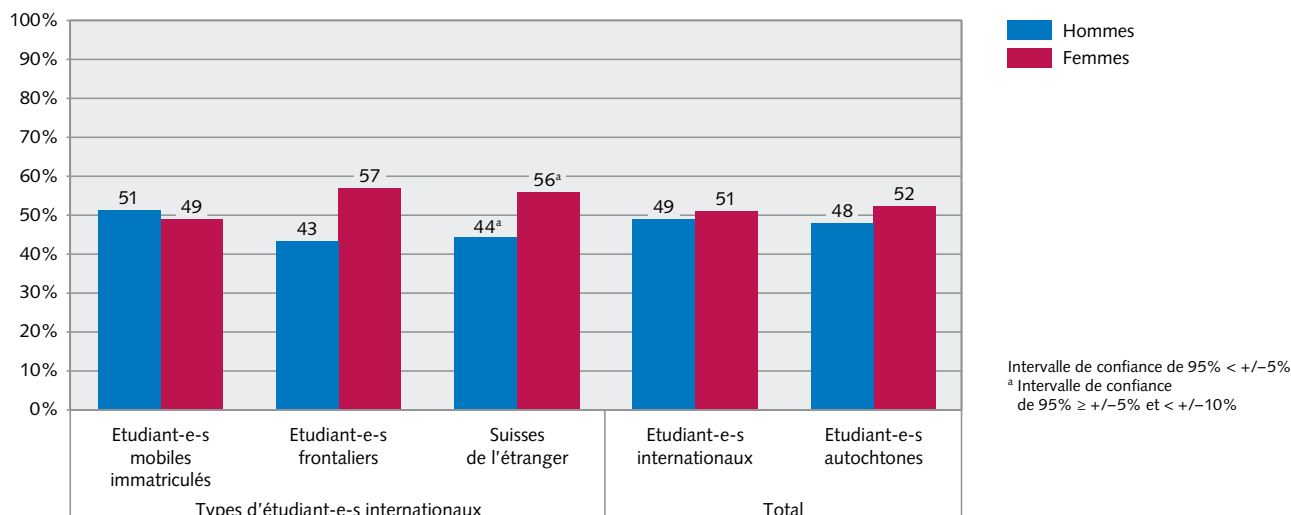


Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Sexe des étudiant-e-s, en %

G 1.12



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

autochtones du niveau bachelor la part des personnes appartenant au groupe d'âges le plus jeune est faible (8%), tandis que celle des 21-25 ans est importante (69%). En outre au niveau bachelor, les étudiant-e-s internationaux sont proportionnellement plus nombreux que les étudiant-e-s autochtones dans les deux groupes d'âges les plus élevés. Au niveau master, la structure par âge des étudiant-e-s internationaux ne diffère pas de celle des étudiant-e-s autochtones.

Les étudiant-e-s frontaliers présentent un âge moyen de 24,9 ans, contre 26,2 ans pour l'ensemble des étudiant-e-s internationaux. L'âge moyen des étudiant-e-s mobiles immatriculés tout comme celui des Suisses de l'étranger ne se distinguent pas statistiquement de celui de l'ensemble des étudiant-e-s internationaux. Si l'on considère les étudiant-e-s en bachelor et les étudiant-e-s en master séparément, l'âge moyen des trois types d'étudiant-e-s internationaux ne diffère pas de l'ensemble des étudiant-e-s internationaux par niveau d'études.

On observe aussi des différences d'âge selon la provenance des étudiant-e-s internationaux. Ainsi, les étudiant-e-s provenant des pays voisins sont en moyenne plus jeunes (25,4 ans) que l'ensemble des étudiant-e-s internationaux. Les étudiant-e-s venant de l'Afrique (28,1 ans), des autres pays d'Europe non UE/AELE (28,5 ans), d'Asie (27,4 ans) ainsi que de l'Amérique Centrale et du Sud (29,2 ans) sont en moyenne plus âgés.

Si la part des femmes est un peu plus élevée (52%) que celles des hommes (48%) chez les étudiant-e-s autochtones, la représentation des sexes est équilibrée chez les étudiant-e-s internationaux; il n'en ressort pas de différence significative. Dans le groupe des étudiant-e-s internationaux, les femmes (57%) sont surreprésentées parmi les étudiant-e-s frontaliers (hommes: 43%). La représentation des femmes et des hommes ne présente en revanche pas de différence statistiquement pertinente chez les étudiant-e-s mobiles immatriculés et les Suisses de l'étranger.

Parmi les étudiant-e-s internationaux provenant de l'Afrique, la proportion des hommes est nettement supérieure à celle des femmes (69% contre 31%). Parmi les étudiant-e-s internationaux provenant des autres régions, la représentation des sexes est équilibrée ou ne diffère pas de manière significative.

## 1.6 Formation achevée avant de commencer les études

Cette analyse est limitée aux personnes étudiant en bachelor. Sont considérées comme des étudiant-e-s ayant achevé une formation professionnelle ou en haute école les personnes ayant suivi avec succès l'une des formations ci-après:

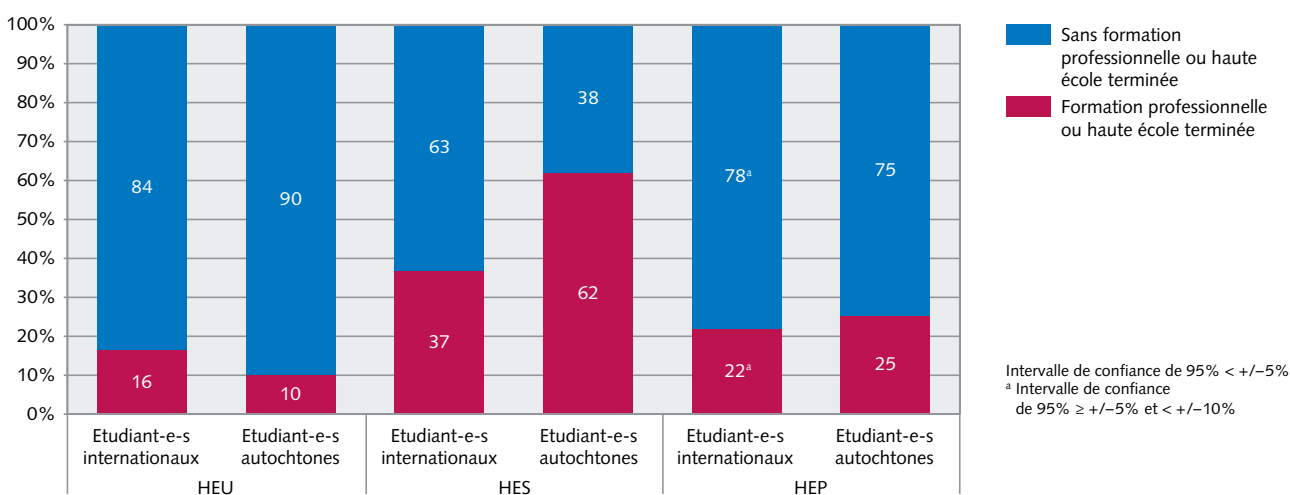
- formation professionnelle initiale (apprentissage CFC ou équivalent, attestation fédérale de formation professionnelle AFP, école professionnelle à plein temps),
- séminaire d'enseignant (formation des enseignants jusqu'en 2006),
- formation professionnelle supérieure (brevet fédéral, examen professionnel supérieur, diplôme de maîtrise, école technique ET, école supérieure de communication et de gestion ESCG, école professionnelle supérieure par ex. HESCA, ESAA, ESTS, ETS),
- haute école (université, EPF, école spécialisée, haute école pédagogique avec formation des enseignants à partir de 2007).

Les formations en haute école englobent des titres au niveau bachelor, master, diplôme/licence ou diplôme postgrade.

Etant donné les variations institutionnelles en matière de voies et de conditions d'accès au système des hautes écoles, le déroulement de la formation avant de commencer des études dans l'un des trois types de haute école n'est pas homogène.<sup>8</sup> C'est l'une des raisons pour lesquelles les étudiant-e-s se distinguent en général quant à leur niveau de formation préalable. Les étudiant-e-s

### Formation antérieure selon le type de haute école, en % des étudiant-e-s au niveau bachelor

G 1.13



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

<sup>8</sup> Les voies et conditions d'accès sont décrites de manière détaillée dans la publication suivante: OFS (2015): Conditions d'études et de vie dans les hautes écoles suisses 2013. Neuchâtel : OFS. Page 16.

internationaux ont en outre obtenu leur certificat d'accès à l'étranger. Chaque système éducatif national est marqué par certaines particularités<sup>9</sup> qui se reflètent dans le type de formation antérieure des étudiant-e-s internationaux. Les différences entre étudiant-e-s internationaux et étudiant-e-s autochtones quant à la formation antérieure et selon le type de haute école sont décrites dans le paragraphe suivant.

Dans les HEU, les étudiant-e-s internationaux disposent plus souvent (16%) que les étudiant-e-s autochtones (10%) d'une formation professionnelle ou d'une formation en haute école qu'ils ont achevée avant d'entamer leurs études actuelles. Chez les étudiant-e-s internationaux, cette formation antérieure achevée est le plus souvent un diplôme du degré tertiaire, alors que chez les étudiant-e-s autochtones, cette formation est principalement un diplôme de formation professionnelle initiale.

La situation est inversée dans les HES. Avant d'entamer des études, les étudiant-e-s internationaux ont plus rarement achevée une formation professionnelle ou du degré tertiaire (37%) que les étudiant-e-s autochtones (62%). La formation antérieure achevée des étudiant-e-s autochtones est le plus souvent un diplôme de formation professionnelle initiale, alors que celle des étudiant-e-s internationaux est pour une moitié un titre du degré tertiaire et pour l'autre moitié un certificat de formation professionnelle initiale.

Dans les HEP, environ un quart des étudiant-e-s internationaux et un quart des étudiant-e-s autochtones ont achevée une formation avant de commencer des études, cette formation étant le plus souvent un diplôme du degré tertiaire chez les étudiant-e-s internationaux et généralement un diplôme de formation professionnelle initiale chez les étudiant-e-s autochtones.

## 1.7 Origine sociale

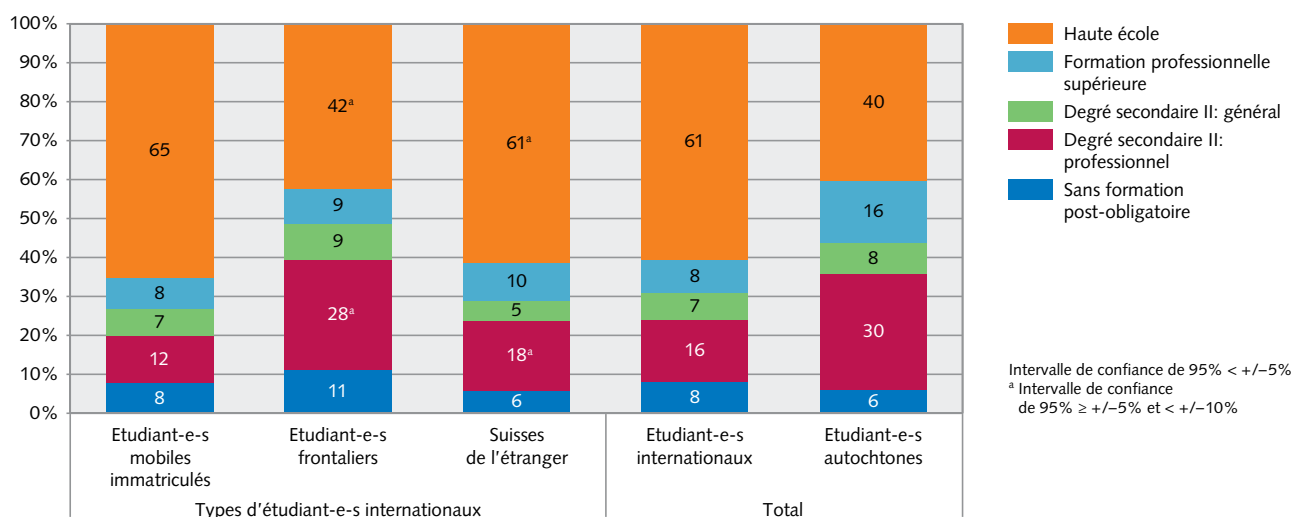
Des critères comme la formation accomplie, le métier exercé et la situation dans la profession des parents permettent de décrire l'origine sociale des étudiant-e-s. Les personnes interrogées fournissent des informations sur le parent avec lequel elles ont grandi.

### 1.7.1 Niveau de formation des parents

61% des étudiant-e-s sont issus de familles dans lesquelles au moins l'un des parents est diplômé d'une haute école. Les parents des étudiant-e-s autochtones ont plus rarement obtenu un tel diplôme (40%). Ils disposent par contre plus souvent que les parents des étudiant-e-s internationaux d'une formation professionnelle supérieure ou d'un diplôme du degré secondaire II (formation professionnelle initiale). En ventilant les types de haute école, l'image ne change pas.

Plus haut niveau de formation des parents, en %

G 1.14

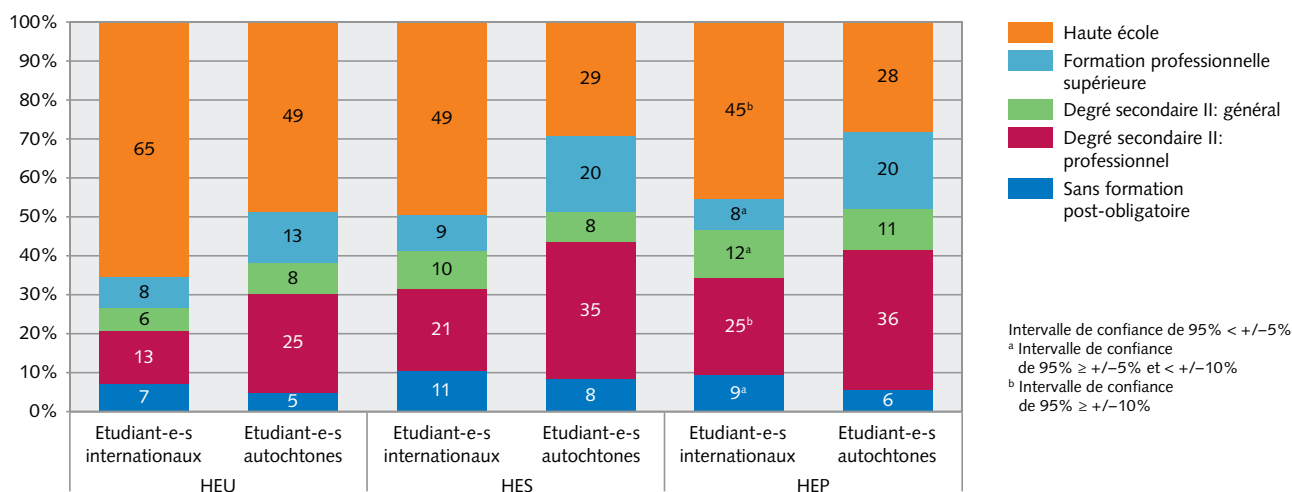


Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

<sup>9</sup> Par particularités on entend notamment l'organisation et la structure d'un système éducatif. Le réseau Eurydice présente sur son site internet des descriptions détaillées et des vues d'ensemble des systèmes éducatifs nationaux en Europe. Voir à ce sujet: <https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/mwikis/eurydice/index.php?title=Countries>

**Plus haut niveau de formation des parents selon le type de haute école, en % G 1.15**



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

En comparaison avec l'ensemble des étudiant-e-s internationaux, les étudiant-e-s frontaliers viennent moins souvent d'un foyer dans lequel au moins un parent est diplômé d'une haute école (42%) et plus fréquemment de familles où le diplôme de formation le plus élevé d'un parent est celui d'une formation professionnelle initiale (28%). Les deux autres types d'étudiant-e-s internationaux ne se différencient pas de l'ensemble de ces derniers quant au niveau de formation des parents.

La ventilation des étudiant-e-s internationaux selon leur provenance montre que seuls les étudiant-e-s provenant des autres pays d'Europe UE/AELE présentent une part supérieure à la moyenne de 61% de parents diplômés d'une haute école (73%).

**1.7.2 Catégories socioprofessionnelles**

**Exemples de catégories socioprofessionnelles (CSP)**

**1 Dirigeants**

Entrepreneurs, activité indépendante, 20 employés ou plus

**2 Professions libérales et assimilées**

Médecin, activité indépendante, moins de 20 employés  
 Professeur de musique, activité indépendante, moins de 20 employés

**3 Autres indépendants**

Agriculteur, activité indépendante, moins de 20 employés  
 Libraire, activité indépendante, moins de 20 employés

**4 Professions intellectuelles et d'encadrement**

Architecte, sans fonction dirigeante, haute école  
 Ingénieur du bâtiment, avec fonction dirigeante, école supérieure  
 Agent de police, avec fonction dirigeante, haute école

**5 Professions intermédiaires**

Ingénieur du bâtiment, sans fonction dirigeante, haute école  
 Agent de police, avec fonction dirigeante, apprentissage  
 Programmeur, sans fonction dirigeante, école supérieure  
 Menuisier en bâtiment, avec fonction dirigeante, apprentissage

**6 Non-manuels qualifiés**

Comptable, sans fonction dirigeante, apprentissage  
 Programmeur, sans fonction dirigeante, maturité  
 Coiffeur, sans fonction dirigeante, apprentissage  
 Acteur, sans fonction dirigeante, école obligatoire

**7 Manuels qualifiés**

Menuisier en bâtiment, sans fonction dirigeante, apprentissage  
 Agriculteur, sans fonction dirigeante, apprentissage  
 Chauffeur poids lourds, sans fonction dirigeante, école obligatoire

**8 Travailleurs non qualifiés**

Programmeur, sans fonction dirigeante, école obligatoire  
 Confiseur-pâtissier, sans fonction dirigeante, école obligatoire

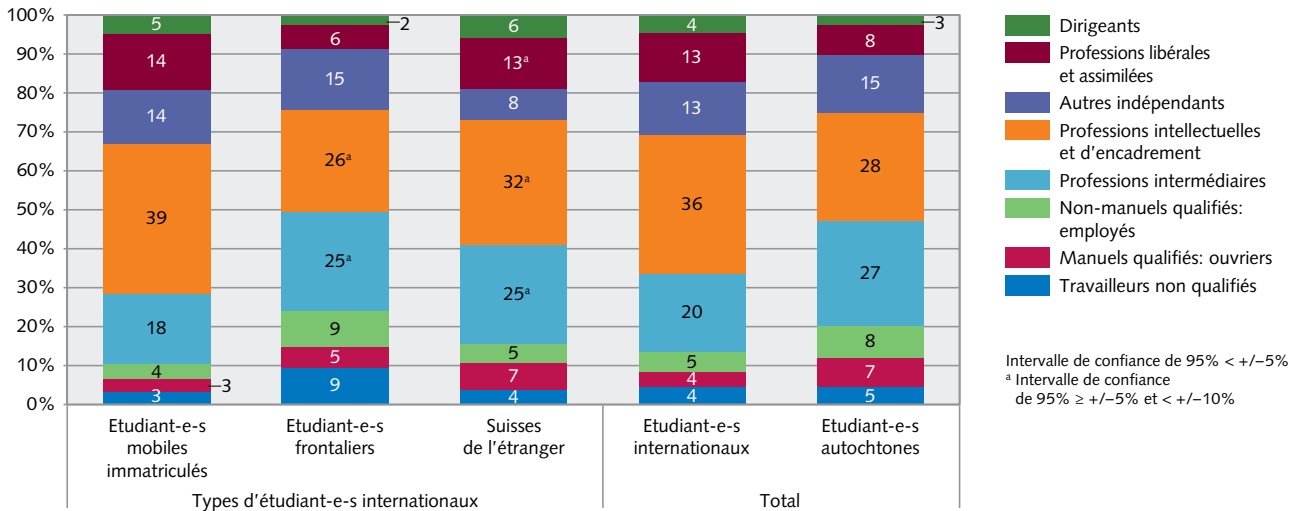
Les catégories socioprofessionnelles (CSP), établies pour la Suisse en coopération avec l'EPFL et l'OFS, représentent une autre possibilité de décrire l'origine sociale. Huit catégories sont distinguées pour les pères des étudiant-e-s. Chacune correspond à la combinaison du niveau de formation le plus élevé, du métier exercé et de la situation dans la profession.

Les différences entre étudiant-e-s internationaux et étudiant-e-s au niveau des catégories socioprofessionnelles reflètent aussi les différences de niveau de formation du père et de choix de métier ou de carrière. Comparés aux étudiant-e-s autochtones, les étudiant-e-s internationaux ont plus fréquemment des pères dirigeants (4% contre 3%) ainsi que des pères exerçant



Catégorie socioprofessionnelle du père, en %

G 1.16

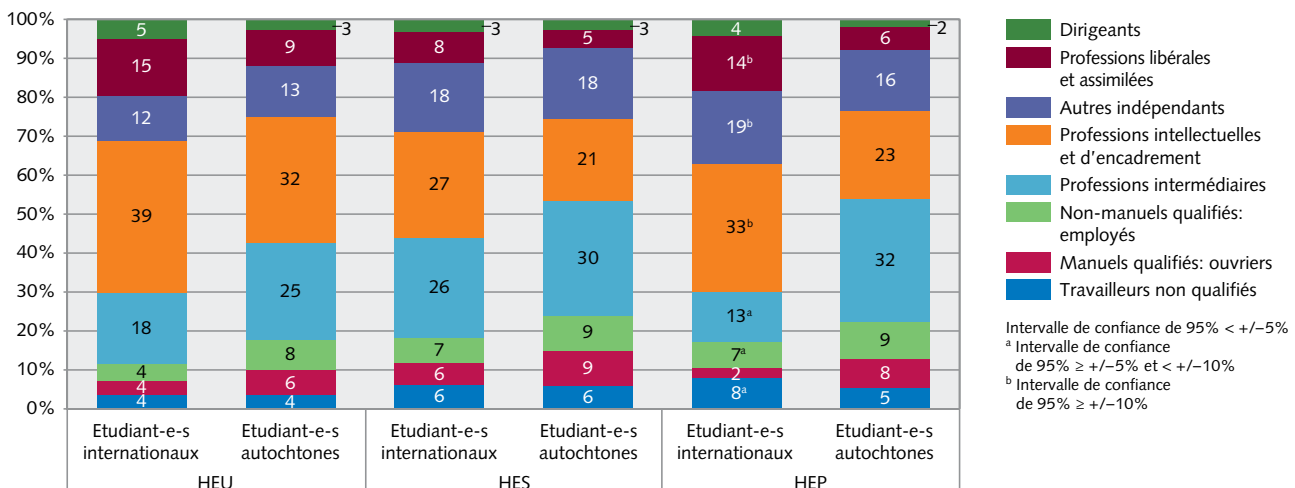


Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Catégorie socioprofessionnelle du père selon le type de haute école, en %

G 1.17



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

des professions libérales et assimilées (13% contre 8%) ou des professions intellectuelles et d'encadrement (36% contre 28%). En revanche, les pères des étudiant-e-s internationaux font moins souvent partie des catégories Professions intermédiaires (20% contre 27%), Non-manuels qualifiés (5% contre 8%) et Manuels qualifiés (4% contre 7%). L'image est grosso modo la même en ce qui concerne les catégories socioprofessionnelles des mères des étudiant-e-s tant dans les HEU que dans les HES et les HEP.

Les étudiant-e-s frontaliers se distinguent de l'ensemble des étudiant-e-s internationaux par le fait que leurs pères font plus rarement partie des catégories Professions libérales et assimilées (6%) et des professions

intellectuelles et d'encadrement (26%). Les étudiant-e-s mobiles immatriculés et les Suisses de l'étranger ne se différencient pas statistiquement de l'ensemble des étudiant-e-s internationaux.

Les étudiant-e-s internationaux provenant d'Amérique Centrale et du Sud comptent une part supérieure à la moyenne de pères travaillant dans des professions intellectuelles et d'encadrement (54%). Les pères des étudiant-e-s provenant d'Afrique font moins souvent partie de la catégorie Autres indépendants (7%) et ceux des étudiant-e-s provenant des autres pays d'Europe UE/AELE exercent moins souvent une profession intermédiaire (11%).



## 2 Conditions de vie

### 2.1 Conditions de logement

#### 2.1.1 Mode de logement

Les indications sur les modes de logement correspondent aux conditions de logement des étudiant-e-s en semaine pendant le semestre.

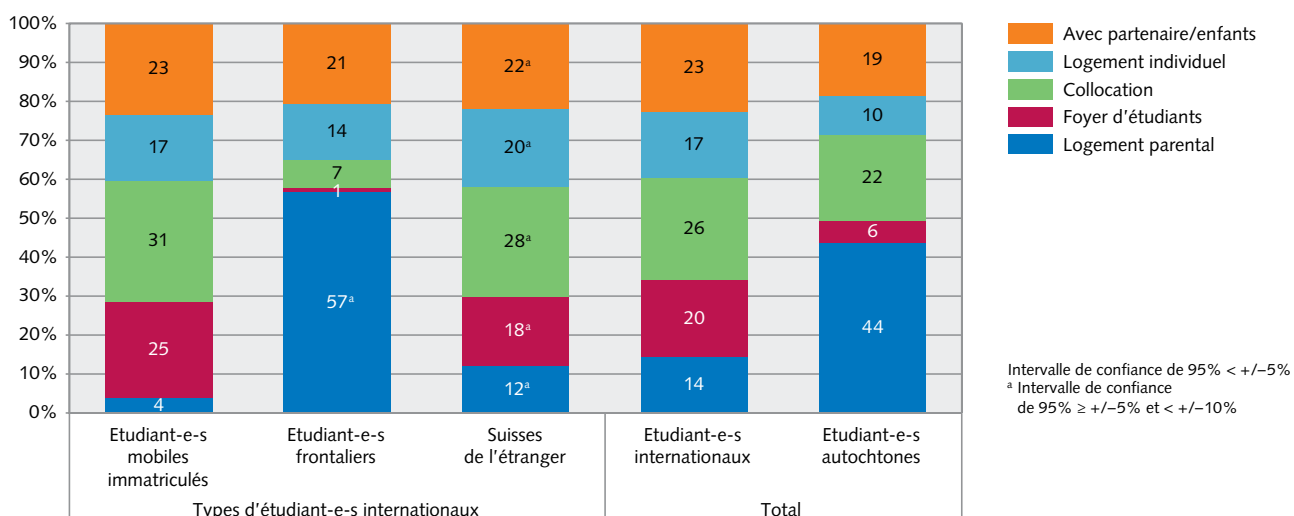
Les étudiant-e-s internationaux vivent beaucoup plus souvent dans des foyers et autres logements pour étudiant-e-s (20%) que les étudiant-e-s autochtones (6%). Ils vivent aussi plus souvent seuls (17% contre 10% pour les étudiant-e-s autochtones), avec un-e partenaire et/ou des enfants (23% contre 19%) ou en colocation (26% contre 22%). Ces différences s'expliquent par la proportion nettement plus faible d'étudiant-e-s étrangers qui vivent chez leurs parents (14% contre 44% pour les étudiant-e-s autochtones).

On note des différences très nettes entre les trois types d'étudiant-e-s internationaux. Les étudiant-e-s mobiles immatriculés, pour la plupart venus en Suisse pour étudier, habitent plus rarement chez leurs parents (4%) et relativement souvent dans un foyer d'étudiant-s (25%). Les étudiant-e-s frontaliers vivent plus souvent chez leurs parents (57%) et plus rarement en foyer (1%) ou en colocation (7%). Enfin, pour ce qui est du mode de logement, les Suisses de l'étranger ne se distinguent pas de la moyenne des étudiant-e-s internationaux.

On constate aussi des différences de mode de logement entre les étudiant-e-s internationaux suivant leur provenance. Les étudiant-e-s des pays voisins habitent plus souvent chez leurs parents (20%), ce qui s'explique par la forte proportion d'étudiant-e-s frontaliers. Les étudiant-e-s d'Afrique ou d'Asie habitent plus souvent en foyer (resp. 34% et 36%). Les étudiant-e-s d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud ainsi que ceux des autres pays d'Europe non UE/AELE vivent plus souvent avec un-e partenaire et/ou des enfants (resp. 43% et 37%).

Mode de logement des étudiant-e-s, en %

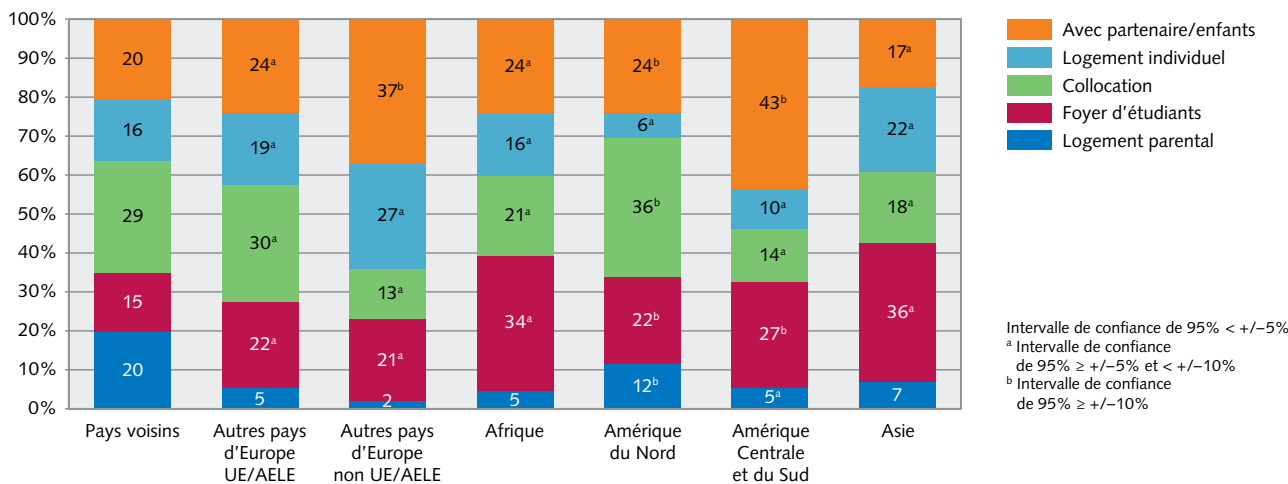
G 2.1



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

**Mode de logement des étudiant-e-s internationaux selon la provenance, en % G 2.2**



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

**2.1.2 Durée du trajet et moyens de transport**

Par rapport aux étudiant-e-s autochtones, les étudiant-e-s internationaux ont des durées de trajet globalement plus courtes entre leur domicile et la haute école. Ils déclarent plus souvent (35%) que les étudiant-e-s autochtones (23%) que ce trajet prend maximum 15 minutes, et ont en même temps plus rarement besoin de plus d'une demi-heure.

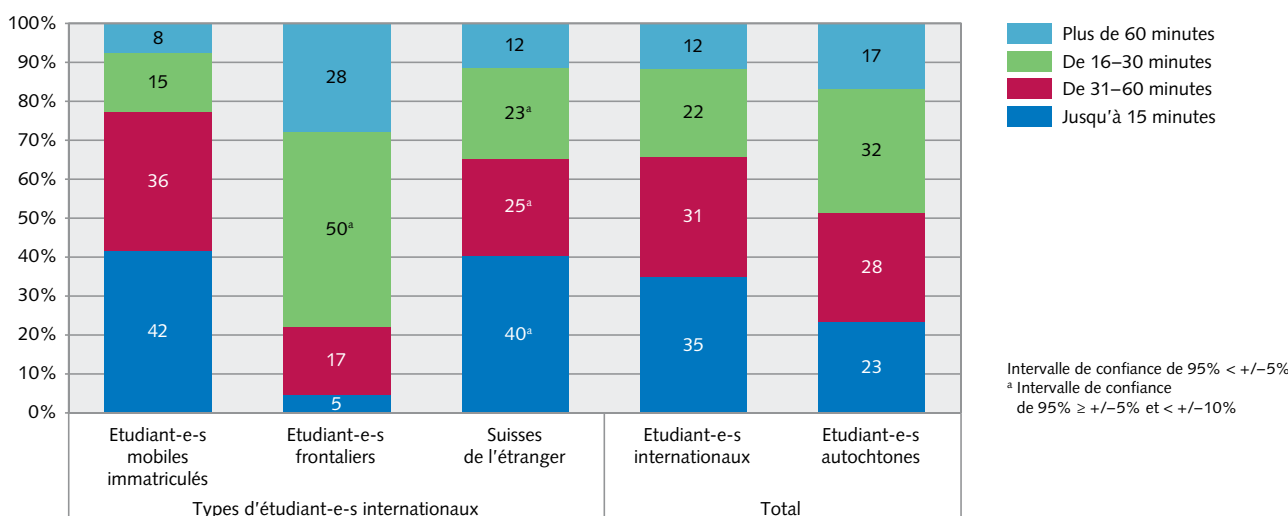
Notamment les étudiant-e-s mobiles immatriculés déclarent des durées de trajet courtes. Pour le trajet entre le domicile et la haute école, ils ont plus souvent que la moyenne des étudiant-e-s internationaux un trajet qui dure maximum 15 minutes et plus rarement un

temps de trajet de plus de 30 minutes. En revanche, les étudiant-e-s frontaliers ont des durées de trajet beaucoup plus longues: pour près des trois quarts (78%), elle dépasse les 30 minutes, tandis que 5% seulement ont 15 minutes de trajet maximum.

Ces différences s'expliquent en partie par la spécificité de la localisation des différents modes de logement. Par exemple, les foyers se trouvent souvent à proximité directe des hautes écoles. Par contre, les étudiant-e-s vivant chez leurs parents ou avec un-e partenaire et/ou des enfants ont des durées de trajet plus longues.

En conséquence, les étudiant-e-s internationaux font plus souvent que les étudiant-e-s autochtones le trajet à pied (19%) ou empruntent plus fréquemment

**Durée du trajet des étudiant-e-s entre le logement et la haute école, en % G 2.3**

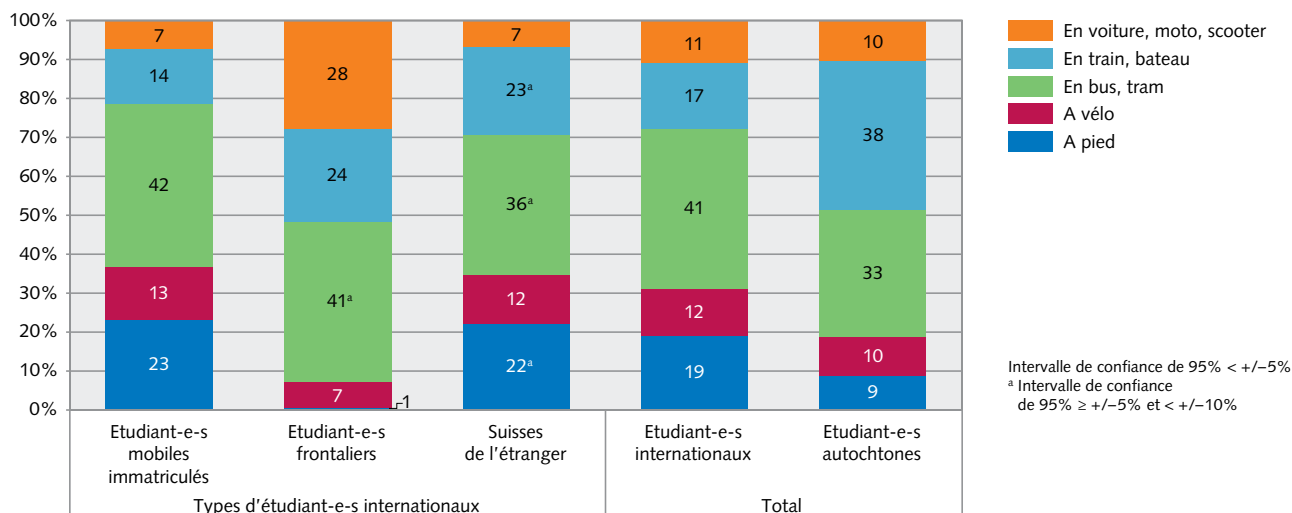


Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

### Moyen de transport le plus fréquent des étudiant-e-s entre le logement et la haute école, en %

G 2.4



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

les transports publics suburbains (bus, tram: 41%) et plus rarement les transports publics interurbains (train<sup>10</sup>: 17%) pour se rendre à la haute école.

Les étudiant-e-s mobiles immatriculés sont plus nombreux que la moyenne des étudiant-e-s internationaux à faire le trajet à pied (23%) et plus rares à utiliser leur propre véhicule (7%). La durée de trajet des étudiant-e-s frontaliers entre leur domicile et la haute école étant plus longue, ceux-ci ne font quasiment jamais le trajet à pied et le font plus rarement à vélo, mais utilisent plus souvent leur propre véhicule ou les transports publics (train).

Ces résultats correspondent aux différences constatées entre les étudiant-e-s internationaux et autochtones concernant le mode de logement et la durée de trajet.

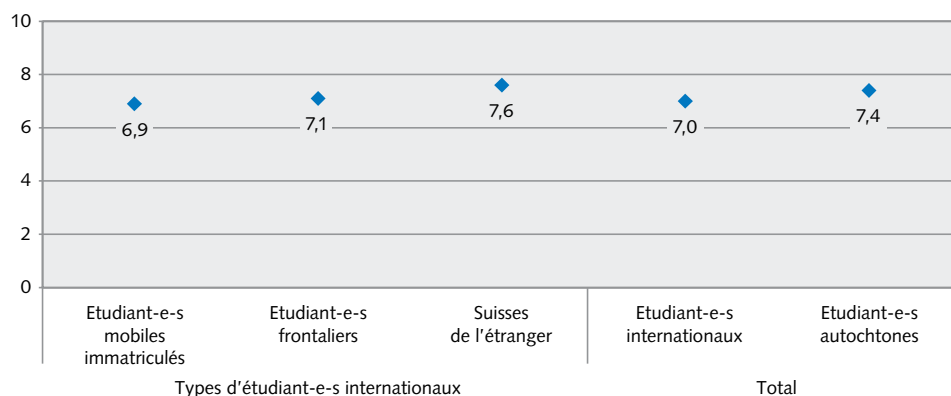
### 2.1.3 Satisfaction par rapport aux conditions de logement

La satisfaction des étudiant-e-s par rapport aux conditions de logement est en moyenne relativement élevée. Les étudiant-e-s internationaux sont moins satisfaits (moyenne: 7,0) de leurs conditions de logement que les étudiant-e-s autochtones (7,4).

Les plus satisfaits de leurs conditions de logement sont les Suisses de l'étranger (7,6). La satisfaction des étudiant-e-s venus d'Asie (6,4) est inférieure à la moyenne de l'ensemble des étudiant-e-s internationaux.

### Satisfaction des étudiant-e-s par rapport aux conditions de logement, moyenne (échelle de 0 = pas du tout satisfait à 10 = entièrement satisfait)

G 2.5



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

<sup>10</sup> Comprend aussi la réponse «bateau».

### 2.1.4 Difficultés à trouver un logement

Il a été demandé aux étudiant-e-s vivant en dehors du logement parental s'ils avaient eu des difficultés à trouver un appartement ou une chambre s'ils avaient eu à déménager pour leurs études. Les comparaisons ci-après concernent donc uniquement les étudiant-e-s vivant hors du logement parental.

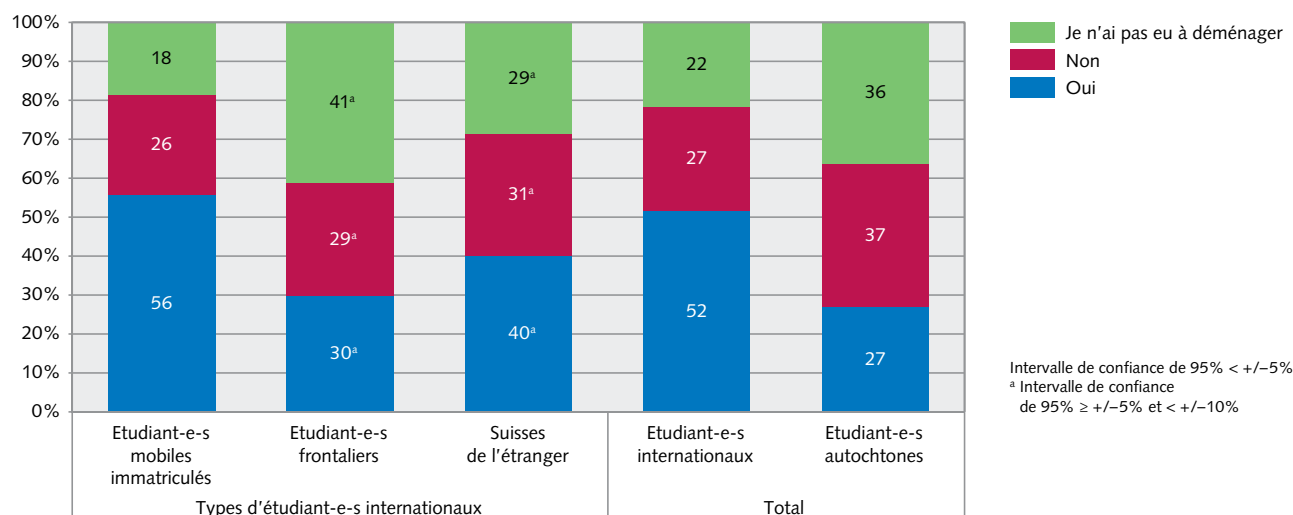
Plus de la moitié des étudiant-e-s internationaux (52%) ont eu des difficultés à trouver un appartement ou une chambre. 22% n'étaient pas concernés par la recherche d'un logement. Les étudiant-e-s autochtones déclarent nettement plus rarement (27%) avoir eu des difficultés à trouver un logement et indiquent en outre plus souvent n'avoir même pas cherché de logement (36%).

Les étudiant-e-s frontaliers et les Suisses de l'étranger ont plus rarement eu des difficultés à trouver un logement que la moyenne des étudiant-e-s internationaux. De plus, les étudiant-e-s frontaliers ont plus rarement cherché un logement.

Les étudiant-e-s d'Amérique du Nord ont déclaré plus souvent que la moyenne des étudiant-e-s (72%) qu'ils avaient eu des difficultés à trouver un logement. Les étudiant-e-s venant d'autres pays d'Europe non UE/AELE ou d'Afrique ont indiqué plus souvent (resp. 36% et 38%) n'avoir pas cherché de logement.

**Difficultés à trouver un logement, en % des étudiant-e-s en logement non parental**

G 2.6

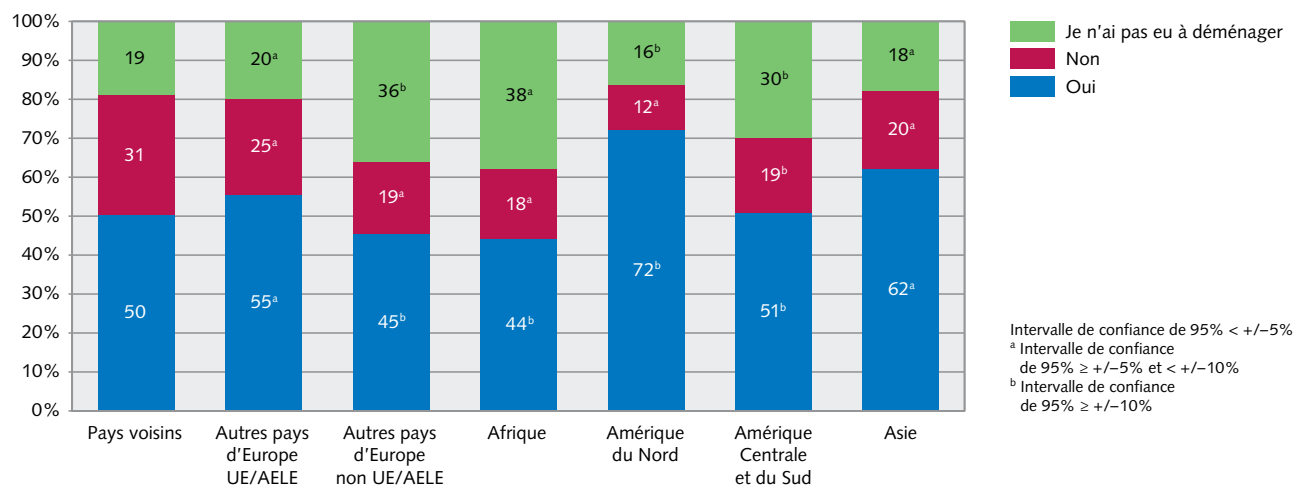


Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

**Difficultés à trouver un logement selon la provenance, en % des étudiant-e-s internationaux en logement non parental**

G 2.7



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

## 2.2 Etudiant-e-s ayant des enfants

Les étudiant-e-s internationaux ont un peu plus souvent des enfants (7%) que les étudiant-e-s autochtones (5%). Cela s'explique en partie par les différences dans la structure par âges de ces deux groupes. En effet, la proportion d'étudiant-e-s de plus de 30 ans s'élève à 17% parmi les étudiant-e-s internationaux et à 11% parmi les étudiant-e-s autochtones (voir chapitre 1.5).

Pour ce qui est d'avoir ou non des enfants, il n'existe pas de différence significative entre les différents types d'étudiant-e-s internationaux.

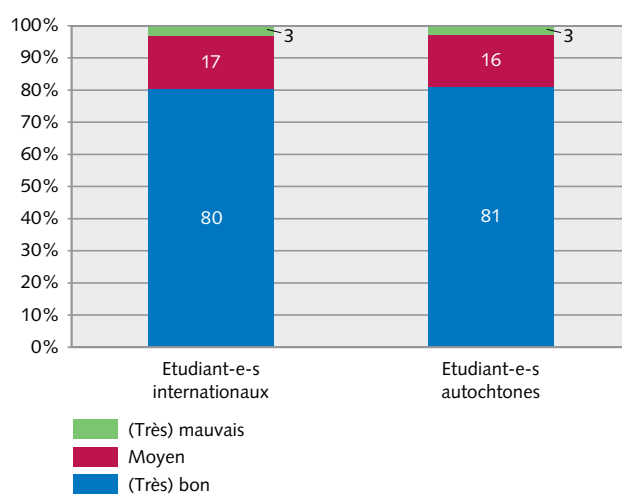
La situation des étudiant-e-s internationaux ayant des enfants correspond à celle des étudiant-e-s autochtones dans le même cas. Il n'existe pas de différence significative concernant l'âge de l'enfant (le plus jeune), la garde des enfants ou les conséquences de ce dernier point sur les études.

## 2.3 Santé

80% des étudiant-e-s internationaux évaluent leur état de santé comme étant bon ou très bon, 17% comme étant moyen et 3% comme étant mauvais ou très mauvais. A ce niveau, aucune différence n'est à noter par rapport aux étudiant-e-s autochtones. En termes de fréquence des problèmes de santé durables, on ne constate aucune différence non plus entre les étudiant-e-s

internationaux (28%) et les étudiant-e-s autochtones (30%). Cependant, les étudiant-e-s internationaux signalent plus souvent (4%) que les étudiant-e-s autochtones (2%) être fortement gênés au quotidien par des problèmes de santé. Aucune différence statistique significative n'apparaît entre les différents types d'étudiant-e-s internationaux pour ce qui est des trois indicateurs de santé.

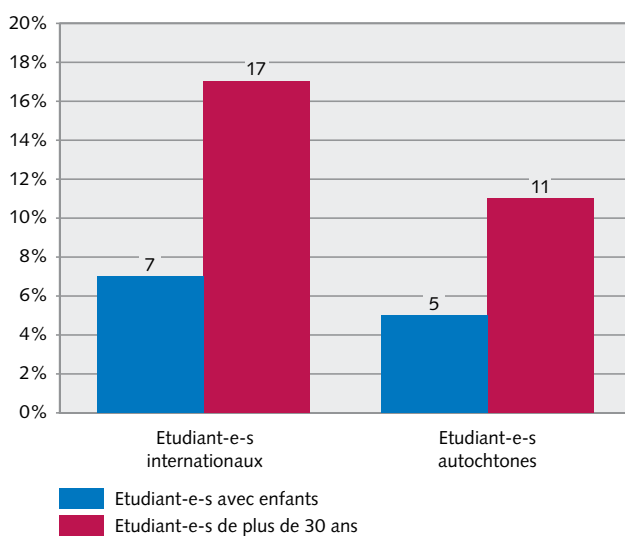
**Etat de santé autoévalué par les étudiant-e-s, en %** G 2.9



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

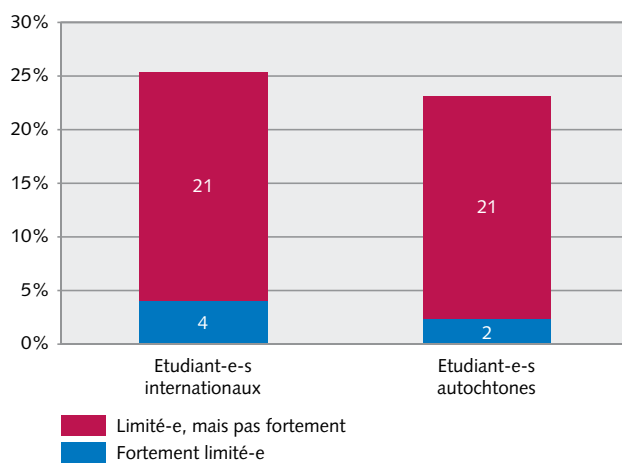
**Proportion d'étudiant-e-s avec enfants et d'étudiant-e-s âgés de plus de 30 ans, en %** G 2.8



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

**Etudiant-e-s limités dans leurs activités quotidiennes par leur état de santé, en %** G 2.10



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

## 3 Activité rémunérée et budget-temps

### 3.1 Taux d'actifs occupés et taux d'occupation

Le taux d'actifs occupés indique combien d'étudiant-e-s exercent une activité professionnelle en plus de leurs études. Il correspond au pourcentage d'étudiant-e-s exerçant une activité rémunérée, rapporté à la totalité des étudiant-e-s.

Sont prises en considération les activités rémunérées (y compris les stages rémunérés et l'assistantat) exercées pendant les 12 mois précédant l'enquête. Cela comprend les activités rémunérées exercées pendant le semestre (période des cours), pendant les vacances semestrielles ou pendant les deux. Les activités rémunérées qui ont précédé le début des études ne sont pas intégrées.

Le taux d'occupation décrit le volume horaire de l'activité rémunérée.

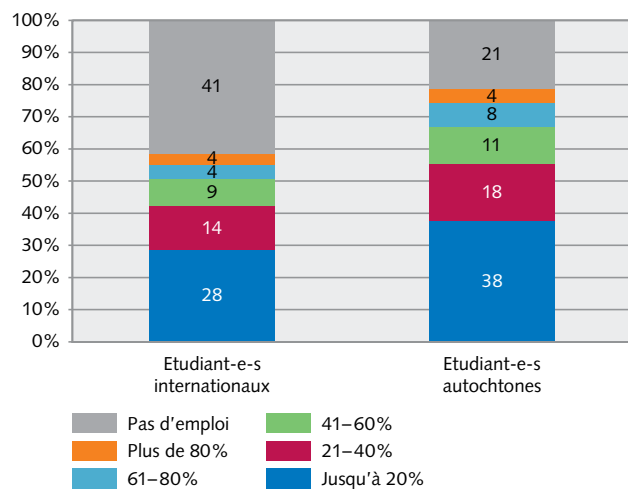
Le taux d'occupation est évalué par rapport au taux d'occupation moyen les 12 mois précédant la date de l'enquête et fait référence à l'activité rémunérée telle que définie ci-dessus.

La majorité des étudiant-e-s internationaux (59%) exercent une activité rémunérée en plus de leurs études. Par rapport aux étudiant-e-s autochtones (79%), les étudiant-e-s internationaux exercent beaucoup plus rarement une activité rémunérée, même si, en moyenne, ils sont plus âgés, ils vivent plus souvent en dehors du logement parental et ils ont plus souvent des enfants. Comme le montrent les résultats du rapport principal 2013 sur la situation sociale et économique des étudiant-e-s, ces trois facteurs favorisent l'exercice d'une activité rémunérée par les étudiant-e-s.<sup>11</sup>

Comment expliquer que le taux d'actifs occupés soit plus faible parmi les étudiant-e-s internationaux? D'une part, ils reçoivent plus souvent des subsides d'études que les étudiant-e-s autochtones, d'autre part, le financement

### Taux d'actifs occupés et taux d'occupation des étudiant-e-s, en %

G 3.1



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

des études par les parents joue un rôle plus important (voir chapitre 4.1.2). Cependant, ces deux points peuvent constituer à la fois une cause et une conséquence de l'absence d'activité rémunérée. En outre, les étudiant-e-s internationaux sont plus souvent inscrits dans des domaines d'études dans lesquels le degré de réglementation de la discipline rend plus difficile le cumul avec une activité rémunérée (voir chapitre 1.4). Enfin, les étudiant-e-s internationaux sont plus fortement confrontés aux limitations d'accès au marché du travail que les étudiant-e-s autochtones (voir chapitre 3.2).

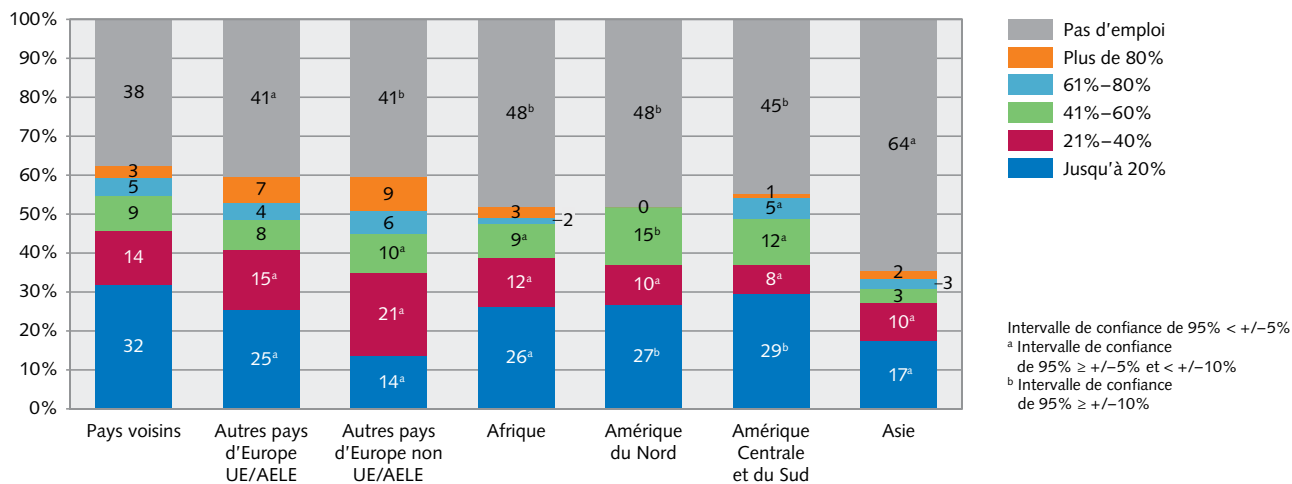
Aucune différence statistique significative n'apparaît entre les trois différents types d'étudiant-e-s internationaux pour ce qui est du taux d'actifs occupés. Ils affichent par conséquent à peu près le même taux d'activité rémunérée que l'ensemble des étudiant-e-s internationaux (59%). Les différences apparaissent suivant la provenance des étudiant-e-s internationaux. Ceux d'Asie exercent beaucoup plus rarement (36%) une activité rémunérée que la moyenne des étudiant-e-s internationaux.

Dans l'ensemble, les étudiant-e-s internationaux actifs occupés affichent un taux d'occupation aussi élevé que les étudiant-e-s autochtones exerçant une

<sup>11</sup> OFS (2015): Conditions d'études et de vie dans les hautes écoles suisses 2013. Neuchâtel: OFS. Page 41 et suivantes.

**Taux d'actifs occupés et taux d'occupation des étudiant-e-s internationaux selon la provenance, en %**

**G 3.2**



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

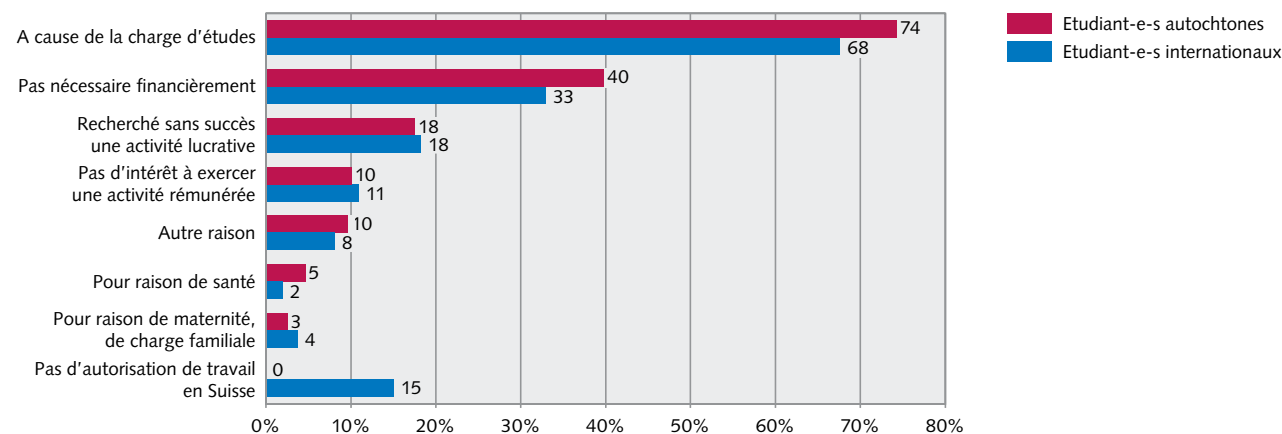
activité rémunérée. Aucune différence ne se dessine non plus dans ce domaine entre les trois types d'étudiant-e-s internationaux. La situation n'est pas la même quand on considère la provenance. Les étudiant-e-s des autres pays d'Europe non UE/AELE affichent plus rarement que la moyenne des étudiant-e-s internationaux un taux d'occupation inférieur ou égal à 20%. La proportion d'étudiant-e-s d'Amérique du Nord, d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud affichant un taux d'occupation parmi les plus élevés (plus de 80%) est inférieure à la moyenne.

**3.2 Raisons de ne pas exercer une activité rémunérée**

41% des étudiant-e-s internationaux n'exercent pas d'activité rémunérée (contre 21% pour les étudiant-e-s autochtones). Les deux principales raisons invoquées sont la charge d'études et le fait qu'une activité rémunérée n'est pas financièrement nécessaire. La charge d'études est un peu plus rarement (68%) invoquée par les étudiant-e-s internationaux n'exerçant pas d'activité rémunérée que par les étudiant-e-s autochtones (74%). Pour les étudiant-e-s autochtones, il est plus courant (40%) de renoncer à une activité rémunérée parce que les ressources financières sont suffisantes que pour les étudiant-e-s internationaux (33%).

**Raisons pour lesquelles l'étudiant-e n'a pas d'activité rémunérée, en % des étudiant-e-s qui ne sont pas actifs occupés (réponses multiples possibles)**

**G 3.3**



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

15% des étudiant-e-s internationaux n'exerçant pas d'activité rémunérée indiquent qu'ils n'ont pas d'autorisation de travail, ce qui explique qu'ils ne peuvent exercer aucune activité. Bien sûr, cette raison ne peut être avancée par les étudiant-e-s autochtones. 5% des étudiant-e-s autochtones n'exerçant pas d'activité rémunérée avancent des raisons de santé, contre 2% pour les étudiant-e-s internationaux, soit moitié moins. Les autres raisons sont formulées à fréquence égale par les étudiant-e-s internationaux et par les étudiant-e-s autochtones.

### 3.3 Caractéristiques, raisons et impact d'une activité rémunérée

#### 3.3.1 Continuité de l'activité rémunérée

En dehors du taux d'occupation, on peut aussi décrire en termes de continuité le comportement des étudiant-e-s internationaux par rapport à une activité rémunérée. On entend par là le fait que les étudiant-e-s exercent une activité rémunérée seulement pendant les vacances semestrielles ou aussi pendant le semestre.

Par rapport aux étudiant-e-s autochtones (79%), les étudiant-e-s internationaux exercent plus rarement (68%) une activité rémunérée pendant toute l'année académique. A l'inverse, par rapport aux étudiant-e-s autochtones, les étudiant-e-s internationaux travaillent près de deux fois plus souvent pendant la durée du semestre seulement (15% contre 6%). De la même façon, ils exercent un peu plus souvent que les

étudiant-e-s autochtones une activité rémunérée exclusivement pendant les vacances semestrielles (17% contre 14%). L'activité rémunérée des étudiant-e-s internationaux s'avère donc être moins continue que celle des étudiant-e-s autochtones.

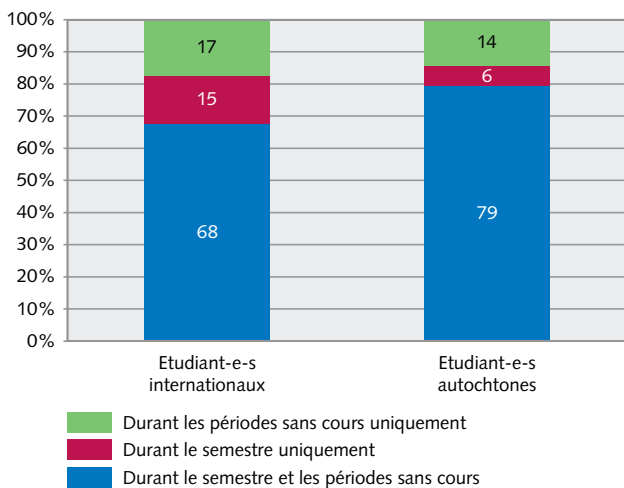
Aucune différence statistiquement significative n'apparaît entre les trois différents types d'étudiant-e-s internationaux. Si l'on considère la provenance de ces derniers, on constate que les étudiant-e-s des autres pays d'Europe non UE/AELE sont proportionnellement plus nombreux que la moyenne des étudiant-e-s internationaux à travailler pendant toute l'année académique (85%) mais nettement moins nombreux à n'exercer une activité professionnelle que pendant les vacances semestrielles (5% contre 17%). Le pourcentage d'étudiant-e-s d'Amérique du Nord travaillant uniquement pendant le semestre est nettement plus faible que la moyenne des étudiant-e-s internationaux dans cette situation (4% contre 15%).

#### 3.3.2 Type d'activité rémunérée

Les indications sur le type d'activité rémunérée portent sur l'activité principale. On entend par là celle qui est exercée la plus grande partie du temps.

Les étudiant-e-s internationaux exercent des activités professionnelles variées en plus de leurs études. Par rapport aux étudiant-e-s autochtones, ils font plus souvent

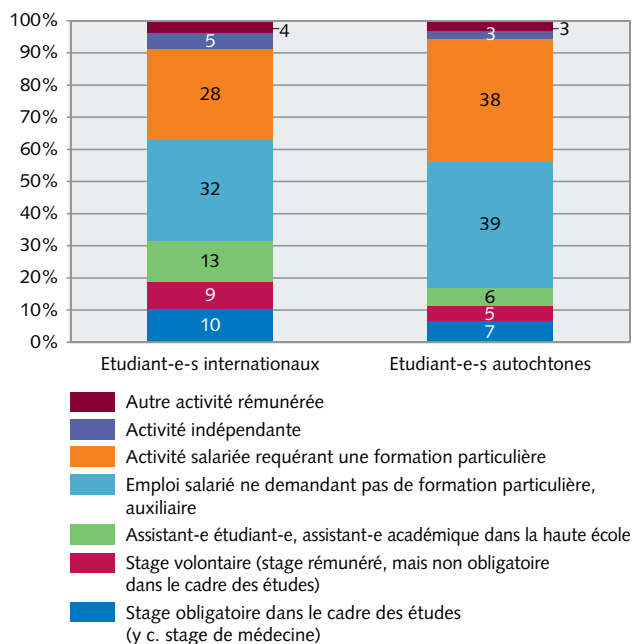
**Continuité de l'activité rémunérée, en % des étudiant-e-s actifs occupés** **G 3.4**



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

**Type d'activité rémunérée, en % des étudiant-e-s actifs occupés** **G 3.5**



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015



un stage obligatoire (10%) ou volontaire (9%). Ils sont aussi plus souvent embauchés comme assistant-e-s étudiant-e-s ou assistant-e-s académiques dans la haute école (13%) ou exercent plus souvent une activité indépendante (5%). En revanche, les étudiant-e-s internationaux exercent plus rarement que les étudiant-e-s autochtones une activité rémunérée exigeant une formation spéciale (28%). Cela touche aussi les activités rémunérées dont l'exercice n'exige aucune formation spéciale (32%). D'une façon générale, la répartition des étudiant-e-s internationaux entre les différents types d'activités professionnelles est un peu plus uniforme que pour les étudiant-e-s autochtones. Pour ce qui est du type d'activité, aucune différence statistique significative n'apparaît entre les trois types d'étudiant-e-s internationaux.

En revanche, des différences ponctuelles sont constatées en fonction de la provenance. La proportion des étudiant-e-s d'Afrique exerçant une activité qui n'exige aucune formation spéciale est supérieure à la moyenne des étudiant-e-s internationaux (57% contre 32%). A l'inverse, la proportion d'étudiant-e-s d'Afrique qui exercent une activité nécessitant une formation préalable est inférieure à la moyenne (15% contre 28% en moyenne pour les étudiant-e-s internationaux). Ceux-ci font aussi plus rarement des stages volontaires (1%). Cela vaut également pour les étudiant-e-s d'Asie (3%). En revanche, les étudiant-e-s d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud font plus rarement un stage obligatoire (2%) que la moyenne des étudiant-e-s internationaux (10%).

### T3.1 Raisons de l'activité rémunérée, moyenne (échelle de 1 = pas du tout à 5 = entièrement)

	Etudiant-e-s internationaux	Etudiant-e-s autochtones
<b>Raisons économiques</b>		
Car cela me permet d'être plus à l'aise financièrement	3,7	3,8
Parce que cela m'assure l'indépendance à l'égard de mes parents	3,3	3,4
Pour pouvoir conserver mon niveau de vie	3,2	3,4
Car le revenu que j'en tire m'est indispensable pour vivre	3,3	3,3
Parce que je ne reçois pas de bourse/prêt ou une bourse/un prêt insuffisant-e	3,1	2,8
Parce que je dois subvenir aux besoins d'autres personnes (partenaire, enfants)	1,6	1,4
<b>Raisons professionnelles</b>		
Car cette activité me permet d'acquérir une expérience pratique utile dans ma vie professionnelle future	3,5	3,3
Parce que j'espère augmenter mes chances sur le marché du travail	3,1	2,9
Afin de nouer des relations en vue d'une possible insertion professionnelle future	2,9	2,5
Car mon principal centre d'intérêt réside dans l'activité rémunérée; les études ne viennent qu'au deuxième rang	1,6	1,7
<b>Raisons sociales/liées aux études</b>		
Pour élargir mon horizon personnel	2,9	2,7
Car l'activité rémunérée me permet de me sentir mieux intégré-e socialement	2,6	2,4
Parce que mes études me laissent du temps libre	1,9	1,9
Car l'activité rémunérée est obligatoire dans le cadre de mes études	1,6	1,6

Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

### 3.3.3 Raisons de l'activité rémunérée

Afin de mieux comprendre les raisons poussant les étudiant-e-s à exercer une activité rémunérée, une série d'assertions a été présentée à ceux qui travaillent, qu'ils devaient évaluer sur une échelle de 1 «pas du tout» à 5 «entièrement». Outre les raisons économiques, la palette des motivations couvre aussi des raisons liées à la future activité professionnelle. S'ajoutent aussi des raisons sociales ou liées aux études. Pour chaque raison, une moyenne a ensuite été calculée. Plus la moyenne est élevée, plus la raison justifie l'exercice d'une activité rémunérée.

Les raisons avancées par les étudiant-e-s internationaux s'avèrent être, sur certains points, différentes de celles des étudiant-e-s autochtones. Dans le domaine des raisons économiques, le maintien du niveau de vie et la raison «Car cela me permet d'être plus à l'aise financièrement» jouent un rôle moins important pour les étudiant-e-s internationaux que pour les étudiant-e-s autochtones. En revanche, le manque de bourse/prêt et le motif «Parce que je dois subvenir aux besoins d'autres personnes (partenaire, enfants)» sont des raisons plus importantes pour les étudiant-e-s internationaux d'exercer une activité rémunérée en plus des études.

Les raisons professionnelles telles que «Acquérir une expérience», «Augmenter mes chances sur le marché du travail» ou «Nouer des relations en vue d'une possible insertion professionnelle future» sont clairement plus importantes pour les étudiant-e-s internationaux que pour les étudiant-e-s autochtones. Pour ce qui est des

### T3.2 Impact de l'activité rémunérée, moyenne (échelle de 1 = pas du tout à 5 = entièrement)

	Etudiant-e-s internationaux	Etudiant-e-s autochtones
<b>Impact négatif sur les études</b>		
Je travaillerais volontiers moins pour avoir davantage de temps pour étudier, mais je ne peux pas me le permettre financièrement	2,6	2,4
Je concilie difficilement les deux (activité rémunérée et études)	2,5	2,4
Je ne peux suivre certains cours en raison de l'incompatibilité des horaires	2,1	2,1
Mon travail risque de devenir un handicap pour la réussite de mes études	2,1	2,0
Je souffre de problèmes de santé à cause de la double charge études et activité rémunérée	1,9	2,0
Je ne peux envisager un séjour d'études, pourtant désiré, dans une autre haute école	1,8	1,7
Les études ne constituent plus qu'une activité secondaire	1,5	1,6
<b>Impact positif sur les études</b>		
J'étudie de manière plus ciblée car je perçois ce qui est important	2,8	2,7
Mon activité rémunérée me stimule dans mes études	2,8	2,6

Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

raisons sociales/liées aux études, outre la fonction d'intégration de l'activité rémunérée, les étudiant-e-s internationaux mettent en avant, plus que les étudiant-e-s autochtones, la diversité qu'apporte l'activité rémunérée.

#### 3.3.4 Impact de l'activité rémunérée

Il est clairement établi que, pour les étudiant-e-s internationaux, les aspects financiers, professionnels et sociaux jouent un grand rôle dans l'exercice d'une activité rémunérée. Il faut maintenant montrer quelles sont les conséquences de cette activité sur les études.

Afin de mieux analyser dans quels domaines et avec quelle intensité l'activité rémunérée exercée par les étudiant-e-s a un impact sur les études, une série d'assertions a été présentée à ceux qui travaillent. Ils devaient les évaluer sur une échelle de 1 «pas du tout» à 5 «entièrement». Les domaines sur lesquels portaient les questions couvrent les impacts positifs sur les études, aussi bien que ceux qui rendent les études plus difficiles. Pour chaque assertion, une moyenne a ensuite été calculée. Plus la moyenne est élevée, plus l'impact sur les études est significatif.

Par rapport aux étudiant-e-s autochtones, les étudiant-e-s internationaux ont une évaluation nettement plus positive de l'effet de l'activité rémunérée sur leurs études. Ils sont donc plutôt d'avis que l'exercice d'une activité rémunérée leur permet d'étudier de manière plus ciblée et les stimule dans leurs études. En outre, à la différence des étudiant-e-s autochtones, les étudiant-e-s internationaux pensent moins souvent que les études ne constituent pour eux qu'une activité secondaire.

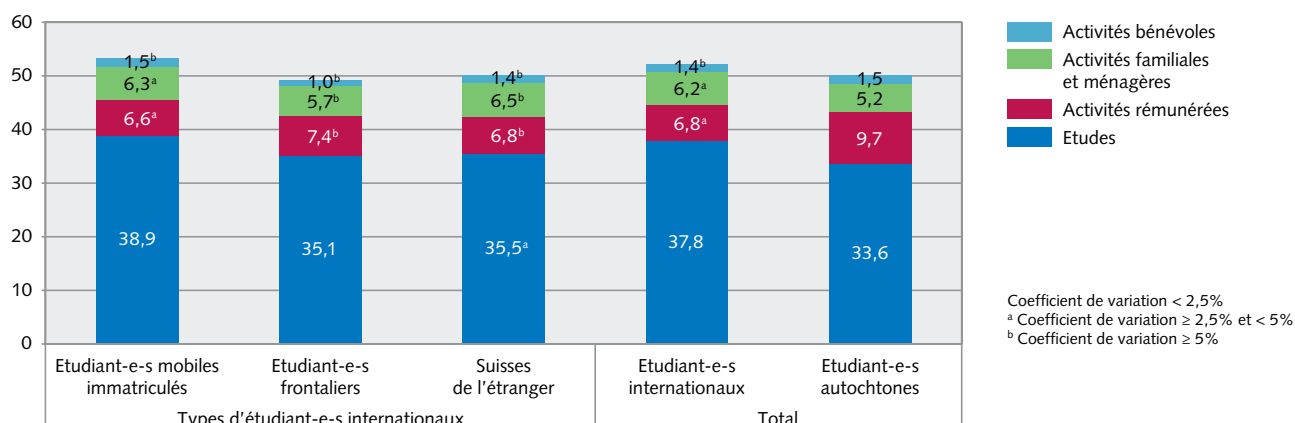
On ne constate aucune différence statistiquement significative entre étudiant-e-s internationaux et autochtones pour les autres aspects qui rendent les études plus difficiles, comme la double charge des études et du travail ou la situation dans laquelle les contraintes financières ne laissent plus assez de temps pour les études.

### 3.4 Budget-temps

Il a été demandé aux étudiant-e-s d'indiquer un volume horaire pour les différentes activités, pendant une semaine type du semestre. Outre le temps consacré aux études (suivi et préparation des cours, rédaction des travaux pendant les études et pour le diplôme, recherches bibliographiques, etc.), ont aussi été intégrés le temps consacré à une activité rémunérée, celui dédié aux activités bénévoles (travail bénévole pour la haute école, des associations et organisations, etc.), ainsi que le temps passé aux tâches domestiques et à la garde des enfants. Les activités de loisirs ne sont pas comptabilisées. La charge temporelle est évaluée en heures par semaine. Une valeur zéro est enregistrée pour les activités qui ne sont pas exercées. Ces indications représentent le temps moyen hebdomadaire consacré aux différentes activités.

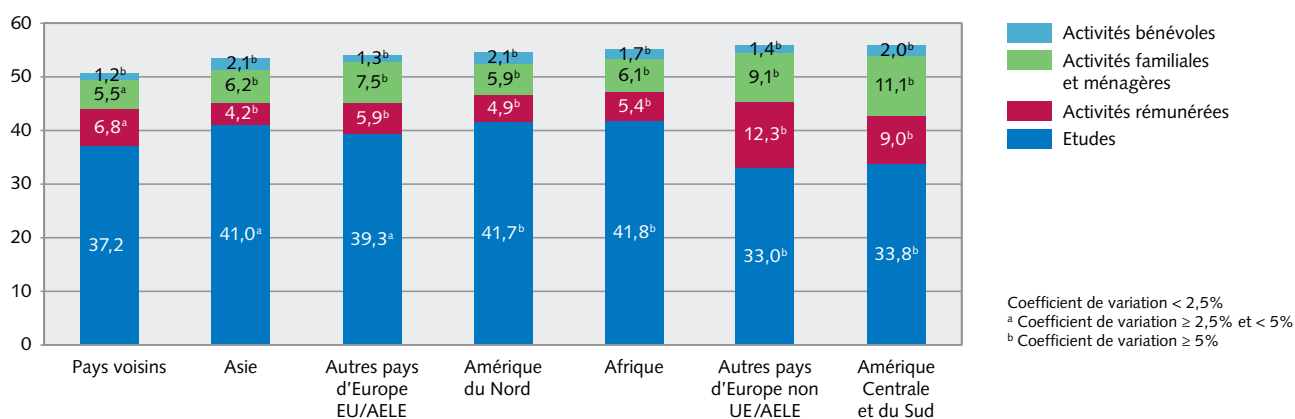
### Budget-temps des étudiant-e-s, moyenne en heures par semaine

G 3.6



### Budget-temps des étudiant-e-s internationaux selon la provenance, moyenne en heures par semaine

G 3.7



#### 3.4.1 Présentation générale du budget-temps

Globalement, le temps nécessaire aux étudiant-e-s internationaux pour leurs études, leur activité rémunérée, les tâches domestiques et familiales et les activités bénévoles est en moyenne de 52,2 heures par semaine. Les étudiant-e-s autochtones ont une charge globale temporelle légèrement plus faible (50,1 heures en moyenne). Par rapport aux étudiant-e-s internationaux, les étudiant-e-s autochtones consacrent moins de temps aux études et aux tâches domestiques et familiales. En revanche, le temps qu'ils affectent à une activité rémunérée est plus élevé.

On constate des différences suivant les types d'étudiant-e-s internationaux. Les étudiant-e-s frontaliers affichent en effet une charge globale temporelle un peu plus faible (49,2 heures) que l'ensemble des étudiant-e-s internationaux (52,2 heures). Cette différence s'explique avant tout par une réduction du temps consacré aux études, à savoir 35,1 heures en moyenne pour les étudiant-e-s frontaliers contre 37,8 pour les étudiant-e-s internationaux. L'analyse de la durée du trajet entre le domicile et la haute école (chapitre 2.1.2) montre que les étudiant-e-s frontaliers y passent plus de temps que l'ensemble des étudiant-e-s internationaux.

Les étudiant-e-s des autres pays d'Europe non UE/AELE consacrent moins de temps à leurs études (33,0 heures) que l'ensemble des étudiant-e-s internationaux (37,8 heures). En revanche, pour eux, la charge temporelle de l'activité rémunérée (12,3 heures) et des tâches domestiques et familiales (9,1 heures) est supérieure à la moyenne (resp. 6,8 et 6,2 heures). Pour les étudiant-e-s venant d'Asie, le nombre d'heures dédiées à l'exercice d'une activité rémunérée s'élève à 4,2 heures et est donc inférieur à celui des étudiant-e-s internationaux en général (6,8 heures). Enfin, les étudiant-e-s d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud consacrent en moyenne plus de temps (11,1 heures) aux tâches domestiques et familiales que l'ensemble des étudiant-e-s internationaux (6,2 heures).

### 3.4.2 Temps consacré aux études

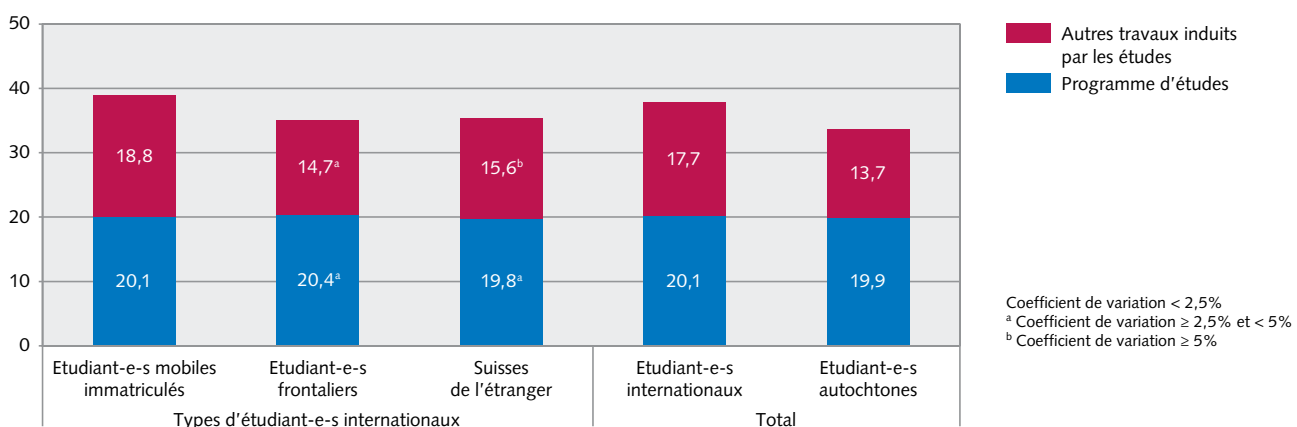
Le temps consacré aux études peut se ventiler entre le programme d'études (suivi des cours, séminaires, stages et exercices) et les autres travaux induits par les études (préparation des cours, rédaction de rapports d'études et de fin d'études, recherches bibliographiques, heures de consultations, etc.). Cette distinction permet d'analyser en détail l'utilisation du temps consacré aux études.

Pendant une semaine type du semestre, le temps consacré aux études s'élève en moyenne à 37,8 heures pour les étudiant-e-s internationaux, réparties entre 20,1 heures consacrées au suivi des cours et 17,7 heures dédiées aux autres travaux induits par les études. Les étudiant-e-s autochtones passent le même temps en cours (19,9 heures), mais consacrent moins d'heures

aux autres travaux induits par les études (13,7), ce qui explique qu'ils passent globalement moins de temps à étudier (33,6 heures).

Si l'on distingue les différents types d'étudiant-e-s internationaux, il s'avère que les étudiant-e-s frontaliers (35,1 heures) consacrent aux études un temps inférieur à la moyenne globale des étudiant-e-s internationaux. Ils passent certes le même temps que les autres en cours mais consacrent moins d'heures (14,7) à la préparation des cours, à la rédaction de rapport et aux recherches bibliographiques.

### Temps consacré aux études par les étudiant-e-s, moyenne en heures par semaine

**G 3.8**


Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

## 4 Situation financière

### 4.1 Ressources

L'enquête porte sur les ressources moyennes mensuelles pendant le semestre. La structure des recettes des étudiant-e-s pouvant varier fortement entre le semestre et les vacances, ces indications ne peuvent pas être extrapolées pour une année.

L'analyse suivante de la situation financière des étudiant-e-s porte sur le moment de l'enquête, au printemps 2013. Les conséquences de la suppression du taux plancher du franc suisse par la Banque Nationale Suisse en janvier 2015 ne sont donc pas visibles.

#### 4.1.1 Ressources totales

Les ressources totales dépendent entre autres du mode de logement des étudiant-e-s. Les étudiant-e-s internationaux vivant beaucoup plus rarement chez leurs parents que les étudiant-e-s autochtones, la présentation suivante des ressources ne concerne que les étudiant-e-s vivant hors logement parental.

Si l'on considère uniquement ceux qui ne vivent pas chez leurs parents, les ressources médianes mensuelles des étudiant-e-s internationaux s'élèvent à 1900 francs.

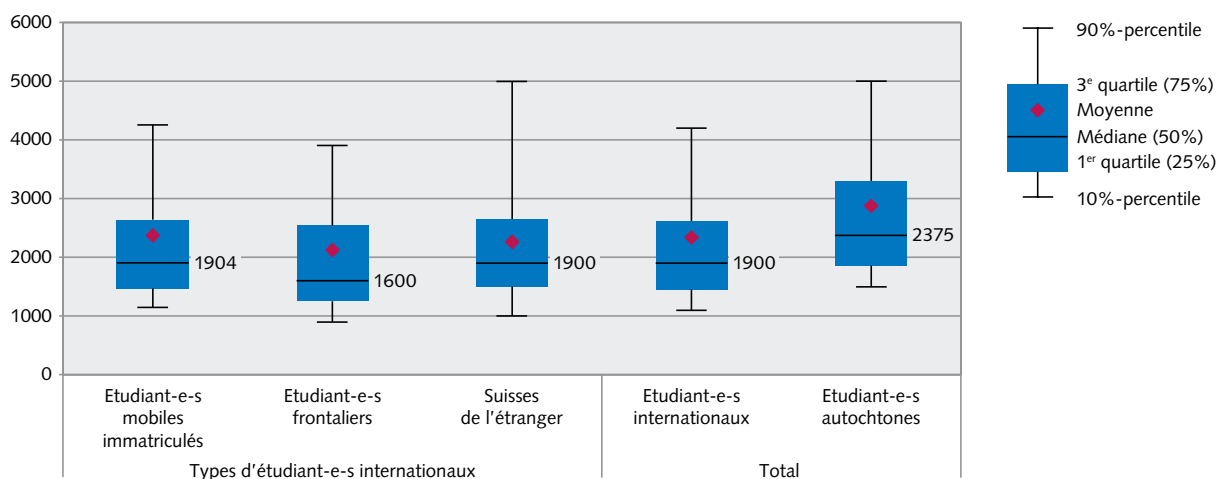
Un quart de ces étudiant-e-s internationaux doivent vivre avec 1450 francs maximum (1<sup>er</sup> quartile). Un autre quart ont au moins 2620 francs (3<sup>e</sup> quartile) à disposition.

La médiane des ressources des étudiant-e-s autochtones vivant hors logement parental s'élève à 2375 francs. Même les autres estimateurs sont supérieurs au niveau constaté pour les étudiant-e-s internationaux (1<sup>er</sup> quartile: 1860 francs, 3<sup>e</sup> quartile: 3300 francs). Les étudiant-e-s internationaux qui ne vivent pas chez leurs parents disposent donc globalement, pour leurs études en Suisse, de moyens plus faibles que ceux des étudiant-e-s autochtones.

Un quart des étudiant-e-s frontaliers vivent avec des moyens particulièrement faibles. L'estimateur du 1<sup>er</sup> quartile s'élève à 1250 francs. Il est donc nettement plus faible que dans la répartition des ressources de tous les étudiant-e-s internationaux (1450 francs). Même cette différence ne peut être imputée au mode de logement, car seuls les étudiant-e-s vivant en dehors du logement parental ont été pris en compte pour l'analyse. On ne constate aucune différence statistiquement significative pour les autres données de répartition des ressources.

#### Ressources des étudiant-e-s en logement non parental, en francs par mois

G 4.1



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

#### 4.1.2 Composition des ressources

Pour l'analyse ci-après, les sources de revenus ont été classées comme suit:

*Famille:* soutien des parents, du/de la partenaire ou d'autres membres de la famille.

*Activité rémunérée:* ressources issues d'une activité rémunérée, en cours ou passée, et soutien financier de l'employeur (actuel ou ancien).

*Bourses et prêts:* bourses et prêts publics (suisses ou étrangers), des hautes écoles ou d'organisations privées.

*Autres:* emprunt auprès de la famille, crédit bancaire, autres ressources de provenance publique ou privée.

Par rapport aux étudiant-e-s autochtones (27%), les étudiant-e-s internationaux se financent plus souvent (40%) grâce à une seule des quatre provenances de ressources. Ils bénéficient donc plus rarement de plusieurs sources en même temps (60% contre 73% pour les étudiant-e-s autochtones).

79% des étudiant-e-s internationaux reçoivent un soutien financier de leur famille. 57% disposent des revenus de leur activité rémunérée et 19% de subsides d'études. La proportion d'étudiant-e-s soutenus par leur famille est à peu près aussi élevée que pour les étudiant-e-s autochtones (77%). En revanche, on constate des différences significatives pour ce qui est de l'activité rémunérée: les étudiant-e-s internationaux bénéficient plus rarement d'un revenu issu d'une activité rémunérée (voir chapitre 3.1), mais plus souvent de subsides d'études (voir chapitre 4.2). Dans les deux groupes, la part des moyens financiers issus d'une autre source s'élève à environ 20%.

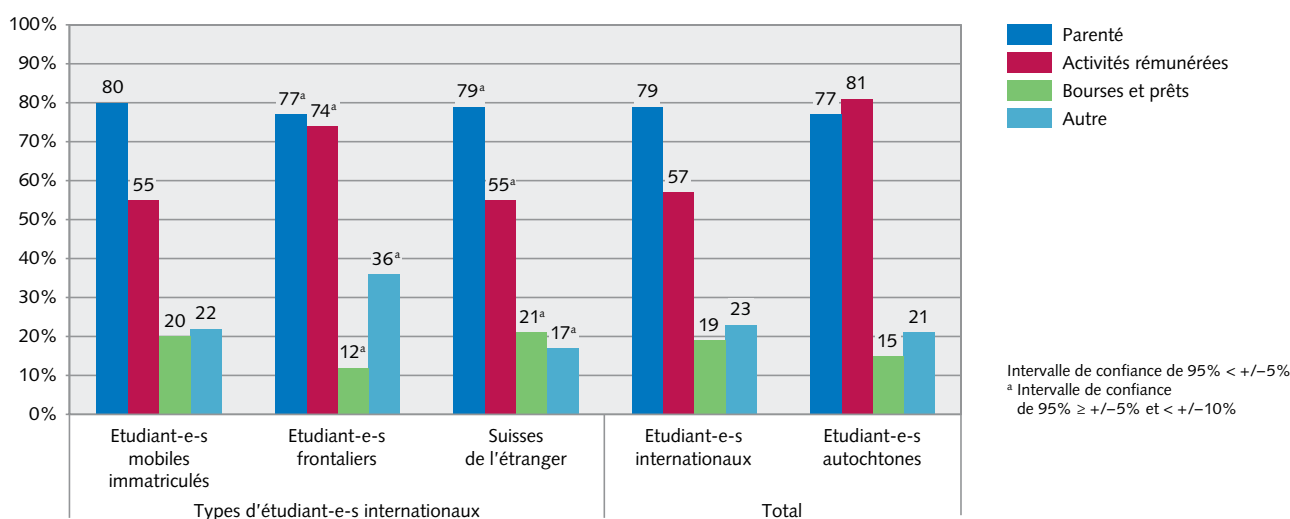
Un nombre relatif d'étudiant-e-s frontaliers plus élevé (74%) que la moyenne des étudiant-e-s internationaux dispose de revenus provenant de l'exercice de leur activité rémunérée. On ne constate aucune différence significative pour les deux autres types d'étudiant-e-s internationaux.

Par rapport à la moyenne enregistrée pour les étudiant-e-s internationaux, les étudiant-e-s d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud sont plus rarement (56%) soutenus par leur famille. Les étudiant-e-s d'Asie disposent plus rarement (37%) de moyens provenant de l'exercice d'une activité rémunérée. Plus d'un tiers (37%) des étudiant-e-s des autres pays d'Europe UE/AELE bénéficient des subsides d'études.

Pour 25% des étudiant-e-s internationaux, les ressources proviennent exclusivement du soutien de la famille. Cette proportion est nettement supérieure à celle enregistrée pour les étudiant-e-s autochtones (10%). 3% des étudiant-e-s internationaux se financent totalement via les subsides d'études. C'est encore plus rarement le cas pour les étudiant-e-s autochtones (0,5%).

Afin d'analyser les ressources des étudiant-e-s plus en détail, le pourcentage moyen des quatre provenances de ressources a été déterminé par rapport à l'ensemble des ressources.

#### Utilisation des ressources par les étudiant-e-s en logement non parental, en % G 4.2

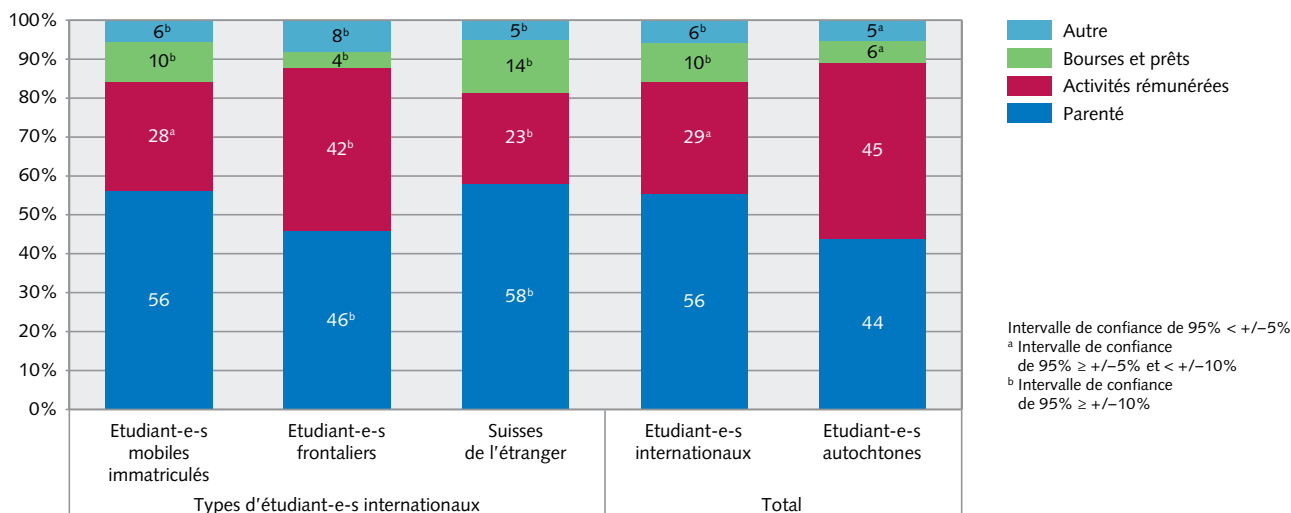


Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

### Proportion des ressources des étudiant-e-s en logement non parental, en %

G 4.3



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Parmi les étudiant-e-s internationaux, la proportion du soutien de la famille couvre plus de la moitié (56%) de l'ensemble des ressources, tandis que les ressources provenant de l'exercice d'une activité rémunérée s'élèvent à 29% et les subsides d'études à 10%. 6% viennent d'autres sources.

Par rapport aux étudiant-e-s autochtones, les étudiant-e-s internationaux dépendent plus de leur famille. Parmi les étudiant-e-s autochtones, les revenus d'une activité rémunérée (45%) et le soutien familial (44%) arrivent à parts égales dans les ressources.

Pour ce qui est de l'origine des ressources, les étudiant-e-s frontaliers se distinguent des deux autres types d'étudiant-e-s internationaux. Comme pour les étudiant-e-s autochtones, pour eux la proportion du soutien familial est presque égale à celle des revenus d'une activité rémunérée, et les subsides d'études ne représentent qu'un petit pourcentage.

Par rapport à la moyenne des étudiant-e-s internationaux, les étudiant-e-s des pays voisins affichent une proportion plus faible (6%) de subsides d'études dans les ressources. En revanche, pour les étudiant-e-s des autres pays d'Europe UE/AELE, une proportion de ressources supérieure à la moyenne (19%) provient des subsides d'études. Pour les autres provenances, on ne constate aucune différence significative par rapport à la moyenne des étudiant-e-s internationaux.

## 4.2 Subsides d'études

Les subsides d'études couvrent les bourses et les prêts. Les prêts doivent être remboursés à la fin des études, ce qui n'est pas le cas des bourses.

Dans le présent chapitre, on entend par subsides d'études toutes les bourses et tous les prêts accordés par les pouvoirs publics (Confédération, canton, communes ou instances étrangères), les hautes écoles ou des organisations privées. Ne sont pas pris en compte les bourses de mobilité (ex.: bourses Erasmus) ni les crédits bancaires privés, auxquels un bref paragraphe séparé est consacré au chapitre 4.4.3.

L'attribution de subsides d'études des pouvoirs publics est régie au niveau cantonal. Dans le concordat sur les bourses d'études, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2013, les cantons fixent les principes et normes minimales d'attribution des subsides d'études. La publication «Bourses et prêts d'études» de l'OFS présente les bourses et prêts accordés tous les ans par les cantons. Contrairement à la statistique cantonale des bourses, les subsides d'études exposés dans le présent rapport comprennent aussi les contributions à la formation des hautes écoles, des organisations privées et d'autres acteurs des pouvoirs publics (Confédération, communes, bourses étrangères).



#### 4.2.1 Demandes

19% des étudiant-e-s internationaux touchent des subsides d'études. 2% attendent encore une réponse, 11% ont fait une demande qui a été rejetée. 3% déclarent que leurs subsides d'études sont déjà échus. 64% n'ont déposé aucune demande.

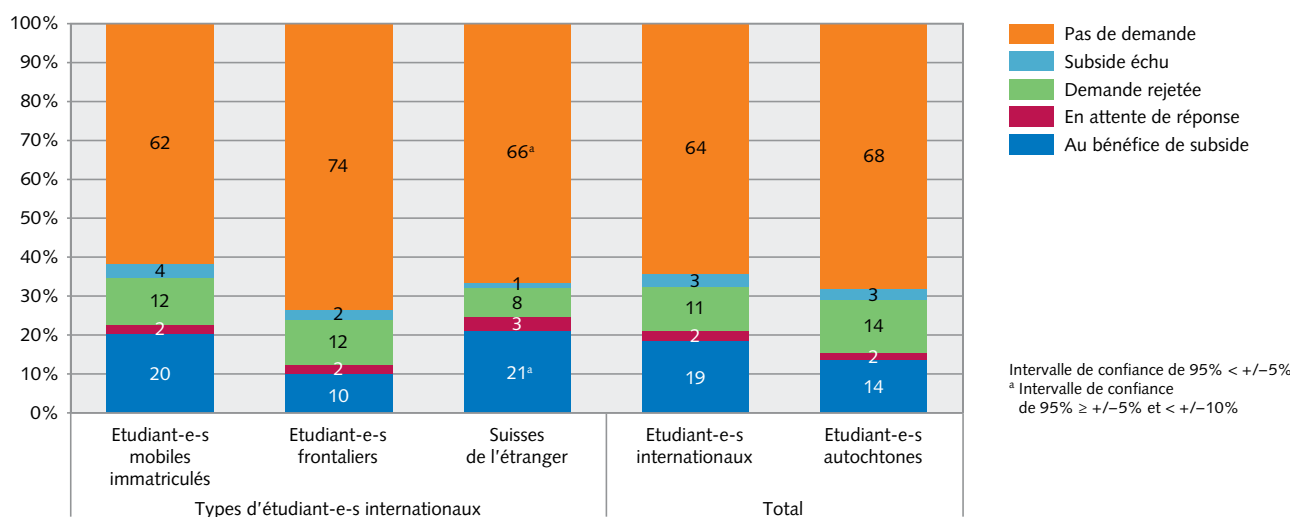
Par rapport aux étudiant-e-s autochtones, les étudiant-e-s internationaux reçoivent donc plus souvent des subsides d'études. Ces derniers proviennent en grande partie de l'étranger (voir à sujet le chapitre 4.2.2.). En outre, ils indiquent plus rarement que leur demande a été rejetée ou qu'ils n'ont rien demandé.

Les étudiant-e-s frontaliers constituent une exception. Par rapport à la moyenne des étudiant-e-s internationaux (19%), ils indiquent à peu près moitié moins souvent recevoir des subsides d'études (10%). De plus, ils sont nettement plus nombreux à ne déposer aucune demande (74%).

On constate aussi des différences suivant la provenance des étudiant-e-s internationaux: par rapport à la moyenne des étudiant-e-s internationaux, ceux des pays voisins déposent plus rarement une demande et touchent aussi moins souvent des subsides d'études; la situation est exactement inverse pour les étudiant-e-s des autres pays d'Europe UE/AELE. Enfin, c'est parmi les étudiant-e-s d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud que la proportion de ceux qui n'ont pas fait de demande est la plus faible (38%).

Demande de subsides, en %

G 4.4

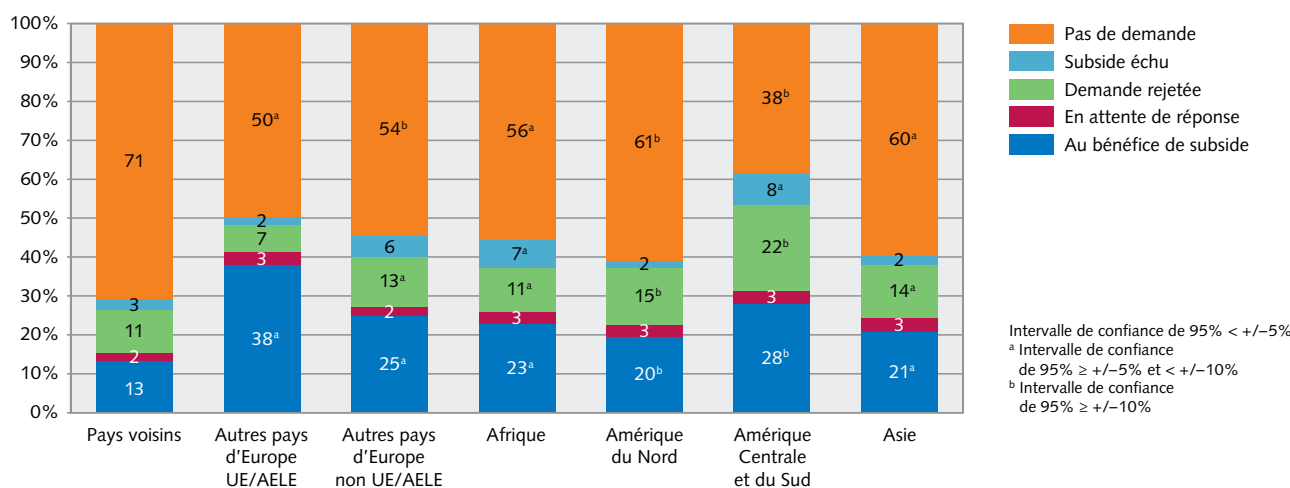


Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Demande de subsides selon la provenance, en %

G 4.5



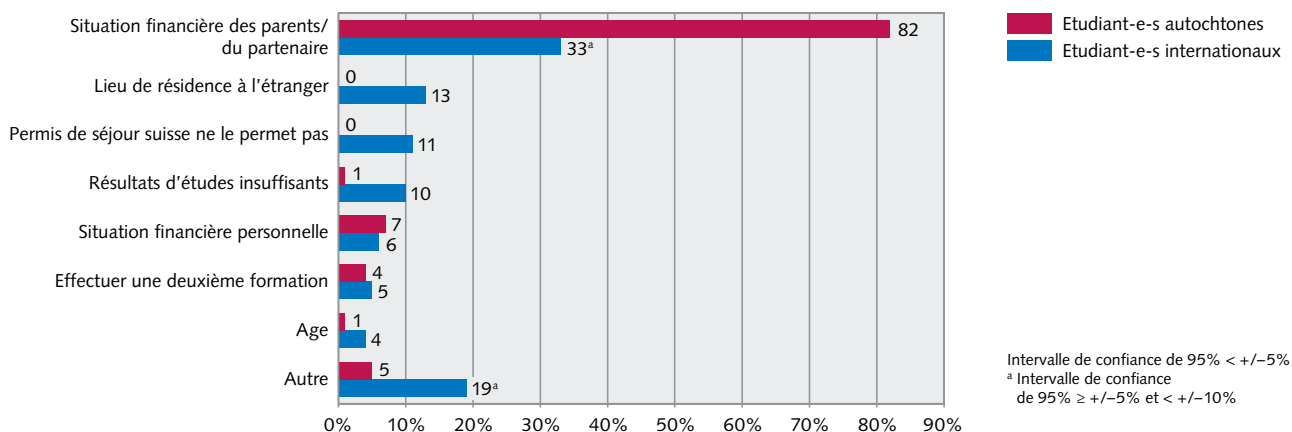
Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015



### Raison principale du rejet de la demande de subsides, en % des étudiant-e-s avec une demande rejetée

G 4.6

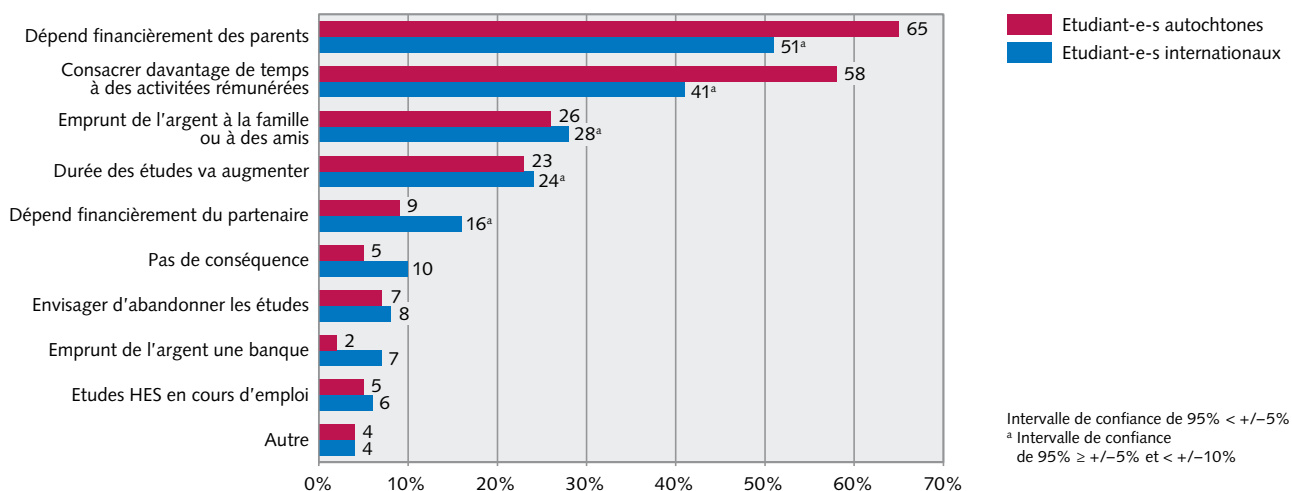


Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

### Conséquences d'un refus de subside, en % des étudiant-e-s dont la demande de subsides a été rejetée (réponses multiples possibles)

G 4.7



Source: SSEE 2013

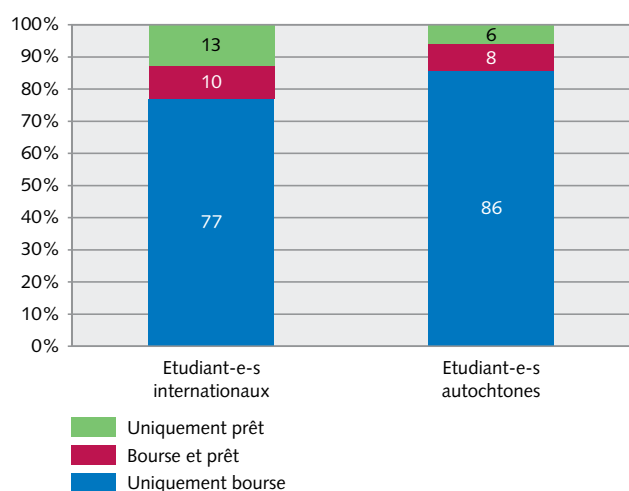
© OFS, Neuchâtel 2015

Les raisons du rejet de la demande sont différentes pour les étudiant-e-s internationaux et pour les étudiant-e-s autochtones. La situation financière des parents ou du/de la partenaire est invoquée comme raison principale par 82% des étudiant-e-s autochtones, contre 33% pour les étudiant-e-s internationaux. En revanche, ces derniers citent plus souvent des obstacles structurels au dépôt de la demande comme le domicile à l'étranger (13%) et la limitation des possibilités de faire une demande à cause du permis de séjour (11%).

On constate aussi des différences entre étudiant-e-s internationaux et étudiant-e-s autochtones dans les conséquences du rejet de la demande de subsides d'études. Plus rarement que les étudiant-e-s autochtones les étudiant-e-s internationaux déclarent dépendre financièrement de leurs parents (51%) ou devoir consacrer davantage de temps à l'exercice d'une activité rémunérée (41%). Ils mentionnent en revanche plus souvent la dépendance financière du/de la partenaire (16%) et l'engagement dans un crédit bancaire (7%).

Par rapport à la moyenne des étudiant-e-s internationaux, les étudiant-e-s frontaliers déclarent particulièrement souvent (77%) être financièrement dépendants de leurs parents, alors que les Suisses de l'étranger indiquent plus rarement (8%) emprunter de l'argent à la famille ou à des amis.

**Type des subsides,**  
en % des étudiant-e-s avec subside **G 4.8**



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

#### 4.2.2 Caractéristiques des subsides d'études

Les étudiant-e-s internationaux recevant des subsides d'études sont plus rares à ne toucher qu'une bourse (77% contre 86% pour les étudiant-e-s autochtones) et plus nombreux à bénéficier seulement d'un prêt (13% contre 6%). Par rapport à la moyenne des étudiant-e-s internationaux, on ne constate aucun écart statistique pour les différents types d'étudiant-e-s internationaux.

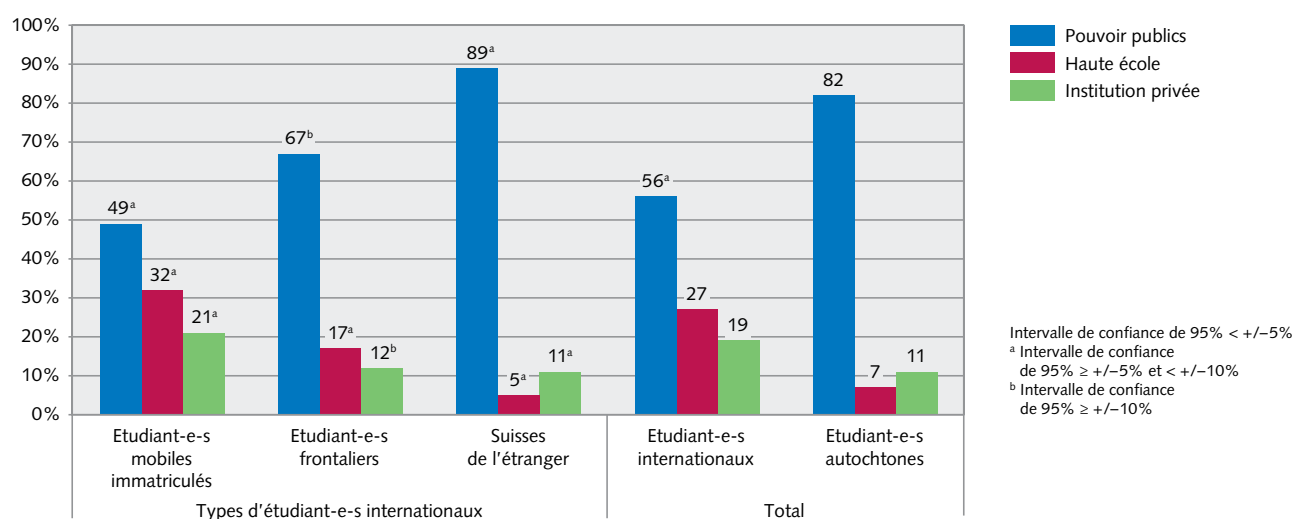
Les étudiant-e-s internationaux qui perçoivent des subsides d'études les reçoivent beaucoup plus rarement des pouvoirs publics que les étudiant-e-s autochtones (56% contre 82%). En revanche, pour eux, les subsides d'études proviennent plus souvent des hautes écoles (27% contre 7% pour les étudiant-e-s autochtones) et des organisations privées (19% contre 11%).

Les Suisses de l'étranger font exception sur ce point, car ils sont nettement plus souvent (89%) soutenus par les pouvoirs publics et touchent plus rarement des subsides d'études des hautes écoles (5%).

Les étudiant-e-s internationaux qui reçoivent des subsides d'études des pouvoirs publics les touchent la plupart du temps de l'étranger (60%). En revanche, seuls 1% des étudiant-e-s autochtones recevant des subsides d'études des pouvoirs publics déclarent qu'ils proviennent de l'étranger.

Les étudiant-e-s frontaliers qui touchent des subsides d'études des pouvoirs publics les perçoivent dans la majorité des cas (97%) de l'étranger. En revanche, pour les Suisses de l'étranger, c'est beaucoup plus rarement le cas (16%).

**Origine des subsides,** en % des étudiant-e-s avec subside  
(réponses multiples possibles) **G 4.9**

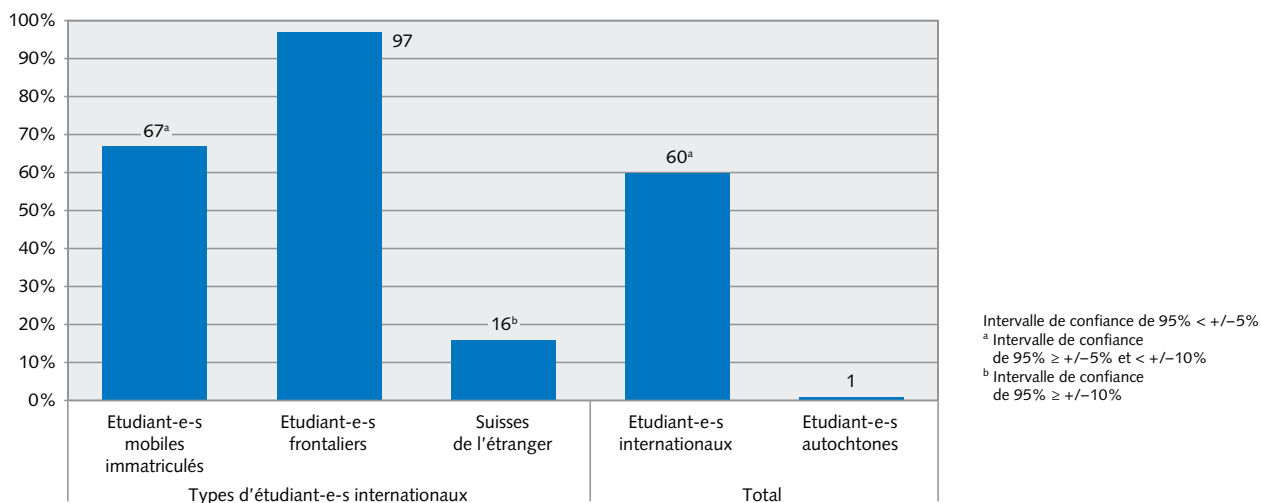


Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

### Proportion des bénéficiaires de subsides des pouvoirs publics à l'étranger, en % des bénéficiaires de subsides des pouvoirs publics

G 4.10



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

#### 4.2.3 Bourses d'excellence

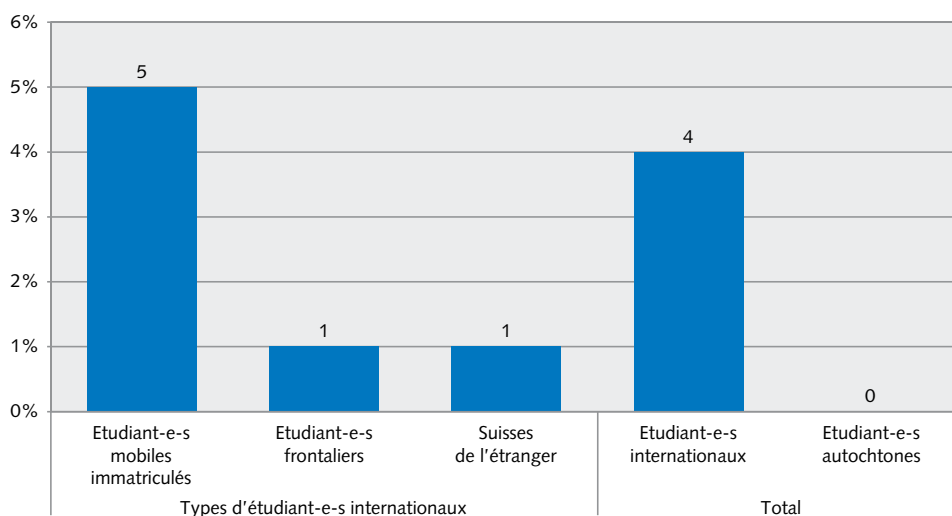
A la différence des subsides d'études versés par les pouvoirs publics, les hautes écoles et organisations privées allouent parfois des bourses en fonction des performances, avec l'objectif de promouvoir l'excellence. On les appelle aussi bourses d'excellence.

Ce sont notamment les étudiant-e-s mobiles immatriculés qui reçoivent le plus souvent les bourses d'excellence (5%). Les étudiant-e-s frontaliers et les Suisses de l'étranger indiquent plus rarement (1% pour chaque groupe) qu'une bourse d'excellence leur a été accordée.

Les bourses d'excellence ne sont globalement pas très répandues en Suisse. 4% des étudiant-e-s internationaux perçoivent ce type de bourse. Parmi les étudiant-e-s autochtones, cette proportion est inférieure à 0,5%.

### Proportion des étudiant-e-s bénéficiant d'une bourse d'excellence, en %

G 4.11



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

## 4.3 Dépenses

L'enquête porte sur les dépenses mensuelles moyennes pendant le semestre.

Elles dépendent entre autres du mode de logement des étudiant-e-s. Les étudiant-e-s internationaux vivant beaucoup plus rarement chez leurs parents que les étudiant-e-s autochtones, la présentation suivante des dépenses ne concerne que les étudiant-e-s vivant hors du logement parental.

### 4.3.1 Dépenses totales

La médiane des dépenses des étudiant-e-s internationaux vivant hors logement parental s'élève à 1683 francs par mois. Un quart de ces étudiant-e-s internationaux dépensent 1289 francs maximum (1<sup>er</sup> quartile). Un autre quart ont des dépenses d'au moins 2243 francs (3<sup>e</sup> quartile). Les dépenses des étudiant-e-s internationaux sont donc nettement inférieures à celles des étudiant-e-s autochtones (médiane: 2061 francs, 1<sup>er</sup> quartile: 1695 francs, 3<sup>e</sup> quartile: 2717 francs).

La médiane des dépenses des étudiant-e-s frontaliers est particulièrement basse (1376 francs).

### 4.3.2 Structure des dépenses

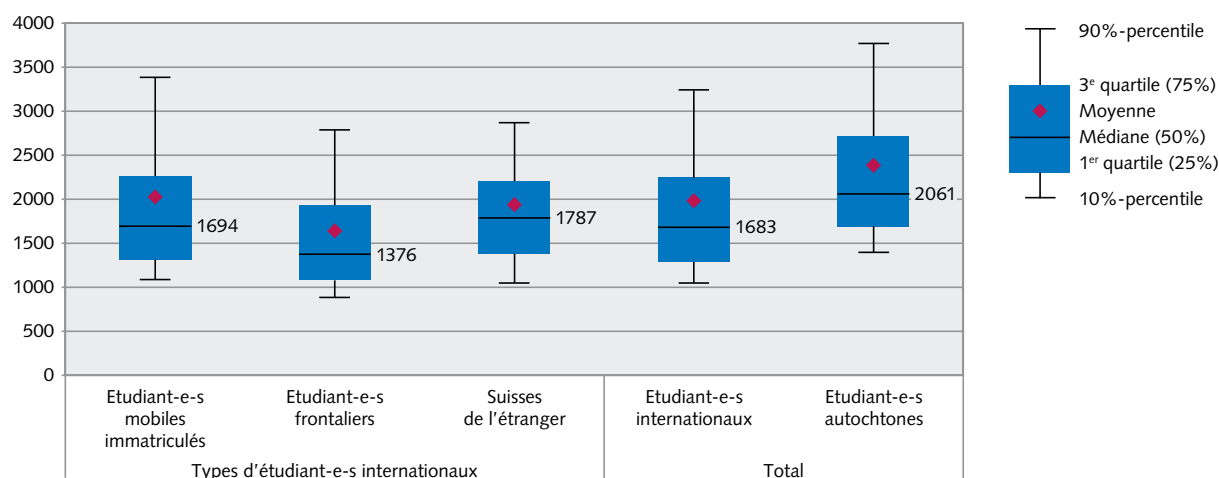
Il a été demandé aux étudiant-e-s de détailler leurs dépenses mensuelles pendant le semestre. Ont été pris en compte les dépenses des étudiant-e-s ainsi que les montants pris en charge par leurs parents/leur famille. Pour les analyses ci-après, les postes de dépenses ont été regroupés comme suit: les postes nourriture et habits sont réunis, tandis que les taxes d'études et autres frais d'études sont rassemblés sous Dépenses d'études. Les montants concernant les loisirs et autres frais sont regroupés sous le poste Autres dépenses.

Les étudiant-e-s internationaux en logement non parental dépensent moins que les étudiant-e-s autochtones pour presque tous les postes budgétaires, sauf pour les dépenses d'études. En moyenne, les étudiant-e-s internationaux dépensent plus d'argent pour ce poste que les étudiant-e-s autochtones (271 francs contre 218 francs). Cette différence s'explique par le montant plus élevé des taxes d'études facturé par certaines hautes écoles quand les étudiant-e-s ont obtenu leur certificat d'accès à l'étranger.<sup>12</sup>

Par rapport à la moyenne des étudiant-e-s internationaux, les étudiant-e-s frontaliers dépensent moins d'argent pour le logement, la nourriture, les habits et les dépenses d'études. Ce n'est que pour les transports que leurs dépenses sont supérieures. Ce qui n'est pas étonnant puisqu'ils ont une durée de trajet plus longue pour aller à la haute école et qu'ils utilisent plus souvent que la moyenne des étudiant-e-s internationaux les transports individuels motorisés (voir à ce sujet le chapitre 2.1.2).

### Dépenses des étudiant-e-s en logement non parental, en francs par mois

G 4.12



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

<sup>12</sup> Voir à ce sujet: OFS (2015): Conditions d'études et de vie dans les hautes écoles suisses p. 80.

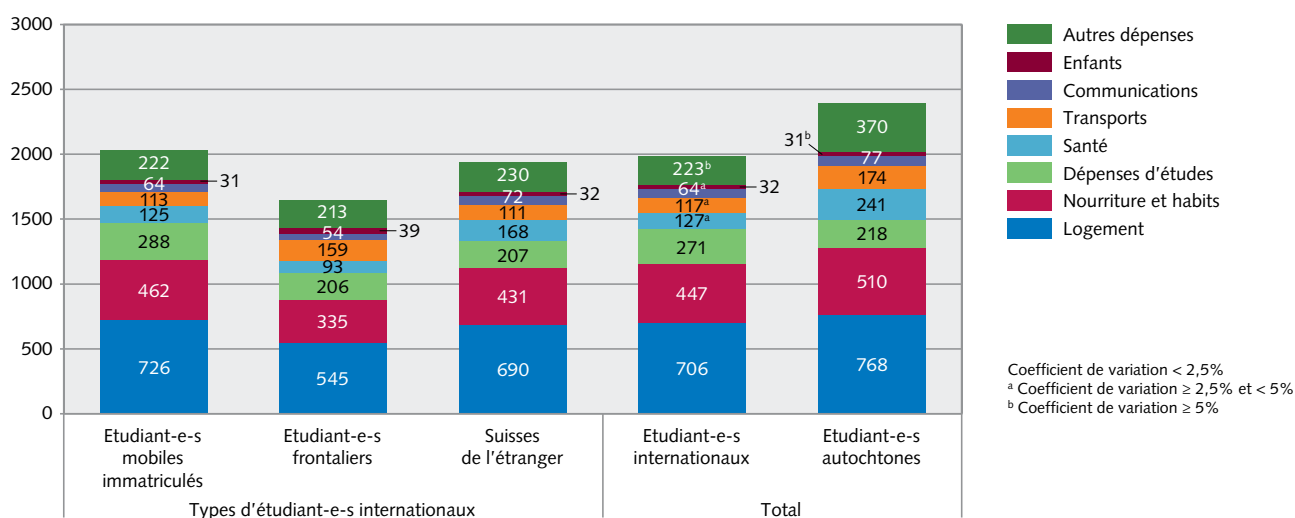
Les Suisses de l'étranger consacrent moins d'argent aux dépenses d'études que la moyenne des étudiant-e-s internationaux. En revanche, ils déclarent des coûts de santé plus élevés, même s'ils restent toujours plus faibles que les dépenses de santé des étudiant-e-s autochtones.

### 4.3.3 Taxes d'études

Dans le cadre de cette enquête, les étudiant-e-s ont été interrogés sur le montant des taxes d'études pour le semestre de printemps 2013. Il leur a été demandé de prendre en compte, en plus des taxes d'immatriculation, les taxes d'examen, les taxes pour le diplôme, etc. Tous les étudiant-e-s sont intégrés à l'analyse des taxes d'études, indépendamment de leur mode de logement.

Dépenses des étudiants-e-s en logement non parental, moyenne en francs par mois

G 4.13

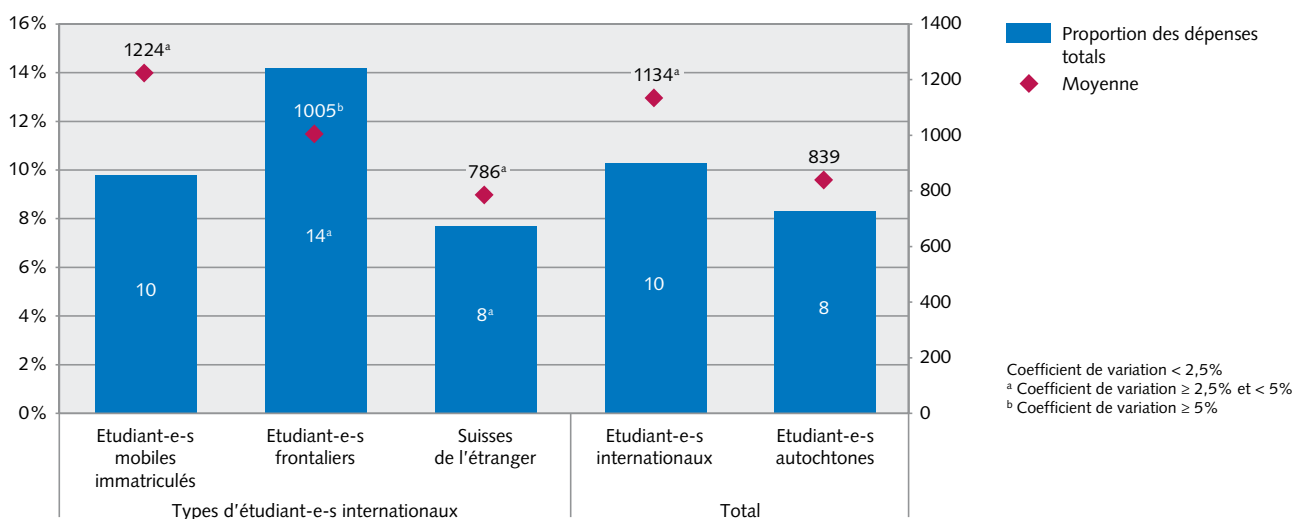


Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Taxes d'études par semestre et proportion des dépenses mensuelles des étudiant-e-s, moyenne en francs et en %

G 4.14

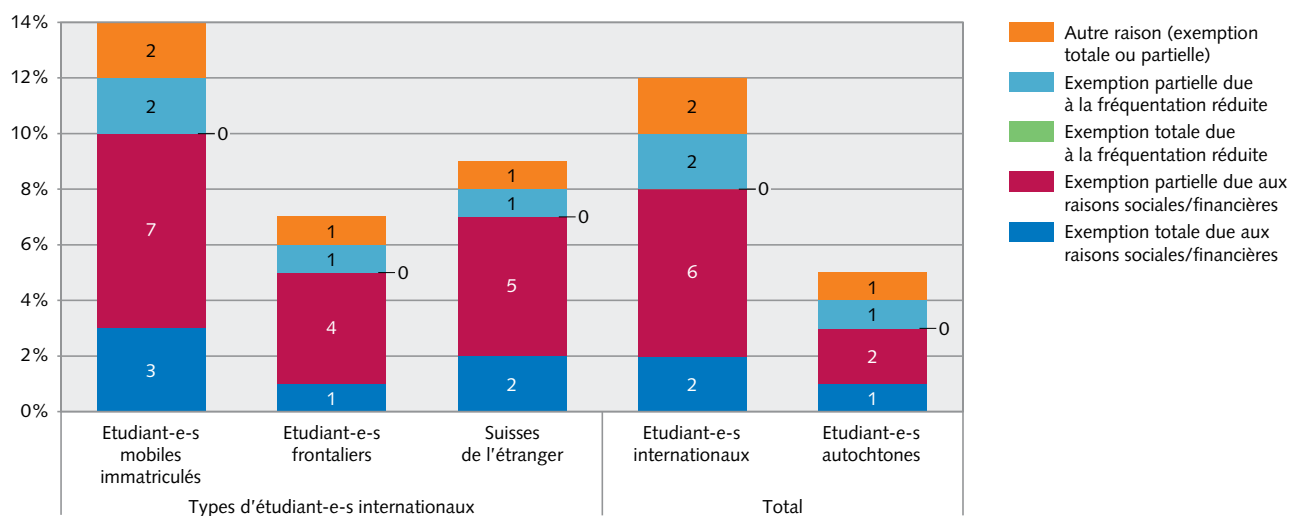


Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

## Prise en charge des taxes d'études et raison de la prise en charge, en %

G 4.15



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Les étudiant-e-s internationaux payent en moyenne 1134 francs de taxes d'études par semestre, soit 10% de leurs dépenses totales. Les étudiant-e-s autochtones y consacrent eux 839 francs, soit 8% de leurs dépenses.

Les Suisses de l'étranger dépensent moins que la moyenne des étudiant-e-s internationaux pour les taxes d'études (786 francs). On ne constate donc aucune différence statistique au niveau des taxes d'études entre les Suisses de l'étranger et les étudiant-e-s autochtones. Ce sont les étudiant-e-s frontaliers pour lesquels les taxes d'études représentent la part la plus lourde des dépenses (14%), mais ce sont les étudiant-e-s mobiles immatriculés qui, en valeur absolue, versent les taxes les plus élevées (1224 francs).

Il a été demandé aux étudiant-e-s si leurs taxes d'études avaient été prises en charge (entièrement ou partiellement) et si c'était le cas, pourquoi. Les étudiant-e-s ont avancé, comme justifications de prise en charge, des raisons sociales ou financières, la réduction de la fréquentation des cours ou d'autres raisons.

12% des étudiant-e-s internationaux profitent complètement ou partiellement d'une prise en charge des taxes d'études. Cette dernière résulte la plupart du temps (8%) de raisons sociales ou financières. En comparaison, les taxes d'études des étudiant-e-s autochtones sont rarement (5%) prises en charge, que ce soit totalement ou partiellement.

Par rapport à la moyenne des étudiant-e-s internationaux, les étudiant-e-s frontaliers affichent un pourcentage de prise en charge des taxes d'études plus faible (7%).

## 4.4 Difficultés financières

### 4.4.1 Evaluation de la situation financière

Dans le cadre de l'enquête, il a été demandé aux étudiant-e-s s'ils rencontraient actuellement des difficultés financières. Ils pouvaient évaluer leur situation sur une échelle de 1 = «aucune difficulté» à 5 = «de très grosses difficultés».

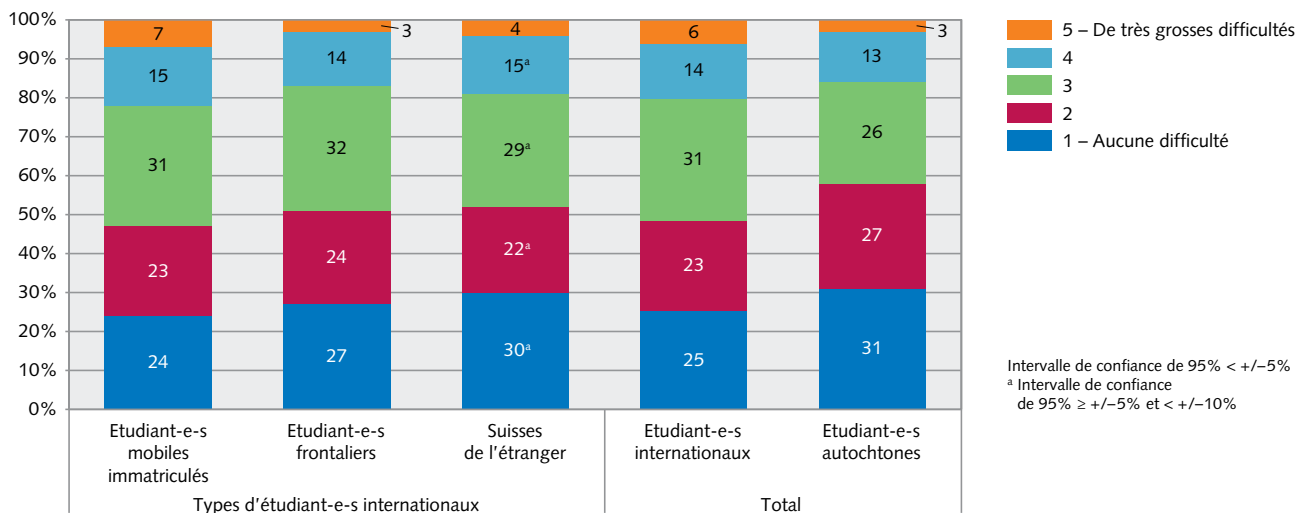
Globalement, les étudiant-e-s internationaux évaluent leur situation financière comme plus difficile que les étudiant-e-s autochtones. Par exemple, ils déclarent plus rarement que les étudiant-e-s autochtones (25% contre 31%) n'avoir aucune difficultés financières. En revanche, ils sont plus souvent concernés par des difficultés financières très importantes (6%) et moyennes (31%) (contre respectivement 3% et 26% pour les étudiant-e-s autochtones).

Par rapport à l'ensemble des étudiant-e-s internationaux, les étudiant-e-s frontaliers ont plus rarement de très grosses difficultés financières.

Les étudiant-e-s ne venant pas d'Europe indiquent plus souvent être touchés par des difficultés financières. Notamment les étudiant-e-s venant d'Afrique, d'Amérique centrale ou d'Amérique du Sud sont confrontés à des problèmes financiers: près d'un cinquième de ces étudiant-e-s (Afrique: 18%, Amérique centrale et du Nord: 19%) déclarent avoir de graves problèmes financiers.

### Difficultés financières des étudiant-e-s, en % (échelle de 1 = aucune difficulté à 5 = de très grosses difficultés)

G 4.16

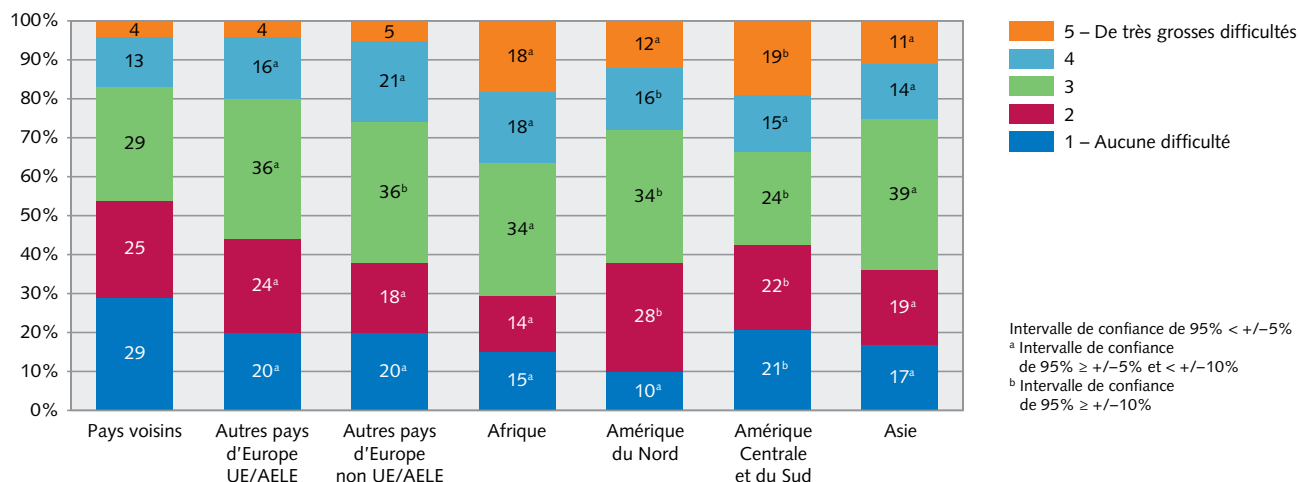


Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

### Difficultés financières des étudiant-e-s internationaux selon la provenance, en % (échelle de 1 = aucune difficulté à 5 = de très grosses difficultés)

G 4.17



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

#### 4.4.2 Privations matérielles

Les privations matérielles se caractérisent par l'absence de possession de biens de consommation ou par des carences dans les conditions de vie élémentaires, à cause d'un manque de ressources financières. L'enquête 2013 s'appuie sur des catégories définies au niveau européen, pour interroger tout d'abord les sondés sur deux points. Les deux indicateurs permettent de savoir si les étudiant-e-s sont dans l'une de ces deux situations:

- Impossibilité de payer par ses propres moyens une facture imprévue de 2000 francs dans un délai d'un mois.
- Impossibilité de financer une semaine de vacances par année hors du domicile.

Les étudiant-e-s internationaux sont plus souvent touchés par les privations matérielles que les étudiant-e-s autochtones. Plus de la moitié (56%) d'entre eux déclarent ne pas pouvoir payer par leurs propres moyens une facture imprévue de 2000 francs. Parmi les étudiant-e-s autochtones, cette proportion est de près d'un tiers (36%). Un quart (25%) des étudiant-e-s internationaux renoncent à prendre des vacances d'au moins une semaine par an hors du domicile, pour des raisons financières. Parmi les étudiant-e-s autochtones, cette proportion est d'un sixième (17%).

Il n'existe pas de différence significative entre les différents types d'étudiant-e-s internationaux et la moyenne des étudiant-e-s internationaux.



#### T 4.1 Type d'endettement des étudiant-e-s, en % des étudiant-e-s avec dettes (réponses multiples possibles)

	Etudiant-e-s internationaux	Etudiant-e-s autochtones
Prêt pouvoirs publics/ haute école/organisation privée	32 <sup>a</sup>	18
Prêt auprès une banque privée	24 <sup>a</sup>	11
Emprunt à la famille	31 <sup>a</sup>	55
Emprunt à des amis	24 <sup>a</sup>	22
Factures pas encore réglées	33 <sup>a</sup>	32

Intervalle de confiance de 95% < +/-5%

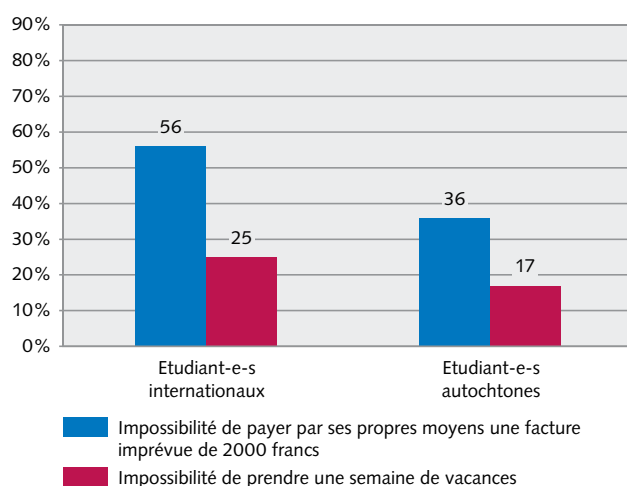
<sup>a</sup> Intervalle de confiance de 95% ≥ +/-5% et < +/-10%

Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

#### Indicateurs sur la privation matérielle des étudiant-e-s, en %

G 4.18

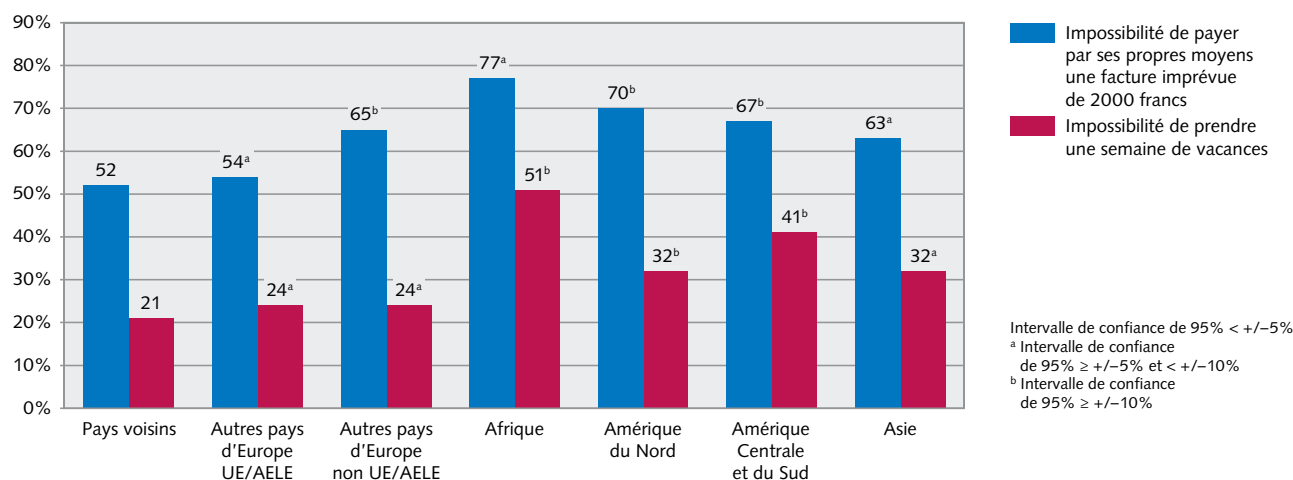


Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

#### Indicateurs sur la privation matérielle des étudiant-e-s internationaux selon la provenance géographique, en %

G 4.19



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Les étudiant-e-s d'Afrique sont particulièrement souvent touchés par les privations matérielles. 77% d'entre eux ne peuvent pas régler une facture imprévue de 2000 francs. 51% ne peuvent pas prendre une semaine de vacances, pour des raisons financières. Parmi les étudiant-e-s d'Amérique centrale et du Sud, un nombre d'entre eux supérieur à la moyenne (41%) indiquent devoir renoncer aux vacances pour des raisons financières.

#### 4.4.3 Endettement

17% des étudiant-e-s internationaux ont des dettes liées à leur situation financière en tant qu'étudiant-e-s. Pour les étudiant-e-s autochtones, cette proportion est nettement plus faible, à savoir 12%.

Les étudiant-e-s d'Amérique du Nord (48%) et d'Afrique (38%) sont plus souvent endettés que la moyenne des étudiant-e-s internationaux, et les étudiant-e-s des pays voisins moins souvent (13%). Les différents types d'étudiant-e-s internationaux n'affichent aucune différence significative par rapport à la moyenne.

Même le type de dette diffère entre les étudiant-e-s internationaux et les étudiant-e-s autochtones. Les étudiant-e-s internationaux ont plus souvent contracté un emprunt auprès des pouvoirs publics, d'une haute école ou d'une fondation (32% contre 18% pour les étudiant-e-s autochtones), ou encore un emprunt bancaire (24% contre 11%). En revanche, ils ont plus rarement emprunté de l'argent à la famille que les étudiant-e-s autochtones (31% contre 55%).

Au total, 4% des étudiant-e-s internationaux indiquent avoir contracté un emprunt bancaire. Pour les étudiant-e-s autochtones, cette proportion est nettement plus faible, à savoir 1%.

# 5 Choix des études et intention de poursuivre

## 5.1 Choix des études

Dans le cadre de cette enquête, les étudiant-e-s ont été interrogés sur les raisons de leur choix du domaine d'études et de la haute école. Il leur a été demandé d'évaluer différentes raisons de choix, sur une échelle de 1 = «pas du tout» à 5 = «entièrement».

### 5.1.1 Choix du domaine d'études

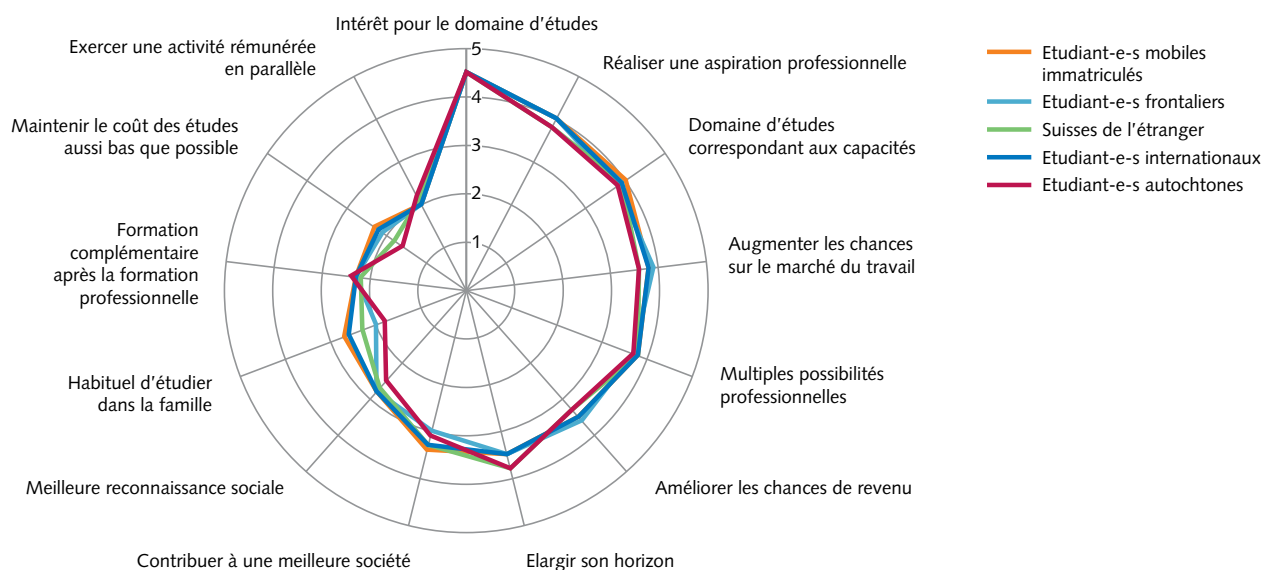
Comme pour les étudiant-e-s autochtones, la principale motivation des étudiant-e-s internationaux pour le choix du domaine d'études est l'intérêt pour la discipline (pour les deux groupes une moyenne de 4,5). Pour les étudiant-e-s internationaux, les moyennes des raisons «Habituel d'étudier dans la famille» et «Maintenir le coût des études aussi bas que possible» sont nettement supérieures à celles enregistrées pour les étudiant-e-s autochtones. Parmi les étudiant-e-s internationaux, les moyennes des raisons ci-après ne sont que légèrement supérieures à celles enregistrées pour les étudiant-e-s autochtones: «Réaliser une aspiration professionnelle», «Branche correspondant aux

capacités», «Augmenter les chances sur le marché du travail», «Améliorer les chances de revenu», «Contribuer à une meilleure société» et «Meilleure reconnaissance sociale». En revanche, les moyennes des raisons ci-après sont plus faibles: «Elargir son horizon», «Formation complémentaire après la formation professionnelle» et «Exercer une activité rémunérée en parallèle».

Parmi les trois types d'étudiant-e-s internationaux, seuls quelques cas isolés fournissent des évaluations différentes des raisons du choix du domaine d'études. Ainsi, par rapport à la moyenne des étudiant-e-s internationaux, parmi les étudiant-e-s mobiles immatriculés, la raison «Habituel d'étudier dans la famille» revêt une plus grande importance (2,7) alors que parmi les étudiant-e-s frontaliers (2,0) et les Suisses de l'étranger (2,3), l'évaluation de cette raison est inférieure à la moyenne. Pour les Suisses de l'étranger la raison «Elargir son horizon» joue un rôle plus important que pour la moyenne des étudiant-e-s internationaux. En revanche, pour ces groupes d'étudiant-e-s, la raison «Maintenir le coût des études aussi bas que possible» est moins importante pour le choix du domaine d'études.

Raisons du choix du domaine d'études, moyenne (échelle de 1 = pas du tout à 5 = entièrement)

G 5.1

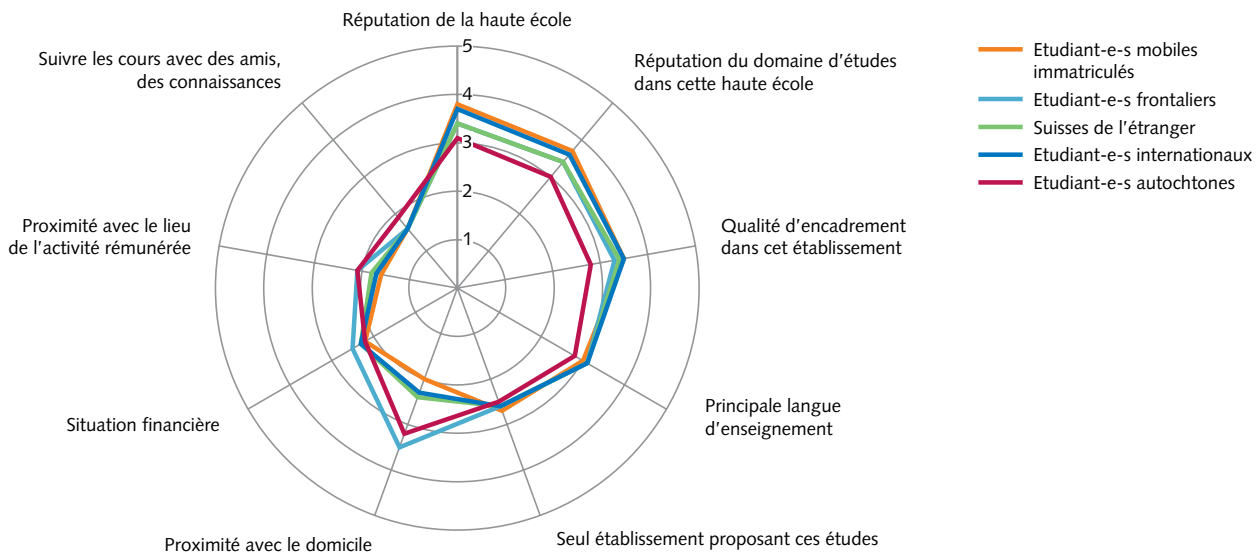


Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

### Raisons du choix de la haute école, moyenne (échelle de 1 = pas du tout à 5 = entièrement)

G 5.2



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

#### 5.1.2 Choix de la haute école

Pour ce qui est des raisons du choix de la haute école, on constate des différences importantes entre les étudiant-e-s internationaux et les étudiant-e-s autochtones: pour le deuxième groupe, la proximité avec le domicile est la principale raison. En revanche, pour les étudiant-e-s internationaux, les raisons suivantes reçoivent une moyenne supérieure à celle attribuée par les étudiant-e-s autochtones: «Réputation de la haute école», «Réputation de la branche d'études», «Qualité d'encadrement», «Principale langue d'enseignement», «Seul établissement proposant ces études» et «Situation financière». Il est moins surprenant de constater que les raisons supposant que les étudiant-e-s vivaient dans la région avant de commencer leurs études (outre la proximité avec le domicile, celle avec le lieu de l'activité rémunérée, ou le suivi des cours avec des amis, des connaissances) obtiennent des moyennes plus faibles.

Pour les étudiant-e-s frontaliers, les moyennes correspondant aux raisons suivantes sont inférieures à celles enregistrées pour la moyenne des étudiant-e-s internationaux: «Réputation de la haute école», «Réputation de la branche d'études». L'inverse vaut pour les raisons «Proximité avec le domicile», «Proximité avec le lieu de l'activité rémunérée», et «Situation financière». Pour les étudiant-e-s mobiles immatriculés, la raison «Proximité avec le domicile» est moins importante que pour la moyenne des étudiant-e-s internationaux.

## 5.2 Intentions de poursuivre des études

Les étudiant-e-s ont été interrogés sur leurs intentions de poursuivre leurs études au terme du cursus d'études en cours.

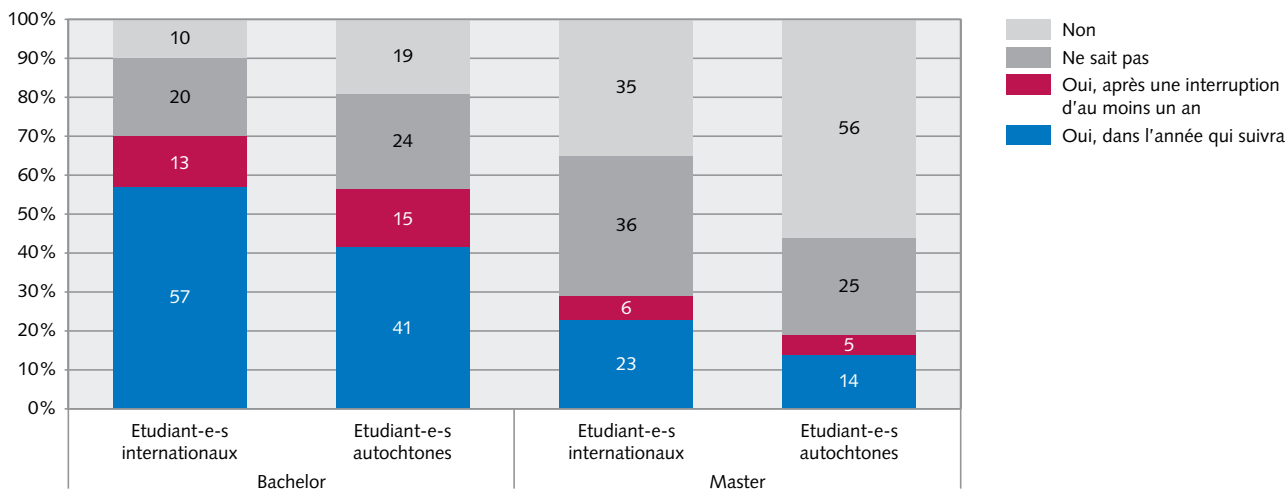
### 5.2.1 Poursuite des études

Plus des deux tiers (70%) des étudiant-e-s internationaux du niveau bachelor veulent poursuivre leurs études au terme du cursus en cours. 57% prévoient de le faire dans l'année suivante, et 13% après une interruption de plus d'un an. 10% ne prévoient pas de poursuivre, et 20% ne savent pas. Les étudiant-e-s internationaux du niveau bachelor planifient donc plus souvent que les étudiant-e-s autochtones de poursuivre leurs études dans la foulée du cursus en cours. A l'inverse, ils renoncent plus rarement à poursuivre leurs études.

Les étudiant-e-s internationaux du niveau master veulent aussi poursuivre leurs études au terme du cursus en cours plus souvent que leurs camarades autochtones. 23% prévoient de continuer dans l'année, 6% plus d'un an après le terme du cursus en cours. Un tiers (35%) a tranché en défaveur de la poursuite d'études et un autre tiers (36%) ne sait pas encore. En revanche, parmi les étudiant-e-s autochtones, plus de la moitié (56%) ne prévoient pas de poursuivre.

**Intention de continuer les études après avoir achevé le niveau d'études actuel selon le niveau d'études, en %**

G 5.3



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

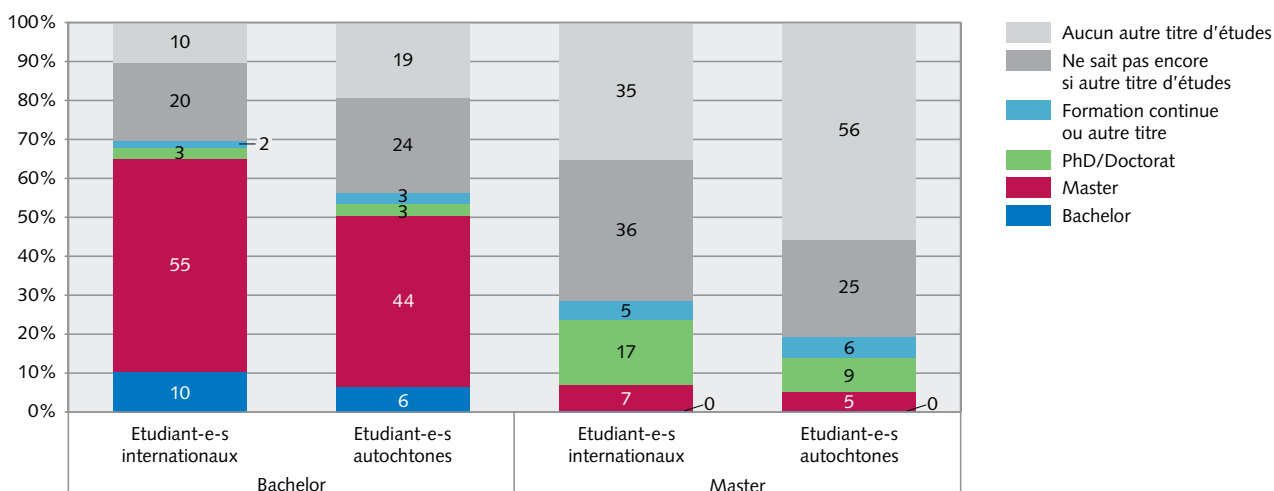
**5.2.2 Titre d'études visé**

Au total, 70% des étudiant-e-s internationaux de niveau bachelor visent un autre titre au terme du cursus d'études en cours. 55% prévoient de passer un master, 10% un autre bachelor, 3% un doctorat et 2% un titre de formation continue ou un autre titre. Pour ce qui est du type de titre visé, les étudiant-e-s internationaux de niveau bachelor ne se distinguent pas de leurs camarades autochtones. Eux aussi visent la plupart du temps (44%) un master.

17% des étudiant-e-s internationaux de niveau master souhaitent tenter un doctorat à l'issue de leur cursus actuel. 7% prévoient un autre master et 5% une formation continue ou un autre titre. Par rapport aux étudiant-e-s autochtones de niveau master, les étudiant-e-s internationaux prévoient donc plus souvent de passer un doctorat.

**Titre d'études visé selon le niveau d'études, en %**

G 5.4

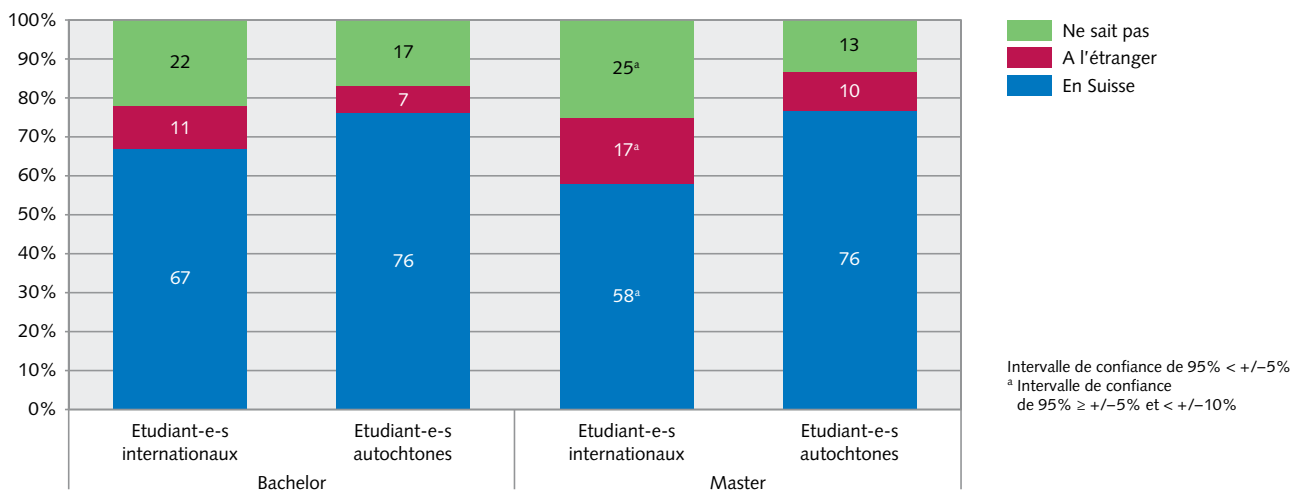


Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

## Lieu d'études prévu selon le niveau d'études, en %

G 5.5



Source: SSEE 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

## 5.2.3 Lieu prévu pour la poursuite des études

Il a été demandé aux étudiant-e-s qui souhaitent poursuivre leurs études au terme du cursus en cours s'ils souhaitaient le faire en Suisse ou à l'étranger.

Les deux tiers (67%) des étudiant-e-s internationaux du niveau bachelor qui veulent poursuivre leurs études au terme du cursus en cours indiquent vouloir le faire en Suisse, 11% veulent poursuivre à l'étranger et 22% n'ont pas encore décidé. Par rapport aux étudiant-e-s autochtones de niveau bachelor, les étudiant-e-s internationaux de niveau bachelor envisagent donc plus souvent de poursuivre leurs études à l'étranger et plus rarement en Suisse. De plus, ils répondent plus souvent qu'ils ne savent pas encore où ils veulent poursuivre leurs études.

De même, au niveau master, les étudiant-e-s internationaux indiquent plus rarement (58%) que les étudiant-e-s autochtones (76%) vouloir poursuivre leurs études en Suisse. En revanche, ils sont plus nombreux que les étudiant-e-s autochtones (25% contre 13%) à ne pas encore savoir où ils veulent poursuivre leurs études.

# Annexe

## A1 Remarques sur la méthode

### Population de base et échantillon

Le cadre d'échantillonnage a été constitué par l'ensemble des étudiant-e-s qui étaient immatriculés dans une haute école suisse au semestre d'automne 2012/2013 au niveau bachelor, master, licence ou diplôme. Les personnes réalisant des cours de formation continue ou un doctorat n'ont pas été considérées dans l'enquête.

L'échantillon est stratifié par haute école et domaine d'études (HES/HEP) ou groupe de domaines d'études (HEU). Il a été constitué sur la base des informations tirées du Système d'information universitaire suisse (SIUS). Les strates de moins de 100 étudiant-e-s ont été intégrées intégralement dans l'échantillon.

L'enquête a été réalisée pendant le semestre de printemps, entre le 26 mars et le 2 juin 2013, au moyen d'un questionnaire en ligne (Internet). 18'102 étudiant-e-s y ont pris part, ce qui correspond à un taux de réponse net de 71%.

Les données ont été pondérées sur la base des taux d'échantillonnage (stratification par haute école et par (groupe de) domaine d'études) et la non-réponse a été corrigée. De plus, un calibrage a été effectué sur des caractéristiques connues de l'ensemble de la population (sexe, groupes d'âges, domicile avant le début des études et niveau d'études).

### Présentation des résultats

Dans les analyses par groupe (analyses bivariées), les principales variables de groupe dont le rapport est déterminant pour la variable analysée sont présentées pour chaque sous-chapitre.

Toutes les analyses présentées dans ce rapport sont basées sur des données pondérées. Les totaux peuvent légèrement différer d'une variable à l'autre. Ces différences résultent de réponses manquantes dans le questionnaire et peuvent s'additionner dans les analyses combinant plusieurs dimensions.

La somme des fréquences relatives peut s'écarter légèrement de 100% en raison des arrondis.

### Précision des fréquences relatives

Les enquêtes par échantillonnage ne portant que sur une partie de la population considérée (population de base), les résultats présentent toujours un certain degré d'incertitude. Cette incertitude peut être chiffrée en calculant un intervalle de confiance, qui sera d'autant plus petit que les résultats seront précis. Un intervalle de confiance dépend de son «niveau de confiance», généralement fixé à 95%. Si l'on part du principe que le paramètre à estimer se situe dans les limites de l'intervalle de confiance, le risque d'erreur est limité à 5%. La définition de l'intervalle de confiance implique donc qu'il n'est pas probable mais pas non plus totalement exclu que le paramètre ne se situe pas dans les limites de l'intervalle de confiance calculé. La précision des fréquences relatives a été calculée avec un intervalle de confiance dont le niveau de confiance était de 95%.

Les estimateurs ont été classés comme suit:

Pas d'indication:	Bon, intervalle de confiance à 95% < $\pm 5\%$
a:	Satisfaisant, intervalle de confiance à 95% $\geq \pm 5\%$ et < $\pm 10\%$
b:	Bon, intervalle de confiance à 95% < $\pm 10\%$

### Précision des valeurs moyennes

L'indication de la précision des valeurs moyennes est basée sur le coefficient de variation. Les estimations, qui se basent sur des échantillons aléatoires, sont soumises à une distribution stochastique. Cette distribution peut être considérable s'il s'agit d'événements rares ou de montants variant fortement. Elle peut être mesurée à l'aide du coefficient de variation. Ce dernier est exprimé en pour cent et est défini comme le rapport entre l'écart-type et la moyenne.

Le coefficient de variation est une mesure relative de la distribution. Contrairement à l'écart-type, il ne dépend pas de la moyenne des variables analysées.

Les estimateurs sont classés comme suit:

Pas d'indication:	Bon, coefficient de variation < 2,5%
a:	Satisfaisant, coefficient de variation $\geq 2,5\%$ et < 5%
b:	Mauvais, coefficient de variation $\geq 5\%$ .



### Nombre de cas

Les résultats des catégories comptant moins de 25 cas ne sont pas présentés ici. Ces catégories sont désignées par deux astérisques (\*\*).

### Pertinence statistique

Les différences observées entre les groupes dans les graphiques et les tableaux ne sont pas toutes statistiquement significatives. En revanche, les différences qui sont décrites dans le texte sont statistiquement significatives. Par contre, toutes les différences statistiquement significatives ne peuvent pas être commentées dans le texte.

## A.2 Définitions

Le présent rapport s'appuie sur les nomenclatures et les définitions du Système d'information universitaire suisse (SIUS),<sup>13</sup> ainsi que sur l'enquête sur la situation sociale et économique des étudiant-e-s (SSEE).

### Activité rémunérée

Activité exercée régulièrement ou non au cours des douze mois précédant l'enquête, pendant le semestre ou les vacances semestrielles, y compris les stages rémunérés et l'assistantat. Les activités rémunérées exercées avant le début des études ne sont pas prises en compte. Le volume de l'activité rémunérée (taux d'occupation) est donné en proportion d'un poste à plein temps.

### Budget-temps

Le budget-temps des étudiant-e-s indique le volume horaire pour les différentes activités, pendant une semaine type du semestre. La charge de travail a été saisie pour les activités suivantes:

- Etudes
- Activités rémunérées à côté des études
- Activités bénévoles
- Travail familial, garde des enfants, travaux domestiques

La catégorie Etudes englobe le programme d'études (suivi des cours) et les autres travaux induits par les études (préparation des cours, rédaction de rapports d'études et de fin d'études, recherches bibliographiques, heures de consultations). La durée du trajet n'est pas considérée.

### Etudiant-e-s internationaux

Par étudiant-e-s internationaux on entend ici les personnes qui ont obtenu leur certificat d'accès aux hautes écoles à l'étranger mais sont immatriculées de manière réglementaire dans une haute école suisse. Le domicile légal au moment de l'obtention du certificat d'accès est déterminant ici, comme le prévoient les dispositions du système d'information universitaire suisse (SIUS). De même, le pays considéré comme celui où le certificat d'accès a été obtenu est le pays dans lequel était domicilié(e) l'étudiant ou l'étudiante à l'obtention de ce certificat. Par souci de lisibilité, l'expression utilisée dans ce rapport est «étudiant-e-s ayant obtenu leur certificat d'accès aux hautes écoles à l'étranger» ou «étudiant-e-s ayant un certificat d'accès étranger».

Ce rapport distingue trois sous-groupes (types) d'étudiant-e-s internationaux.

Les *étudiant-e-s frontaliers*, qui sont des étudiant-e-s internationaux qui vivaient dans un pays voisin au moment de l'enquête et qui n'ont pas effectué de semestre à l'étranger ni pris de semestre de congé (pour suivre un stage à l'étranger par ex.).

Les *Suisses de l'étranger*, qui sont des étudiant-e-s internationaux de nationalité suisse mais pas des étudiant-e-s frontaliers.

Les *étudiant-e-s mobiles immatriculés*, qui sont des étudiant-e-s internationaux qui n'entrent ni dans la catégorie des étudiant-e-s frontaliers ni dans celle des Suisses de l'étranger.

### Médiane

Pour obtenir la médiane, il faut classer les valeurs observées dans l'ordre croissant. Si l'on scinde l'ensemble des observations en deux groupes égaux, la valeur médiane est celle qui se situe entre la valeur de la dernière observation de la première moitié et la valeur de la première observation de la seconde moitié. Contrairement à la moyenne arithmétique, la médiane n'est pas influencée par les valeurs extrêmes.

<sup>13</sup> Voir à ce sujet: [www.statistique.admin.ch](http://www.statistique.admin.ch) → Thèmes → 15 – Education, science → Bases statistiques → Enquêtes, sources → Etudiants et examens finals des hautes écoles

## Niveau de formation des parents

Les cinq catégories suivantes sont utilisées pour représenter le plus haut niveau de formation des parents.

La catégorie *Pas de formation post-obligatoire*, signifie que les parents n'ont suivi que l'école obligatoire.

Le *degré secondaire II professionnel* comprend la formation professionnelle initiale (apprentissage ou école professionnelle).

Le *degré secondaire II général* regroupe les écoles gymnasiales et les autres écoles de formation générale d'une durée d'au moins deux ans.

La *formation professionnelle supérieure* comprend les formations d'une durée minimum de deux ans entreprises après avoir obtenu un titre d'une formation professionnelle initiale.

La catégorie *Haute école* comprend les diplômes des hautes écoles universitaires, spécialisées et pédagogiques.

## Provenance

Par provenance des étudiant-e-s internationaux on entend ici le pays de domicile au moment de l'obtention du certificat d'accès aux hautes écoles. Les pays ont été regroupés par continent selon la nomenclature «Etats et territoires» de l'OFS.<sup>14</sup> L'Europe a par ailleurs été subdivisée en trois groupes:

Les *pays voisins* que sont l'Allemagne, la France, l'Italie, l'Autriche et le Liechtenstein.

Les *autres pays d'Europe UE/AELE* englobent tous les pays de l'UE à l'exception des pays voisins, de l'Islande et de la Norvège.

Les *autres pays d'Europe non UE/AELE* comprennent les pays qui font partie de l'Europe, selon la nomenclature, mais pas de l'UE ni de l'AELE. C'est le cas de la Russie et de la Turquie.

Contrairement à ce que prévoit la nomenclature, le continent américain est subdivisé ici en *Amérique du Nord* (USA, Canada, Mexique), d'une part, ainsi qu'en *Amérique centrale* et *Amérique du Sud*, d'autre part.

Les continents *Afrique*, *Asie* et *Océanie* correspondent à ceux de la nomenclature. Aucun résultat n'est présenté pour l'Océanie en raison du trop petit nombre de cas.

## Provenance des ressources

Les ressources des étudiant-e-s ont été classées en quatre catégories:

*Famille*: montants versés par les parents, le/la partenaire ou d'autres membres de la famille.

*Activité rémunérée*: montants résultant de l'activité rémunérée de l'étudiant-e au moment de l'enquête, et moyens économisés avant les études dans le cadre de cette activité rémunérée.

*Bourses et prêts*: montants des bourses et prêts octroyés par les pouvoirs publics (Confédération, canton ou commune), la haute école ou des organisations privées à but non lucratif.

*Autres*: montants provenant de prêts bancaires privés et d'autres capitaux ne résultant pas d'une activité rémunérée passée, et d'autres sources (ex.: héritage, rente, etc.).

## Ressources et dépenses

Le budget d'un étudiant ou d'une étudiante pouvant varier fortement d'un mois à l'autre, il a été demandé aux étudiant-e-s d'estimer leurs dépenses et ressources pour un mois «normal», à savoir un mois d'études et non de vacances, durant le semestre de printemps 2013.

*Dépenses*: somme des dépenses mensuelles des étudiant-e-s eux-mêmes et de celles d'autres personnes prenant en charge par exemple une partie du loyer, des frais d'alimentation, d'habillement ou d'assurance.

*Ressources financières*: somme des moyens financiers dont disposent chaque mois les étudiants-e-s toutes sources confondues.

## Subsides d'études

Toutes les bourses et tous les prêts des pouvoirs publics, des hautes écoles et des organisations privées à but non lucratif. Les bourses de mobilité et les prêts bancaires privés ne sont pas pris en compte.

<sup>14</sup> Voir à ce sujet: [www.statistique.admin.ch](http://www.statistique.admin.ch) → Infothèque → Nomenclatures → Etats et territoires

### A.3 Sources de données

#### **Situation sociale et économique des étudiant-e-s [SSEE], OFS**

Informations complémentaires:  
[www.studierende-stat.admin.ch](http://www.studierende-stat.admin.ch)

#### **Système d'information universitaire suisse [SIUS], OFS**

Informations complémentaires:  
[www.education-stat.admin.ch](http://www.education-stat.admin.ch) → Bases statistiques → Enquêtes, sources → Etudiants et examens finals des hautes écoles

#### **Eurostudent V**

Informations complémentaires: [www.eurostudent.eu](http://www.eurostudent.eu)



# Programme des publications de l'OFS

En sa qualité de service central de statistique de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public.

L'information statistique est diffusée par domaine (cf. verso de la première page de couverture); elle emprunte diverses voies:

## *Moyen de diffusion*

Service de renseignements individuels

L'OFS sur Internet

Communiqués de presse: information rapide concernant les résultats les plus récents

Publications: information approfondie

Données interactives (banques de données, accessibles en ligne)

## *Contact*

058 463 60 11  
info@bfs.admin.ch

[www.statistique.admin.ch](http://www.statistique.admin.ch)

[www.news-stat.admin.ch](http://www.news-stat.admin.ch)

058 463 60 60  
order@bfs.admin.ch

[www.stattab.bfs.admin.ch](http://www.stattab.bfs.admin.ch)

Informations sur les divers moyens de diffusion sur Internet à l'adresse [www.statistique.admin.ch](http://www.statistique.admin.ch) → Actualités → Publications

## Education et science

Dans le domaine de l'éducation, deux sections de l'Office fédéral de la statistique traitent les thèmes suivants:

### **Section Processus de formation (BILD-P)**

- Elèves et diplômés (élèves et étudiants, formation professionnelle et examens finals)
- Etudiants et diplômés des hautes écoles (universitaires, spécialisées et pédagogiques)
- Ressources et infrastructure (enseignants, finances et coûts, écoles)
- Personnel et finances des hautes écoles (universitaires, spécialisées et pédagogiques)

### **Section Système de formation (BILD-S)**

- Perspectives de la formation (Elèves, étudiants, diplômés et corps enseignant de tous les niveaux de la formation)
- Formation et marché du travail (compétences des adultes, transition de l'éducation vers le marché du travail, formation continue)
- Système de formation (indicateurs du système de la formation)
- Thèmes spécifiques et activités transversales (p.ex. situation sociale des étudiants)

Ces deux sections diffusent des publications régulières et des études thématiques. Nous vous invitons à consulter notre site Internet. Vous y trouverez également des informations sur les personnes de contact pour vos éventuelles questions.

[www.education-stat.admin.ch](http://www.education-stat.admin.ch)

L'enquête 2013 sur la situation sociale et économique des étudiant-e-s (SSEE) fournit des informations sur les conditions d'études et de vie des étudiant-e-s autochtones et internationaux dans les hautes écoles suisses. Le présent rapport décrit la situation des étudiant-e-s internationaux dans les hautes écoles suisses et la compare à celle des étudiant-e-s autochtones. Il distingue ce faisant trois types d'étudiant-e-s internationaux: les étudiant-e-s mobiles immatriculés, les étudiant-e-s frontaliers et les Suisses de l'étranger. Il présente par ailleurs la situation des étudiant-e-s selon leur provenance.

**N° de commande**

1549-1500

**Commandes**

Tél. 058 463 60 60

Fax 058 463 60 61

[order@bfs.admin.ch](mailto:order@bfs.admin.ch)

**Prix**

14 francs (TVA excl.)

ISBN 978-3-303-15601-8